



Les migrants

Lettre 93 aux cercles de silence

Octobre 2024

Enfin, une **bonne nouvelle** en Europe : un élu politique qui prend en compte les multiples études faites par divers scientifiques et divers organismes sur les migrations. Ah, si la France pouvait adopter **la réaction du premier ministre espagnol** en ce qui concerne les migrants ! Nous n'aurions peut-être plus à tenir de cercles de silence... et j'en aurai terminé avec cette lettre.

Il apparaît que l'annonce de la restriction de **l'AME, ne sera pas modifiée** : il ne s'agit que d'une annonce. Peut être pour contribuer à faire passer le projet de budget, auprès de l'extrême droite !

Faut-il se servir des autres comme bouc émissaire ? ou servir les autres ? Peut-être ne faudrait-il plus parler des migrants, mais les écouter ! Et si, en fait, ils apportaient, non la peur du nouveau, mais la diversité et l'enrichissement culturelle ?

Grâce à la lecture efficace et l'activité d'un lecteur canadien qui a communiqué des médias canadiens traitant aussi des questions des personnes réfugiées et migrantes, il nous est possible de vous faire connaître les réactions vis-à-vis de ces questions... de l'autre côté de l'atlantique.

Michel Girard

Table des matières

CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE	3
les prévisions de budget pour 2025	3
Mesnil-Amelot.....	3
ZONE D'ATTENTE.....	5
CERCLES de SILENCE	7
FRANCE	8
Le gouvernement et les migrants.....	8
Campagne pour la régularisation large et durable des personnes sans-papiers.....	13
Calais	14
Guyane - Guadeloupe	15
Lisieux	16
Loire Atlantique	16
Lyon.....	17
Meurthe-et-Moselle	18
Metz	19
Nice.....	20
Orne	20
Rennes	20

Saint-Lô	20
Somme	21
MANCHE.....	22
MEDITERRANEE	24
Ocean Viking	24
UNION EUROPÉENNE.....	25
L'illusion d'une grande muraille	25
Expulsions de migrants : la Commission européenne souhaite "explorer la possibilité de centres de retour hors UE"	27
Le durcissement de la politique migratoire de l'UE fait réagir la presse européenne	29
Aux frontières de l'UE, "banalisation" des "pushbacks" et faits de violence de la part des garde-frontières	31
Allemagne.....	32
Croatie	35
Espagne.....	36
Espagne.....	37
Grèce.....	39
Hollande	41
Italie	42
Pologne	47
Roumanie.....	49
EUROPE.....	49
Bosnie- Herzégovine	49
Serbie.....	49
Slovaquie	50
Suisse.....	50
ASIE	51
Liban.....	51
Turquie.....	52
AFRIQUE.....	52
Maroc.....	52
Rwanda.....	53
Sénégal	53
AMERIQUE.....	54
Canada.....	54
USA.....	57
INTERNATIONAL.....	57
TEMOIGNAGE	58

CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

LES PREVISIONS DE BUDGET POUR 2025

Les CRA qui comptent désormais 1 959 places avec l'ouverture du **centre d'Olivet** et une **extension de 12 places à Perpignan**. Les crédits consacrés au frais de voyage diminuent : signe que l'Etat ne cherche pas à remplir l'objectif principal de la rétention qui est d'exécuter les décisions d'éloignement. Comme **aucun nouveau CRA** ne sera créé en 2025. L'accompagnement par les associations (Croix-Rouge française dans la zone d'attente de Roissy et les associations aidant à l'exercice des droits dans les CRA) augmente légèrement.

<https://www.lacimade.org/budget-2025-une-saignee-sans-precedent-dans-les-credits-immigration-integration-et-asile/>

MESNIL-AMELOT

Colère après le décès d'un jeune migrant

Un homme âgé de 27 ans est mort dans la nuit du jeudi 17 au vendredi 18 octobre 2024 au centre de rétention administratif (CRA) du Mesnil-Amelot n°3, a indiqué l'association La Cimade. L'information a été confirmée dès le lendemain matin par les policiers à la sénatrice qui, hasard du calendrier, venait ce jour-là visiter ce centre (voir ci-dessous). L'élue du groupe Les Écologistes a pu s'entretenir avec l'équipe médicale sur place. Le jeune homme - dont la nationalité n'a pas été indiquée - était suivi de près par les soignants pour des questions d'addiction, mais n'avait pas d'autres problèmes de santé connus. Pour l'heure, on ne connaît pas les circonstances de sa mort. Les témoins du drame ont rapporté quelques détails au micro d'une radio associative qui est parvenu à les joindre par téléphone à l'intérieur du CRA. Ils racontent avoir appelé à l'aide les policiers à plusieurs reprises et avoir dû commencer les massages cardiaques pour venir en aide au jeune homme, en vain. La veille, au même endroit, un autre homme avait lui tenté de mettre fin à ses jours. Ce sont les retenus, encore une fois, qui sont intervenus pour l'en empêcher.

Marqués par ces deux drames, un mouvement de révolte s'est emparé vendredi soir 18 octobre 2024, du quartier pour hommes. Selon le syndicat de police Alliance, des renforts policiers extérieurs ont dû intervenir pour obliger les retenus à regagner leurs dortoirs. L'administration du CRA n'a pas souhaité réagir à la mort du jeune homme, ni à la colère exprimée le lendemain.

Ces événements interviennent dans un climat particulièrement tendu, alors que le ministre de l'Intérieur œuvre à augmenter la durée de retenue dans les CRA, et à l'augmentation des OQTF.

Le désarroi des personnes étrangères enfermées au CRA

Dans la grande majorité des cas, les expulsions du territoire ne sont pas effectives et les associations, nombreuses à dénoncer ces détentions, estiment en outre qu'allonger la période de rétention à 210 jours n'y changerait rien.

Au sein du centre de rétention administrative (CRA), des retenus, traînent devant les portes ouvertes de leurs cellules. *"On galère, il n'y a pas de télé. Toute la journée, on se regarde entre nous. On joue aux cartes de temps en temps... Il y a du bruit pour rien la journée"*, déplore un petit groupe. Toutes les 10 à 15 minutes, un avion décolle en rasant la cour déserte du centre de rétention du Mesnil-Amelot, en région parisienne. Les pistes de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle sont à deux pas. Le manque d'activité et l'angoisse de l'expulsion peuvent exacerber les tensions entre les détenus.

Une députée de gauche La France insoumise (LFI) effectue une visite surprise du

CRA. "Les sanitaires sentent très fort l'urine et il y en a qui sont très sales. En plus, il pleut donc la plupart des locaux sont trempés au sol." La députée noue le dialogue avec des retenus. Ils expriment leur mal-être. Et le désarroi dans lequel les plonge le fait de ne pas savoir quand ils pourront sortir du centre de rétention. "Quand on te dit qu'on va te renvoyer dans ton pays, ça ne va pas être facile pour toi", témoigne un jeune Guinéen, en France depuis six ans.

En 2023, seul un tiers des retenus du Mesnil-Amelot ont finalement été renvoyés dans leur pays. Comme les deux autres tiers, cet homme originaire du Soudan, risque de passer plusieurs semaines enfermés au CRA, puis être remis à la rue. Le jeune homme, sans papiers, ne peut être expulsé vers son pays puisqu'il est en guerre. "J'ai été contrôlé par hasard dans la rue. J'ai été jugé et amené ici. Ils m'ont dit que je devais rester 26 jours, mais après, je ne sais pas s'ils vont prolonger ma rétention ou s'ils vont me laisser sortir".

À côté de lui, un quinquagénaire, la jambe dans une attelle, alerte l'élue sur sa situation. Depuis quelques années, la vie de cet Ivoirien est une alternance de séjours en rétention et de périodes d'assignation à résidence. En janvier, février et jusqu'à avril, il était déjà retenu. "Je suis sorti le 24 avril. Dès le 25 avril, je devais tous les jours signer au commissariat à 10 h. J'ai signé jusqu'au 5 septembre. Et ils m'ont mis ici. Le préfet a dit que c'est parce qu'il n'avait pas confiance." L'homme n'est pas expulsé, selon lui, car il n'a pas de documents. D'où ce va-et-vient au CRA.

Au bout de quatre heures, la députée met un terme à sa visite avec le sentiment de quitter une machine à enfermer. Une machine enrayée.

Ce reportage a été réalisé en suivant la députée LFI, Gabrielle Cathala, lors d'une visite surprise au CRA du Mesnil-Amelot. Accompagner un élu étant le seul moyen pour un journaliste d'avoir accès à ce lieu. <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/reportage-france/20241015-au-mesnil-amelot-le-d%C3%A9put%C3%A9-sarroi-des-personnes-%C3%A9trang%C3%A8res-enferm%C3%A9es>

Visite du ministre de l'Intérieur au CRA

Dans la continuité de ses annonces martiales visant à soi-disant faire « *ce que veulent les français* », le ministre de l'Intérieur a choisi de se rendre ce vendredi 11 octobre 2024 au CRA du Mesnil-Amelot. Ce déplacement a été l'occasion de déclarations illustrant une nouvelle fois la dangerosité de la séquence dans laquelle le ministre de l'Intérieur entraîne notre pays, dessinant des politiques publiques centrées sur le seul triptyque de **la stigmatisation, de l'enfermement et des expulsions**, légitimant les visions du monde fantasmées dans lesquelles les migrations seraient la cause de tous les maux.

Les projets de multiplication des lieux d'enfermement administratif, d'augmentation de la durée de la rétention, les injonctions à la « fermeté » adressées aux préfetures, l'obsession de la délivrance des OQTF hors de tout discernement, alimentent encore et toujours une machine à enfermer les personnes étrangères violente et inefficace ; et ce au **mépris** des libertés les plus fondamentales telles que le **droit à la santé, à la dignité, au respect de la vie privée** ou encore à ne pas subir de traitements inhumains et dégradants. Faut-il encore rappeler que la France est l'Etat de l'Union européenne qui prononce le plus de mesures d'éloignement sans pour autant parvenir à expulser plus ? Même en enfermant davantage, pour des durées toujours plus longues, cela ne se traduit pas en termes d'éloignement. Le ministre confirme par ailleurs un détournement de la rétention, mesure administrative aujourd'hui utilisée comme élément de politique sécuritaire, y compris, contrairement, à ce qu'a affirmé le ministre, pour des personnes n'ayant pas de parcours pénal, ou pour lesquelles l'expulsion est manifestement impossible.

Au-delà, ces derniers jours, c'est également aux associations que s'en prend le ministre de l'Intérieur. Il a déclaré **ne plus vouloir de la présence des associations dans les centres de rétention administrative** et confier à l'Ofii, organisme sous tutelle du ministère de l'Intérieur, la

mission d'aide juridique, prétextant que les associations seraient « *juge et partie* ». Cette remise en cause doit être analysée pour ce qu'elle est : un **affaiblissement de l'Etat de droit** et des piliers d'une société démocratique que constituent la **liberté d'expression** et le rôle des associations comme contre-pouvoir ; car c'est bien leur capacité de témoignage et de prise de parole qui est aujourd'hui menacée. C'est dans le strict respect du droit que les associations exercent leurs missions au sein des centres de rétention ; ce sont d'ailleurs elles qui viennent régulièrement rappeler aux autorités les manquements et abus dont elles peuvent être responsables lorsqu'elles agissent hors du cadre légal. Le droit de témoignage de ce qui se passe dans ces lieux de privation de liberté, de dénonciation des abus lorsqu'ils sont constatés, d'expression critique des politiques conduites, est nécessaire au bon fonctionnement d'une démocratie. Sa remise en cause par les autorités est un signal extrêmement inquiétant pour l'avenir des libertés publiques.

Enfin, en voulant faire de son déplacement au CRA du Mesnil-Amelot un symbole de ses orientations politiques, le ministre n'aurait d'une certaine façon pas pu mieux choisir. Car en effet, le CRA du Mesnil-Amelot est un symbole, en ce qu'on y observe la multiplication de pratiques abusives et illégales : **l'enfermement de personnes gravement malades, l'enfermement de personnes réfugiées protégées par le droit international, la multiplication des expulsions vers les pays à risques, des conditions d'enfermement particulièrement dégradées, des violences, un recours abusif à l'isolement, des expulsions illégales** (au moins 6 recensées depuis le début de l'année).

La Cimade dénonce l'instrumentalisation de la rétention autour de cette fuite en avant sécuritaire et répressive qui ne fera qu'attiser les injustices et les divisions. Elle entend plus que jamais défendre et user de sa liberté de parole, remplir son rôle de contre-pouvoir représentant de la société civile et garant de l'Etat de droit.

https://www.lacimade.org/presse/visite-du-ministre-de-linterieur-au-centre-de-retention-administrative-cra-du-mesnil-amelot/?utm_source=NL102024&utm_medium=NL+

ZONE D'ATTENTE

Une jeune fille de 11 ans devant rejoindre sa famille française a été placée dans la zone d'attente d'Orly samedi 19 octobre 2024, en vue d'un éloignement vers le Sénégal. Elle vient juste d'en être libérée, mercredi 23 octobre. Le jour même où elle devait passer un test de niveau pour reprendre sa scolarité en France dès la rentrée. Née au Sénégal en 2012, était inscrite sur le registre des Français établis à l'étranger hors de France depuis 2014, et détentriche d'un passeport depuis janvier 2020. Elle devait rejoindre son père à son domicile de Montreuil (Seine-Saint-Denis) où résident déjà ses sœurs, tous de nationalité française.

Mais à son arrivée à l'aéroport, rien ne se passe comme prévu : son passeport lui est retiré. La jeune fille se voit refuser l'entrée sur le territoire français. Elle est immédiatement retenue zone d'attente. Le placement en zone d'attente a rendu la jeune fille "*très angoissée*", déplore son avocat. "*Elle commençait à avoir des boutons sur le visage. Même pour un adulte, la zone d'attente, c'est inhumain. Alors pour un enfant...*"

Tous les matins, Aida devait quitter l'hôtel où dorment les étrangers dans son cas, pour rejoindre à 6 heures du matin la zone d'attente. Elle devait y rester jusqu'à 21 heures le soir. "*L'espace "enfants" de la zone d'attente, c'est trois mètres carré, séparée de la zone adultes par un simple paravent. Elle ne pouvait pas sortir dans la cour, car c'est réservé aux adultes*", dénonce son avocat. "*Les repas ? "Chips, eau, compote". Pendant près de cinq jours, la jeune fille est ainsi "restée toute seule, accompagnée seulement par une nounou mandatée par la compagnie aérienne"*, décrit-il encore.

Pourquoi ce retrait de passeport et cette rétention ? *"Elle a été placée en zone d'attente parce qu'on lui a retiré son passeport au motif qu'il y a eu un refus de certificat de nationalité"*. En effet, en juin 2020, l'administration lui a refusé la délivrance d'un certificat de nationalité, *"au motif que son grand-père paternel, qui avait eu la nationalité française et par qui se fait la filiation, n'avait pas placé sa résidence en France"*. *"Sauf que le père de ma cliente, ainsi que ses frères et sœurs, sont sans aucune remise en question de leur nationalité. Ils ont toujours un certificat de nationalité. Dans une même fratrie, soit tout le monde est Français, soit personne ne l'est !"* Dans son ordonnance du 23 octobre qui la libère de la zone d'attente, le juge des référés du tribunal de Melun indique que la demande de restitution du passeport de la jeune fille, suite logique du refus de délivrer un certificat de nationalité, date d'il y a trois ans et *"n'a pas été régulièrement notifiée"* à la famille. Ce qui empêche un droit au recours. La procédure, irrégulière, n'était donc *"pas opposable lors de son arrivée en France le 19 octobre"*.

Le maintien en rétention d'enfants isolés *"sont rares, mais ces derniers temps, c'est arrivé plus que d'habitude"*. Quatre dossiers similaires, ont été défendus depuis août, rien que sur la zone d'Orly.

"Avant-hier encore, il y avait deux mineurs à Orly, dont un jeune Sahraoui qui a passé vingt jours dans la zone d'attente... Jusqu'à arriver à la fin du délai légal d'enfermement", indique la coordinatrice des missions dans les zones d'attente pour l'Anafé. *"Ces derniers temps, ça bat son plein"*. *"Et pas qu'à Orly : on a suivi des situations similaires de mineurs isolés et enfermés à Roissy, Marseille, Lyon, un peu partout. Bien sûr l'enfermement des enfants en zone d'attente n'est pas nouveau, mais depuis le début de l'été, on a rarement suivi autant de mineurs - sans que l'on sache expliquer pourquoi. Vu les conditions dans ces zones d'attente, c'est effrayant"*.

La loi immigration entrée en vigueur le 26 janvier 2024 met **fin à l'enfermement des mineurs accompagnés de leurs familles** dans les centres de rétention. *"L'étranger mineur de dix-huit ans ne peut faire l'objet d'une décision de placement en rétention"*. En revanche, cette interdiction n'est toujours **pas entrée en vigueur à Mayotte** où, selon les chiffres de la Cimade, près de 3 000 enfants sont enfermés chaque année. Les enfants y représentent plus de 11 % de l'ensemble des personnes enfermées et expulsées, toujours selon la Cimade. La loi du 26 janvier 2024 prévoit une interdiction de la pratique à Mayotte seulement à partir... de 2027.

La Cour européenne des droits de l'homme a condamné 11 fois la France pour l'enfermement d'enfants en centre de rétention administrative (CRA). Sa dernière condamnation remonte à mai 2023 : elle concerne sept enfants, âgés de sept mois à treize ans, enfermés en 2020 et 2021 avec leurs familles derrière les grilles des centres de rétention du Mesnil-Amelot et de Metz. *"Depuis 2012, date de la première condamnation, l'administration a enfermé plus de 35 000 enfants en rétention administrative"*.

"La France s'obstine à priver de liberté des enfants en zone d'attente. Et chaque année, des centaines d'enfants sont enfermés aux frontières françaises, en violation des conventions internationales", souligne l'Anafé

Entre autres instances, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a épinglé les zones d'attente françaises, dans le cadre de son 6e examen périodique de la France. Dans ses conclusions de juin 2023 le Comité exige la fin de l'enfermement des enfants. Quel que soit le mode de rétention. Il y rappelle aussi que *"l'obligation de ne pas priver un enfant de liberté s'étend aux parents de l'enfant et impose aux autorités de privilégier des solutions non privatives de liberté pour toute la famille"*.

CERCLES DE SILENCE

Cercle d'Épinal

A qui nous devons l'analyse, vue d'un autre point de vue du :



Contrat d'engagement à respecter les principes de la République
(voir ci-dessous)

exigé de tout étranger sollicitant un titre de séjour (07/24)
pour l'EXILÉ(E)

Le respect de la liberté personnelle

« Je m'engage à respecter la vie privée de chaque personne, sa liberté d'aller et venir, et à n'entraver en aucune manière sa capacité de communiquer avec autrui »

Le respect de la liberté d'expression et de conscience

« Je m'engage à ne pas faire obstacle, par la contrainte, la menace ou la pression, à l'expression par toute personne de ses valeurs, de ses principes, de ses opinions ou convictions, de sa religion, ou encore de ses croyances »

Le respect de la dignité de la personne humaine

« Je m'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de chaque personne ; à respecter l'égalité de tous les êtres humains, sans discrimination d'aucune sorte, notamment celles fondées sur l'origine, les opinions ou la religion, et en respectant l'orientation sexuelle de chaque personne »

Le respect de la devise et des symboles de la République

« Je m'engage à respecter la devise de la République qui est 'Liberté, Égalité, Fraternité'. Je m'engage à ne pas outrager en public l'hymne national, 'la Marseillaise', ou l'emblème national, le drapeau tricolore »

Le respect de l'intégrité territoriale de la France

« Je m'engage à ne pas remettre en cause, par des actions de nature à troubler l'ordre public ou en incitant à de telles actions ou en participant à une ingérence étrangère, la délimitation des frontières de la France et la souveraineté qu'elle exerce sur son territoire »

Le respect du principe de laïcité

« Au sein des services publics, je m'engage à ne pas contester la légitimité d'un agent public ni exiger une adaptation du fonctionnement du service public, en me fondant sur mes propres croyances ou considérations religieuses »

Le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes

« Je m'engage à n'adopter aucune attitude sexiste, et donc à ne pas faire subir à une personne des discriminations toute personne humaine, qui seraient fondées sur le sexe. Au sein des services publics, je m'engage à ne pas perturber le fonctionnement du service et à adopter le même comportement vis-à-vis de l'agent public, homme ou femme

manque la réciprocité de cet engagement, à savoir :
pour la RÉPUBLIQUE

Tu t'engages à respecter la vie privée des personnes demandant un titre de séjour pour préserver leur liberté et leur permettre d'exercer leurs droits fondamentaux, en particulier leur droit à se loger, travailler, vivre en famille.

Tu t'engages à ne pas stigmatiser, voire criminaliser les personnes exilées au motif de leur origine étrangère. Tu t'engages à bannir du langage des autorités publiques et des médias toute expression indigne et offensante à l'égard des principes, opinions, religions de ces personnes.

Tu t'engages à assurer assistance et sécurité aux personnes vulnérables à l'intérieur des frontières maritimes et terrestres en t'abstenant de tout refoulement vers des pays à risque. Tu t'engages à organiser un service public permettant l'accès aux droits des demandeurs de titre de séjour, l'examen équitable et impartial de leur situation, quels que soient le lieu du service et l'origine des demandeurs.

Tu t'engages à promouvoir et à défendre un esprit d'accueil et de solidarité à la hauteur des devises de la République française, dans les institutions comme dans la société civile.

Tu t'engages à permettre un accès inconditionnel des personnes mises en danger aux frontières de l'U.E., de manière à leur assurer un asile sûr et la possibilité d'envisager leur avenir. Tu t'engages dans l'U.E. à harmoniser par le haut les procédures d'asile et les conditions d'accueil des personnes exilées en abandonnant les critères contestables de 'pays d'origine sûrs'.

Tu t'engages à maintenir un accès effectif et équitable à la santé, à l'éducation et au logement pour les personnes exilées

Tu t'engages à faire reconnaître les droits fondamentaux de toute personne humaine, à commencer par les femmes qui sont les plus exposées aux discriminations dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil.

FRANCE

LE GOUVERNEMENT ET LES MIGRANTS

L'exemple italien n'est pas «transposable» en France

Le transfert de migrants vers des pays tiers : « *Je ne crois pas que cette idée-là soit transposable en France* », a souligné le chef du gouvernement français. Mais « *nous allons coopérer encore plus avec les pays de transit ou les pays de départ. C'est ce que fait d'ailleurs l'Italie avec le soutien de l'Union européenne, avec la Libye ou avec la Tunisie, et nous allons coopérer avec ces pays* ». « *Tout ce que fait l'Italie pour maîtriser les flux d'immigration clandestine ou illégale - ce que nous faisons nous-mêmes dans le même esprit, et ce que nous allons faire nous-mêmes - nous le*

faisons pour nous, ensemble, plus efficacement que chacun chez soi ou chacun pour soi. Et nous le faisons aussi pour l'Union européenne », a aussi déclaré le Premier ministre français.

<https://www.rfi.fr/europe/20241018-transferts-de-migrants-l-exemple-italien-n-est-pas-transposable-en-france-juge-michel-barnier>

Aide médicale d'État : le financements est "préservé" en 2025

Jeudi 10 octobre 2024, le projet de budget 2025 prévoyait une hausse des crédits de l'AME de 8%, à 1,3 milliard d'euros, contre 1,2 en 2024. Mais les crédits consacrés à l'AME seront finalement gelés pour l'année prochaine. *"On a besoin, comme toutes les dépenses, de savoir mieux les maîtriser"*, s'est justifié le ministre du Budget. Mais l'AME, *"enjeu de santé publique et d'humanité"*, *"sera préservée"*.

L'AME est une aide sociale qui garantit aux étrangers en situation irrégulière présents depuis au moins trois mois sur le territoire français la prise en charge de certains soins médicaux. C'est la seule aide dont peuvent bénéficier les sans-papiers en France. Les soins concernés sont remboursés par l'État, mais sur une base tarifaire de la sécurité sociale. Cela signifie que le migrant a souvent un "reste à charge". Exemple : si un sans papier a besoin d'une couronne dentaire à 500 euros et que la base de remboursement est de 100 euros, le migrant devra payer de sa poche 400 euros.

À plusieurs reprises, le ministre de l'intérieur voulait réformer l'AME et la remplacer par une aide médicale d'urgence aux contours drastiquement réduits, s'alignant sur la ligne du Rassemblement national qui pendant la campagne des législatives anticipées cet été, indiquait vouloir la remplacer par "une aide d'urgence vitale". Pourtant, le budget de cette aide tant décriée ne représente que 0,47 % de celui de l'assurance maladie – une proportion stable depuis des années. Et donc une goutte d'eau dans le budget de l'État. De plus, ses 439 000 bénéficiaires potentiels représentent moins de 1% de la population française. En termes de santé publique aussi, réformer l'AME serait un "non-sens". *"Si on ne permet pas aux étrangers de se soigner, ils vont tomber malades. Et s'ils tombent malades, il y a de grandes raisons que la population tombe malade elle aussi [...] Si les étrangers n'ont plus accès à l'AME, ils vont sursaturer l'hôpital public."*

Le 14 octobre 2024, la ministre de la Santé Geneviève Darrieussecq a confirmé : *"le cadre général"* de l'Aide médicale d'État *"ne changera pas"*. *"C'est le système le plus contrôlé, le plus sûr"*. *"L'aide médicale d'État, c'est un sujet de santé et de santé publique, voire même de salubrité publique [...] Je ne suis pas pour sa suppression"*. *"C'est aussi une assurance sur la santé des Français pour éviter certaines contagions"*. *"Il ne faut pas avoir de tabou avec ce sujet, mais il ne faut pas créer des fantasmes"*.

Un 119^{ème} texte de plus sur l'immigration

La porte-parole du gouvernement, a confirmé dimanche 13 octobre 2024 que l'exécutif prévoyait un nouveau texte sur l'immigration, dont l'examen pourrait démarrer dès *"début 2025"* au Parlement. Lundi 14 octobre 2024, « *Une nouvelle loi sur [l'immigration ne] semblait totalement prioritaire* » à l'ancien premier Ministre. Le ministre de l'Intérieur, a rétorqué mardi 15 octobre qu'il ne souhaitait pas *"aller au-delà de ce qui a été voté"* en janvier 2024 et censuré par le Conseil constitutionnel. Un député LFI a chiffré à *"19"* le nombre de lois immigration *"ces vingt dernières années"*, dénonçant un gouvernement de *"larbins prêts à faire leur la politique de l'extrême droite pour se maintenir"*.

118 textes de loi sur l'immigration ont été votés depuis 1945 : les ministres de l'Intérieur ont toujours voulu laisser leur empreinte sur la question. En novembre 2003, la loi votée allonge les délais de rétention de 12 jours à 32 jours, recueille les photos des étrangers dans un fichier policier et renforce les peines en cas d'aide à l'entrée et au séjour irréguliers. Un mois plus tard, le texte oblige les préfetures et l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) à privilégier les procédures rapides : les demandeurs n'ont plus que 21 jours (au lieu d'un mois) pour constituer leur dossier et doivent le faire en français. En juillet 2006, une loi supprime la régularisation de plein droit

après dix années de présence en France, qui existait depuis 1984. Elle durcit également les conditions du regroupement familial, en allongeant à 18 mois (contre 12 auparavant) le délai de séjour en France requis pour en faire la demande et en contraint les conjoints de Français à retourner dans leur pays pour faire la demande d'un visa de long séjour. aux mariages blancs en rendant obligatoire le contrôle de l'identité des candidats au mariage et en prévoyant une audition des futurs époux en cas de doute. En novembre 2007, une loi accroît la restriction du regroupement familial en soumettant les candidats à un test de connaissance de la langue française et des valeurs de la République ainsi qu'à un test ADN si "*l'état civil présente des carences*" dans le pays d'origine. L'Ofpra passe par ailleurs de la tutelle du ministère des Affaires étrangères à celle du tout nouveau ministère de l'immigration, qui sera supprimé en 2010. En décembre 2012 une loi dissuade les entrées individuelles sur le territoire, tout en abrogeant le délit de séjour irrégulier, pour se conformer au droit européen, elle crée une mesure privative de liberté qui remplace la garde à vue. Elle permet aux forces de l'ordre de garder à disposition pendant 16 heures les personnes contrôlées, le temps de vérifier leur droit au séjour et d'obtenir le cas échéant un ordre de quitter le pays. La loi supprime aussi le délit de solidarité, qui réprimait depuis 1994 l'aide aux étrangers en situation irrégulière. A l'été 2015, est mis en place le titre pluriannuel de séjour. Le texte permet de maintenir en rétention des étrangers mineurs. En mars 2016, la loi rend possible l'enfermement des enfants de familles étrangères dans les commissariats (locaux de rétention administrative). Les décrets d'application de la loi placent la procédure des "étrangers malades", qui relevait des agences régionales de santé, sous la houlette de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et donc indirectement du ministère de l'Intérieur. Ces décrets renforcent aussi le droit à l'information des préfets sur le contrôle du séjour des étrangers en possession de cartes de séjour pluriannuelles. La loi du 10 septembre 2018 allonge la durée maximale du séjour en centre de rétention à 90 jours, pour faciliter les reconduites à la frontière. La loi du 26 janvier 2024 élargit les obligations de quitter le territoire français (OQTF) à des étrangers habituellement protégés, comme les personnes arrivées en France avant l'âge de 13 ans, crée un fichier des mineurs non accompagnés délinquants, conditionne l'obtention d'un titre de séjour au respect des "*principes de la République*" et allonge de six mois à un an la durée d'assignation à résidence d'étrangers soumis à une mesure d'éloignement. La régularisation de travailleurs sans-papiers dans les "métiers en tension" nécessite l'aval des préfets pour la délivrance ou non d'un titre de séjour.

https://www.francetvinfo.fr/societe/immigration/nouvelle-loi-immigration-en-2025-quelles-sont-les-mesures-deja-adoptees-avec-les-textes-votes-durant-ces-vingt-demieres-annees_6837476.html

Dossier complet sur les migrations : Le rédacteur en chef adjoint de la *Revue*
Projet écrit :

À peine une loi sur l'immigration est-elle adoptée - et pas même appliquée - qu'en surgit une autre. La France se doterait donc en 2025 de sa trentième législation en la matière depuis 1980. Passons sur le total des 120 réformes du droit des étrangers depuis 1945. En jeu cette fois, en réalité encore et toujours : l'allongement de la durée de rétention des migrants irréguliers réputés "dangereux" de 90 à 210 jours. Serait-ce plutôt le nouveau sursis d'un gouvernement promis à la censure ? Sur le fond, la même mécanique perdure. Le moment politique incite aux cris d'alarme électoralement rentables, qui eux-mêmes justifient des mesures toujours plus drastiques et plus vaines. Au « mieux », l'effet d'annonce comble une ignorance délibérée du phénomène migratoire.

Le dossier élaboré avec JRS Europe et JRS France, ne passe sous silence ni sa complexité ni les problèmes bien réels qu'il soulève. Nos dispositifs d'asile sont saturés. Or, l'immigration irrégulière – qui focalise tant l'attention des politiques – est loin de résumer la réalité des flux. La plupart des mouvements de populations concernent d'ailleurs le Sud. En outre, le fait migratoire révèle dans la durée un impact prometteur tant pour les pays de provenance que ceux d'accueil. Une énième législation draconienne n'y changera rien.

Vers une "nouvelle loi immigration" en 2025 : Et une de plus.

Trente-deux lois sur l'immigration et les étrangers ont été adoptées depuis 1980 en France, selon le Musée de l'histoire de l'immigration.

Fin septembre 2024, les députés du groupe Droite républicaine de ont déposé une proposition de loi pour allonger la durée de rétention des étrangers clandestins dangereux après le meurtre à Paris d'une jeune étudiante, Philippine. Le très conservateur ministre de l'Intérieur, défend lui aussi cette position.

Un an seulement après le précédent texte sur le sujet qui avait fracturé la majorité à l'Assemblée nationale, le gouvernement a annoncé, dimanche 13 octobre 2024, une nouvelle loi sur l'immigration en 2025. "*Il y aura besoin d'une nouvelle loi*", notamment pour permettre "*la prolongation de la durée de détention dans des centres de rétention administrative*" des étrangers clandestins jugés dangereux, a annoncé dimanche la porte-parole du gouvernement.

Une des pistes envisagées est de faire passer la durée maximale de **rétention de 90 à 210 jours**, ce qui n'est possible pour le moment qu'en matière d'infractions terroristes. "*On ne s'interdit pas de réfléchir à d'autres dispositions*", a ajouté la porte-parole, jugeant qu'il ne devait y avoir "*aucun tabou en matière de protection des Français*". L'exécutif souhaite que ce texte arrive au Parlement "*début 2025*". La précédente loi sur le sujet, promulguée le 26 janvier 2024, avait fait l'objet de débats très tendus au Parlement ainsi qu'au sein de l'ex-majorité présidentielle. Et le camp macroniste avait pu faire voter le texte grâce à l'abstention des députés du Rassemblement national.

"*Quotas*" migratoires fixés par le Parlement, **rétablissement du délit de séjour irrégulier**, la **caution demandée aux étudiants étrangers** en France pour prévoir leur retour, mesures de **restriction du regroupement familial** ou **restreignant le droit du sol** : le Conseil constitutionnel avait censuré de larges pans du texte. Les Sages avaient ainsi retoqué les principaux ajouts que l'ex-majorité présidentielle avaient concédés à la droite et notamment à l'actuel ministre de l'Intérieur, alors chef des sénateurs LR et grand artisan du durcissement du texte. Au total, 32 des 35 dispositions rejetées avaient été considérées comme des "*cavaliers législatifs*", sans lien suffisant avec le projet de loi initial. Un motif de forme qui ne préjuge pas de leur conformité sur le fond avec la constitution. Rien n'exclut donc qu'elles soient proposées dans le nouveaux texte. Ni qu'elles soient, cette fois, rejetées sur le fond.

Les mesures censurées par le Conseil constitutionnel "*serviront de bases pour le nouveau projet de loi sur l'immigration*", a fait savoir dimanche une source gouvernementale. "*Certaines pourraient être modifiées et il y aura des ajouts*". Pour le nouveau projet de loi, "*on discutera avec l'ensemble des groupes parlementaires*". "*On ne va pas chercher le soutien du Rassemblement national*", a-t-elle assuré alors que la cheffe de file des députés RN, a fait de l'absence d'une nouvelle loi sur l'immigration une "*ligne rouge*" qui pourrait déclencher une censure du gouvernement.

La nouvelle loi immigration promet de nouveaux débats très houleux dans un contexte parlementaire tendu, avec une Assemblée nationale où la fragile coalition du premier ministre ne dispose pas de majorité. "*On a un gouvernement avec ce Bruno Retailleau qui nous refourgue une loi immigration comme gage à l'extrême droite. Tout ça est cousu de fil blanc*", a réagi le premier secrétaire du Parti socialiste. "*C'est reparti pour des semaines de saturation du débat public autour des thèmes de l'extrême droite*", a abondé un député Génération.s. "*Ce gouvernement et ceux qui le soutiennent sont des pyromanes, collaborateurs du lepénisme.*" La présidente des députés du groupe Écologiste et social, a déploré "*une accumulation législative qui ne règle rien*" et a déjà "*détruit la vie de nombreuses personnes*".

Le dessous d'une future loi

Le premier ministre français et son ministre de l'intérieur, et les ministres italiens des

affaires étrangères et de l'intérieur se sont retrouvés pour lutter, selon eux, contre le « *désordre migratoire* », vendredi 18 octobre 2024, à Menton. Cette rencontre n'a provoqué que de rares critiques, principalement à gauche, et une réelle inquiétude parmi les associations et les militants pour les droits des migrants. Leur constat est unanime : la répression contre les exilés s'accroît, hélas pour le pire. « *Ce qui est grave, c'est que faire preuve d'humanité ne devrait pas être réservé à la gauche mais transcender les partis politiques* », déclare l'agriculteur et militant Cédric Herrou. Connu pour sa bataille acharnée contre les autorités pour faire reconnaître aux exilés leur droit à un accueil digne et faire respecter le droit d'asile à la frontière franco-italienne, il était présent vendredi à un rassemblement à Menton, avec une vingtaine de militants de gauche, contre la mise en scène de l'alliance entre le gouvernement avec celui, de son homologue italien.

Pour lire plus en détail aller à : <https://www.politis.fr/articles/2024/10/asile-la-societe-civile-se-mobilise-deja-contre-la-future-loi-immigration-de-bruno-retailleau/> ET <https://www.politis.fr/articles/2024/10/parti-pris-budget-bamier-immigration-loi-et-diversion/>

Rétablissement des contrôles aux frontières intérieures - Lettre ouverte à l'UE

À l'heure où la France vient d'annoncer un nouveau rétablissement des contrôles aux frontières intérieures aériennes, terrestres et maritimes avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et l'Espagne, l'Anafé et le Gisti ont décidé de rendre publique leur lettre en réponse à la Commission afin de rappeler que si la liberté de circulation au sein de l'espace Schengen n'a été instaurée qu'au profit exclusif des citoyens de l'Union, l'abolition des contrôles aux frontières intérieures – qui constitue l'un des moyens de garantir cette liberté de circulation – doit bénéficier à toute personne « quelle que soit sa nationalité »

<http://www.anafe.org/spip.php?article728>

Rétention administrative : un débat public imprégné d'idées reçues

Le nouveau ministre de l'Intérieur nommé le 21 septembre 2024, a été marqué par une nouvelle irruption dans le débat public de discussions politiques et médiatiques autour de la rétention administrative des étrangers. Ces dernières ont à nouveau révélé les approximations et idées reçues dans ce domaine, nécessitant ainsi le rappel de quelques points factuels. Les déclarations du nouveau ministre de l'Intérieur et les réactions auxquelles elles ont donné lieu, sur le sujet de la rétention administrative des étrangers, s'appuient en partie sur des faits et analyses éloignés du cadre juridique ou des pratiques constatées dans ce domaine :

La rétention administrative n'est pas un dispositif pénal

L'objectif initial de la rétention administrative est de maintenir à disposition de l'administration des étrangers en situation irrégulière en vue de leur éloignement. Il s'agit d'organiser matériellement le retour (récupérer les affaires personnelles, réserver un billet d'avion etc.) et de s'assurer de l'accord du pays visé pour accueillir l'étranger. L'irrégularité du séjour ne constitue pas une infraction pénale et elle peut résulter de situations très diverses (incluant des cas dans lesquels l'étranger n'a pas pu renouveler son titre de séjour en raison de défaillances des autorités administratives). Le manque de discernement dans l'édiction des mesures d'éloignement mène parfois l'administration à placer des personnes qui peuvent disposer d'un droit au séjour et ne devraient donc pas être retenus.

La rétention n'est pas le dispositif le plus efficace pour éloigner les étrangers en situation irrégulière

Un rapport en 2019 (de l'actuel ministre de l'Europe et des Affaires étrangères) rappelle

l'inefficacité de la rétention pour éloigner, son coût très élevé et la nécessité de revoir la politique des retours volontaires pour améliorer le taux d'exécution des décisions d'éloignement.

Les associations présentes en rétention participent simplement à l'application du cadre légal

Les associations n'ont aucun pouvoir décisionnaire sur le sort accordé à l'étranger placé en CRA, cette responsabilité étant confiée aux juridictions administratives et judiciaires. En pratiques, ces dernières sanctionnent souvent des pratiques de l'administration ou des services de police contraires au cadre légal : en 2023, plus de la moitié (52,4%) des étrangers placés en CRA ont été libérés par décision d'un juge en France métropolitaine. Les échecs à l'éloignement des étrangers qui sont surtout dus à l'incapacité des administrations préfectorales à obtenir les laissez-passer des consulats des pays d'origine ne peuvent donc pas être imputés à l'association dans son rôle d'accompagnant des personnes retenues.

Allonger la durée de rétention n'augmente pas significativement le taux d'éloignement

Globalement, l'allongement de la durée maximale de rétention n'a pas produit d'effet significatif sur l'effectivité des retours depuis ces lieux. L'écrasante majorité des éloignements ont lieu dans les premiers jours (81% dans les 45 premiers jours et 8% au-delà de 60 jours en 2023), lors desquels l'administration est rapidement fixée sur la possibilité de renvoi. L'allongement de la durée moyenne de placement a pour principal effet de porter des atteintes disproportionnées aux droits des personnes, avec des privations de liberté parfois inutilement longues.

L'efficacité de la politique d'éloignement repose principalement sur la délivrance des laissez-passer consulaires

Pour éloigner un étranger en situation irrégulière qui ne disposerait pas d'un passeport (document permettant à la fois de justifier sa nationalité et autorisant à voyager), les autorités françaises sont tenues de solliciter un laissez-passer consulaire auprès du pays visé pour le renvoi. L'ensemble des États sont en effet souverains, comme l'est la France, pour décider qui est autorisé à entrer sur son territoire : en l'absence de passeport, la délivrance de laissez-passer consulaire est donc indispensable. Elle ne dépend pas directement des autorités françaises et le renforcement des dispositifs coercitifs de retour n'a pas d'impact significatif sur ce volet.

Lire: <https://www.forumrefugies.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/en-france/1559-retention-administrative-un-debat-public-impregne-d-idees-recues>

Suite à la nomination du nouveau gouvernement, la présidente de France terre d'asile, a insisté sur la **nécessité d'apaisement** : « *On espère que Bruno Retailleau et le gouvernement ne s'arrêteront pas à des postures et des mesures qui ne feront que cliver toujours plus la société* ». Elle a indiqué que « *les vrais enjeux (...) aujourd'hui sont d'organiser l'accueil, de préserver la tradition d'asile française et de promouvoir tout ce qui peut nous permettre de coexister en paix* ».
<https://www.france-terre-asile.org/notre-expertise/newsletter>

CAMPAGNE POUR LA REGULARISATION LARGE ET DURABLE DES PERSONNES SANS-PAPIERS

Le Gouvernement multiplie les annonces hostiles et simplistes, La Cimade poursuit sa campagne de sensibilisation nationale pour la régularisation large et durable des personnes sans-papiers. Depuis de nombreuses années déjà, le constant durcissement des politiques françaises maintient sans-papiers un nombre croissant de personnes pourtant durablement installées et insérées

en France. Feignant d'ignorer cette réalité, le ministre de l'intérieur confirmait le 9 octobre 2024 dans *Le Parisien* l'orientation consistant à ne régulariser les personnes sans-papiers « *qu'au compte-goutte* ».

Si entre 300 et 600 000 personnes vivent aujourd'hui sans papiers en France, ce n'est pas parce qu'elles seraient arrivées « *clandestinement* » sur le territoire français, ou s'y seraient malignement maintenues en violation effrontée des lois : c'est au contraire parce que ces lois sont constamment complexifiées pour exclure de l'accès à un titre de séjour stable : **des conjoints de Français, des parents d'enfants français ou d'enfants malades, des travailleurs et travailleuses sans-papiers, des personnes nées en France ou arrivées dans leur enfance**. Après chaque nouvelle loi, après chaque nouvelle affirmation de fermeté gouvernementale, des personnes qui, auparavant, avaient ou auraient eu un titre de séjour, rejoignent la cohorte stigmatisée des personnes sans-papiers, généralement visées par une obligation de quitter le territoire français.

Plus que jamais déterminée à combattre amalgames et préjugés, La Cimade poursuit son combat pour une autre perception des personnes étrangères et pour des politiques migratoires fondées sur l'accueil et la solidarité. Elle milite pour **la régularisation large et durable de toutes les personnes sans-papiers, qui ne soit pas seulement limitée aux personnes qui travaillent**. Pour soutenir ces personnes « invisibles », pour sensibiliser le grand public à leur histoire et à la nécessité de se mobiliser pour la régularisation large et durable de toutes les personnes sans-papiers présentes en France, La Cimade promeut les revendications suivantes :

- **Une régularisation qui doit être générale** et non catégorielle, pour prendre en compte des situations aussi diverses que, par exemple, celle des jeunes majeurs, des travailleurs et travailleuses sans papiers, des parents d'enfants scolarisés ...
- La délivrance **d'un titre unique et stable**, pour plusieurs années et autorisant à exercer toute activité professionnelle.

<https://www.lacimade.org/la-cimade-poursuit-sa-campagne-pour-la-regularisation-large-et-durable-des-personnes-sans-papiers/>

CALAIS, PARIS, RENNES, LILLE, TOULOUSE, GRANDE-SYNTHE, TOUR

Utopia 56 publie comme chaque année son rapport d'activité annuel, reprenant l'ensemble des activités menées dans leurs antennes et cinq maisons d'accueil en 2023. On y retrouve l'ensemble des missions et projets portés en 2023, ainsi que les perspectives pour 2024.

<https://utopia56.org/wp-content/uploads/2024/10/RAPPORT-DACTIVITE-2023-UTOPIA-56-PAGES.pdf>

CALAIS

À Calais, "Mamie Brigitte" recharge les batteries des migrants

Pour soutenir les migrants à Calais, Une femme les accueille dans son garage, depuis les années 2000, pour recharger les portables, les batteries et aussi parfois le moral. On l'appelle d'ailleurs "Mamie Charge". Son histoire a inspiré deux journalistes, qui ont fini par la convaincre de raconter sa vie dans un livre qui est sorti récemment aux éditions Salvator intitulé Mamie Charge, une vie au service des migrants.

La maison de La Margelle, accueille les hommes vivant dans des campements

Depuis le 1er octobre, près de 2 000 personnes ont réussi à atteindre les côtes anglaises en traversant la Manche sur des embarcations de fortune. Des traversées qui ont aussi coûté la vie à deux hommes, une femme et un bébé rien que pour le mois d'octobre. En attendant des conditions

météorologiques plus favorables, ils sont des centaines à survivre à la rue sur le littoral du Nord-Pas-de-Calais. Que deviennent ceux qui, après un naufrage, après une blessure, ne peuvent plus tenter la traversée de la Manche ? Que deviennent ceux qui, face à la violence de la frontière finissent par changer d'avis ? C'est pour répondre à ce besoin spécifique que la maison de La Margelle a vu le jour à Calais il y a deux ans. Une quinzaine de personnes peuvent y être hébergées en attendant que leur situation administrative leur permette de trouver un logement.

C'est une maison d'accueil située dans la ville de Calais. Ce projet est né face aux difficultés d'accès au logement des demandeurs d'asile vivant dans des lieux de vie informels à Calais et aux alentours. Cette maison accueille les hommes vivant dans des campements dont les dispositifs étatiques en place sont insuffisants pour faire face à leurs droits au logement. Ce lieu de repos vise à proposer un temps de repos et de réflexion sur leur parcours. Ce projet représente une porte ouverte, c'est un espace qui se construira avec le passage de ses habitants. La maison grandit et évolue au gré des histoires qui l'entourent. Elle cherchera, dans la réflexion collective et la pratique, à développer un environnement équilibré avec une équipe de bénévoles et le soutien d'un conseil d'administration pour assurer la gestion de ce lieu.

<https://maisonmargelle.wordpress.com/>

GUYANE - GUADELOUPE

Les préfetures de Guyane et de Guadeloupe continuent les expulsions vers Haïti

Depuis le 23 août 2024, Monsieur B., ressortissant haïtien, est enfermé au Centre de rétention administrative (CRA) de Guyane. Craignant pour sa vie en cas de retour en Haïti, il dépose depuis le centre de rétention administrative, une demande de réexamen de sa demande d'asile, rejetée quelques jours plus tard par l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra). Il poursuit alors ses démarches auprès de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) dans le but de contester la décision de l'Ofpra. La CNDA reconnaît depuis plusieurs mois désormais la situation de violence généralisée d'une intensité exceptionnelle qui règne en Haïti, et accorde fréquemment une protection subsidiaire à ses ressortissants du fait des risques d'exposition à des traitements inhumains et dégradants en cas de retour dans leur pays. De son côté, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) suspend systématiquement les expulsions vers Haïti des personnes qui la saisissent, depuis le mois de décembre 2023, en raison des risques encourus en cas d'expulsion. .

A rebours des positions de ces juridictions, les préfetures de Guyane et de Guadeloupe persistent à vouloir expulser vers Haïti. En Guyane, les tribunaux administratif et judiciaire n'ont pas davantage tiré les conséquences de ces jurisprudences et continuent de permettre à la préfecture de mettre à exécution les expulsions des ressortissants haïtiens vers leur pays d'origine.

M.B. a bien failli en être l'illustration quand le dimanche 8 septembre 2024, il est informé qu'il va être transféré au CRA de Guadeloupe le soir même et qu'il doit embarquer sur un vol à destination d'Haïti le lendemain. Le lundi matin, la CEDH est saisie en urgence. Quelques instants avant le décollage, elle suspend *in extremis* l'expulsion de M.B., qui se trouvait déjà sur le tarmac de l'aéroport. Il est ramené au CRA de Guadeloupe, puis au CRA de Guyane le lendemain.

Selon les informations transmises par un membre de la famille de M.B, résidant en Guadeloupe et s'étant déplacé à l'aéroport de Pointe à Pitre, il semblerait que cinq autres personnes haïtiennes, résidant à Saint-Martin et en Guadeloupe, aient embarqué sur ce vol pour être expulsées. Selon ses dires, elles étaient toutes assignées à résidence. Ces personnes n'ont eu aucun moyen de contester leurs éloignements. Combien sont-elles, chaque semaine, à être embarquées de force sur ces vols ? S'affranchissant des positions des organisations internationales, qui appellent depuis de nombreux mois à l'arrêt des expulsions vers Haïti, ainsi que de la jurisprudence de la CEDH et de la CNDA, les préfetures de Guadeloupe et de Guyane continuent d'enfermer, d'assigner à résidence et d'expulser des ressortissants haïtiens, au péril de leur vie.

<https://www.lacimade.org/inlassablement-les-prefetures-de-guyane-et-de-guadeloupe-continuent-les-expulsions-vers>

LISIEUX

La préfecture ordonne l'expulsion d'un ancien couvent occupé par des exilés

La clinique des Buissonnets avait fermé en 1995. Le bâtiment a ensuite accueilli, jusqu'en décembre 2023, la congrégation des Sœurs de la Providence. Le 5 octobre 2024, une trentaine de migrants, soutenus par le Collectif lexovien de défense des personnes privées de droits, y ont emménagé. À peine ouvert, le nouveau squat de Lisieux est visé par une procédure d'expulsion. Cette expulsion a été ordonnée par la préfecture du Calvados, mercredi 16 octobre 2024, après un recours du propriétaire du bâtiment. Le président du groupe immobilier Creadimm, basé à Caen, avait racheté les lieux en décembre pour y créer un hôtel hospitalier. Les migrants disposent désormais de sept jours pour quitter les lieux.

Le 21 octobre 2024, plusieurs partis politiques de gauche (PS, LFI, PG, EELV, GRS, PCF, L'Après, Ensemble, Gagner avec Ruffin, Génération) , réunis sous la bannière du Nouveau front populaire, ont apporté leur soutien aux migrants. « *Cette décision est inacceptable, alors que l'hébergement d'urgence est actuellement saturé dans le Calvados, écrivent-ils. Au nom de "l'intérêt supérieur de l'enfant" garanti par la Convention relative aux droits de l'enfant et du "droit à un logement convenable" garanti par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, à quelques jours de la trêve hivernale, nous espérons que la préfecture reviendra sur sa position. » « L'hiver risque d'être dur, et nous ne pouvons accepter que des personnes puissent dormir à la rue sans solution apportée par les services de l'État. »*

Des habitants, rassemblés au sein du Collectif lexovien de défense des personnes privées de droit, agissent. « Nous avons saisi une avocate spécialisée, indique un membre. *Elle doit déposer ce mardi [22 octobre 2024] deux recours au tribunal administratif de Caen : l'un pour annuler l'arrêté préfectoral, l'autre pour suspendre l'expulsion tant que le premier recours n'est pas jugé. »*

<https://www.ouest-france.fr/societe/justice/expulsion-dun-squat-a-lisieux-un-recours-depose-en-justice-contre-la-decision-de-la-prefecture-70103064-905a-11ef-9c0a-0d32f1fd8b7b>

<https://www.ouest-france.fr/societe/immigration/expulsion-dun-squat-a-lisieux-le-nouveau-front-populaire-du-calvados-prend-la-defense-des-exiles-aa3f3124-8fbd-11ef-8390-40b2162b6ed9>

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/squat-a-lisieux-la-prefecture-ordonne-lexpulsion-dun-ancien-couvent-occupe-par-des-exiles-d8132156-8c6a-11ef-83f6-c0ea5bdbc0ba>

LOIRE ATLANTIQUE

En 2023 en Loire-Atlantique, 3 408 demandes d'asile

Il y a plus de 122,6 millions de personnes déracinées dans le monde. Les demandeurs d'asile sont issus principalement de Syrie du Venezuela, d'Ukraine, d'Afghanistan et du Soudan. Une grande partie va d'abord dans les pays les plus proches géographiquement. Les déplacements forcés au sein d'un même pays sont aussi très importants. Et les parcours sont traumatisants.

3 408 demandes d'asile en Loire-Atlantique, alors qu'il y en a eu plus de 142 000 dans toute la France en 2023 (leur nombre a doublé depuis 2014). Cela place le département (1,45 million d'habitants) au sixième rang en France, hors région parisienne. Ces chiffres ont été donnés par l'institut Kervégan, un centre de réflexion sur les territoires de l'Ouest, qui a démarré une série de conférences pour éclairer « ce sujet complexe et le plus souvent clivant », souligne un membre de l'Institut et directeur du programme d'accompagnement des réfugiés Agir.

Les demandeurs d'asile peuvent avoir trois statuts différents : réfugié (titre de séjour de dix ans), protection subsidiaire (titre de séjour de quatre ans) ou apatride. Celles et ceux qui ont besoin d'une protection s'exposent à une persécution (tortures, peine de mort, menace pour la vie, etc.) s'ils retournent dans leur pays d'origine. Les demandeurs d'asiles ne représentent qu'une partie des

migrants, terme qui englobe tous ceux qui quittent leur pays pour des raisons très diverses (économique, climatique, familiale...). Au total, en 2023, la Loire-Atlantique a recensé 18 000 demandes de titre de séjour. 1 200 d'entre eux sont actuellement accompagnés dans le département.

Pour accueillir et aider ces demandeurs d'asile, dont la résidence en France est légale, il existe des dispositifs de l'État dans lesquels s'insèrent de nombreuses associations, avec souvent le soutien des collectivités, comme la Ville de Nantes. C'est ainsi que dans le cadre d'un marché public, Agir 44, qui regroupe six associations de Loire-Atlantique et de Vendée, les accompagne vers l'emploi, le logement, plus globalement l'insertion. Actuellement, 1 200 personnes sont suivies dans ce cadre. « *Un demandeur d'asile reçoit 200 € par mois, hors hébergement, somme dégressive pour les familles* », rappelle le directeur de SOS solidarités, membre d'Agir 44.

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/en-2023-en-loire-atlantique-3-408-demandes-dasile-70c80938-8d7a-11ef-9d74-cdf49a297048>

LYON

Exposés au vent, au froid et aux fortes pluies, près de 160 jeunes migrants survivent dans le square du Béguin, dans le 7^e arrondissement de Lyon. Pour la plupart mineurs, ils attendent une reconnaissance de minorité par le juge des enfants pour être logés. Après le passage de la tempête Kirk et les fortes précipitations des derniers jours -17 octobre 2024 - (« entre 90 et 120 millimètres de précipitations »), leurs conditions de vie sont critiques.

L'eau est montée jusqu'à nos pieds, au niveau des palettes. Les tentes sont encore gorgées de pluie et les claquettes flottent dans des flaques, emportées dans l'intempérie. Les jeunes sans-abri qui vivent dans le square. « On ne peut pas vivre dans ces conditions ». Plus tôt dans la journée, le collectif Soutiens/Migrants Croix-Rousse, qui vient en aide à ces jeunes, avait alerté sur ces « conditions épouvantables ».

La semaine dernière, le 10 octobre 2024, des branches d'arbres sont même tombés sur deux tentes. Heureusement, leurs occupants étaient absents à ce moment-là.

Depuis février dernier, une centaine de jeunes migrants campent dans ce square du 7^e arrondissement de Lyon. Ils viennent de Guinée, de Côte d'Ivoire ou encore du Cameroun. Ils ont été déboutés par Forum Réfugiés, une association chargée par la Métropole de Lyon d'évaluer la minorité et l'isolement de jeunes étrangers qui arrivent à Lyon. Considérés comme majeurs par l'association, ils ne peuvent donc pas prétendre à une prise en charge par l'aide sociale à l'enfance. La plupart d'entre eux sont aujourd'hui dans l'attente d'un recours auprès du juge des enfants pour faire reconnaître leur minorité. « *C'est une longue procédure qui peut prendre entre six mois et un an selon les cas. La demande est favorable dans 80 % des cas, mais avant cela, ils se retrouvent à la rue et sans ressources* »

Interpellée par les associations, la Ville de Lyon fait savoir « *qu'elle a demandé la mise à l'abri des mineurs du square par les services de l'État, via la préfecture, comme elle l'a déjà fait à plusieurs reprises* ». Du côté de la préfecture, on fait savoir que s'agissant d'une gestion de crise, « il revient aux maires concernés de mettre en place un plan de sauvegarde communal ». Selon les services de l'État, l'ouverture d'un gymnase pour les héberger relèverait de « *l'appréciation du maire* ». Les pouvoirs publics se renvoient la balle, et ce n'est pas la première fois, sur le cas des mineurs isolés comme des personnes sans-abri de manière générale. Il faut dire que la situation est critique : près de 14 000 personnes attendent une place en hébergement d'urgence dans la métropole. La Ville et la Métropole de Lyon, dirigées par des majorités écologistes et de gauche, ont même attaqué l'État en justice pour carence dans l'hébergement d'urgence des personnes sans toit, qui relève de sa compétence. Dans l'attente de savoir s'ils seront pris en charge, les jeunes du square du Béguin se préparent de nouveau à affronter la pluie. Ils s'inquiètent aussi de l'hiver qui approche. « *J'étais déjà là en février dernier. C'était l'hiver et c'est un vrai traumatisme pour moi. Si les gens veulent nous*

aider, ils peuvent nous apporter des vêtements chauds et des couvertures ».

<http://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20241018-rue89-lyon-apre-s-les-intempe-ries-la-de-tresse-des-jeunes-migrants-du-square-be-guin-tout-est-tout-le-temps-trempe-.pdf>

Le barreau de Lyon a saisi la justice administrative en référé pour obtenir la **fermeture du Centre de rétention administrative (CRA) 2**, situé près de l'aéroport Saint-Exupéry. Le Centre de rétention administrative 2 de Lyon, aux airs de prison, peut accueillir jusqu'à 140 retenus. Les avocats dénoncent des conditions de rétention « indignes » après une visite des lieux.

Portes de toilettes manquantes, absence d'accès au soin, problèmes nutritionnels... Le barreau de Lyon pointe plusieurs « atteintes aux droits fondamentaux des retenus » dans le deuxième Centre de rétention administrative (CRA) de Lyon Saint-Exupéry, où sont enfermées des personnes étrangères dans l'attente de leur expulsion du territoire. Face à cette situation, le bâtonnier et la vice-bâtonnière ont saisi le tribunal administratif en référé-liberté (une procédure accélérée justifiée par l'urgence d'une situation), vendredi 11 octobre 2024, révèle Lyon Capitale. Ils souhaitent obtenir la fermeture du centre « *dans l'attente d'une mise aux normes* », explique la vice-bâtonnière.

Le CRA de Lyon Saint-Exupéry est doté depuis janvier 2022 d'un nouveau bâtiment neuf de 140 places, le bâtiment (le CRA 2). Avec la loi immigration votée début 2024, le nombre de places dans les CRA devrait être doublé d'ici 2027, pour les porter à 3000. Le CRA 2 de Lyon, vu comme un « CRA du futur », pourrait servir de modèle.

Cette alerte sur les conditions de vie au sein du CRA a déjà été donnée en avril 2023 : toilettes avec des portes battantes empêchant une quelconque intimité, 30 minutes chaque jour pour aller manger au réfectoire, des cours pour s'aérer qui ressemblent à des cages... « *On a l'impression que la rétention est là pour punir, ce qui ne devrait pas être le cas, grinçait déjà la vice-bâtonnière de l'époque. Tout est anxigène là-bas.* » Quelques mois plus tard, en juin 2023, c'est la contrôlée des lieux de privation de liberté qui s'inquiétait de la gestion du lieu : « *Les hébergements y sont, comme ailleurs, inadaptés ou sous-dimensionnés, anxigènes, dégradés et mal entretenus, notait la CGLPL. Les retenus y sont privés d'intimité, d'activité, de perspectives et, dans l'ensemble, largement livrés à eux-mêmes* »

<http://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20241016-rue89-lyon-le-barreau-de-lyon-demande-la-fermeture-du-cra-2-de-lyon-pour-conditions-de-re-tention-indignes.pdf>

MEURTHE-ET-MOSELLE

Plusieurs dizaines de réfugiés ukrainiens ont reçu **des lettres leur demandant de quitter leur logement** avant la fin du mois d'octobre 2024, de la part de la préfecture de Meurthe-et-Moselle qui le demande au motif qu'ils ne se sont pas suffisamment intégrés. Les premières expulsions ont eu lieu ces derniers jours.

Comme de nombreux Ukrainiens, Elena a reçu une lettre lui demandant de quitter son logement à Lunéville. *"On doit quitter nos appartements entre le 20 et le 31 octobre"*, constate-t-elle amère. Celle qui a quitté Kiev en 2022 ne parvient pas à cacher sa tristesse : *"Quand on est arrivé en France, on a été bien accueillis. Et tout ce qui se passe actuellement vient effacer ce qui a été fait avant. C'est ça qui est triste. Ça se finit mal."* Une réunion de l'association Lumières d'Ukraine a eu lieu samedi 19 octobre 2024 pour évoquer la situation. Son président dénonce l'impasse dans laquelle la préfecture de Meurthe-et-Moselle place les réfugiés Ukrainiens. *"Ils ont dit, vous avez plusieurs solutions. Aller chez vos amis, changer de département, changer de pays ou retourner en Ukraine"*.

La préfecture se justifie en expliquant que le dispositif d'urgence de l'intermédiation locative dont bénéficient les Ukrainiens est progressivement réduit. Elle estime être *"consciente que certaines situations peuvent être bloquées pour diverses raisons"* tout en précisant *"qu'il est aussi constaté que certaines familles ne se sont pas saisies de l'accompagnement qui leur a été proposé"*. Les services de l'État affirment rester attentifs. Une réunion doit avoir lieu lundi 21 octobre à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. Les services de l'État y rencontreront l'association Lumières

d'Ukraine qui accompagne les réfugiés ukrainiens. Près de 1.600 Ukrainiens ont été accueillis dans le département de la Meurthe-et-Moselle depuis le début du conflit en Ukraine, en 2022.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/meurthe-et-moselle-les-refugies-ukrainiens-menaces-d-expulsion-7818911>

METZ

Une rencontre professionnelle pour les migrants

Quinze entreprises de Moselle se sont portées volontaires pour participer à la 4e édition de la rencontre "Companies for refugees" qui s'est déroulée lundi 14 octobre 2024, à l'Aérogare de Metz. Portée par l'Union des entreprises de Moselle (UE 57), membre du MEDEF, et le réseau "Les entreprises s'engagent", l'initiative a pour but de créer un cadre spécifique de rencontre pour les réfugiés vivant en France, afin qu'ils avancent plus facilement sur le chemin de leur intégration professionnelle. La rencontre s'adresse à toutes celles et ceux qui bénéficient d'un statut de protection internationale : comme les personnes ayant obtenu leur droit d'asile, ce qui leur accorde un titre de séjour valable 10 ans et le droit de travailler en France.

Un jeune iranien, 18 ans, arrivé en France il y a 7 ans, avait déjà essayé de trouver un petit boulot par lui-même par le passé, sans succès : « *C'est beaucoup plus simple ici, car on sait que les entreprises ont du travail* » il espère obtenir la nationalité française pour postuler dans l'Armée. En attendant, il aimerait se trouver un gagne-pain.

Les entreprises sont volontaires pour rencontrer ces profils et sensibilisées à leurs éventuels problèmes de maîtrise de la langue ou de mobilité. Cela ne suffit pas à freiner des employeurs en mal de candidats dans certains métiers : « *Le premier réflexe pourrait être de se dire que c'est trop compliqué. Nous, nous décidons d'aller au-delà de ça. On préfère se dire qu'au contraire, ces gens ont des compétences qu'ils ont développées dans leur pays, des choses qu'ils ont apprises et qu'ils peuvent très bien dupliquer ici. Nous sommes là pour rencontrer de futurs collaborateurs* » commente la responsable RH pour ALDI.

Parfois freinés par la barrière de la langue, certains n'hésitent pas à se faire aider des traducteurs sur leurs téléphones pour se faire comprendre. Beaucoup d'entre eux comptent sur un travail pour améliorer leur niveau de français, notamment des jeunes qui envisagent de pouvoir reprendre des études plus tard, comme cette arménienne de 22 ans : « *Je suis arrivée d'Arménie avec ma famille il y a trois ans. J'ai quitté l'université, car je pense qu'il faut que j'améliore encore mon niveau de français pour pouvoir suivre. C'est le plus difficile, la barrière de la langue. Ma mère n'arrive même pas travailler comme femme de ménage car elle ne parle pas le français* ».

Une réfugiée de 32 ans, originaire de Centrafrique, est francophone, mais a besoin d'appréhender certains codes pour trouver du travail dans le commerce : « *Le mode d'emploi est un peu différent ici. Ce genre de rencontre nous aide, parce qu'on peut demander des conseils, on explique certaines choses que je ne comprends pas* ».

Toutes ces rencontres ne mènent pas forcément droit à l'embauche. L'année dernière, 14 personnes ont trouvé du travail grâce à ce « job-dating », mais cela ne prend pas en compte toutes les situations qui ont pu se débloquent un peu plus tard : « *Rien que de venir et d'aller échanger avec une entreprise est déjà un premier pas. De créer un contact, de se débrouiller pour arriver à se faire comprendre, c'est un premier exercice réussi pour eux. Nous développons aussi beaucoup l'immersion en entreprise : cela permet à des candidats de venir une semaine ou plus pour tester un poste, voir si ça leur convient. C'est un premier pied dans l'entreprise, et on peut y aller par étapes* » commente la responsable du pôle « formation emploi inclusion » à l'Union des entreprises de Moselle.

<https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/un-job-dating-pour-les-refugies-a-metz-c-est-deja-un-premier-pas-1597191>

NICE

Le premier opposant au conseil municipal de Nice, (Reconquête), s'emporte contre une exposition à la faculté de droit et de sciences politiques de Nice. Elle retrace les combats de l'ONG SOS Méditerranée pour la défense des migrants. Il affirme avoir écrit au doyen de la faculté pour dénoncer un affichage autour de cette association qui, selon lui, défie les règles juridiques françaises et européennes encadrant l'aide à l'immigration clandestine. L'élu écrit aussi s'inquiéter *"de la pression gauchiste qui s'exerce depuis des mois à l'université Côte d'Azur"*.

<https://www.francebleu.fr/infos/politique/1-elu-nicois-d-opposition-philippe-varдон-s-emporte-contre-une-exposition-sur-l-ong-sos-mediterranee-a-la-fac-de-nice-6147449>

ORNE

Le contrat d'intégration républicaine, « une première marche » pour de nombreux réfugiés

En 2023, 560 personnes ont signé un contrat d'intégration républicaine, dans l'Orne. Ce dispositif s'adresse aux étrangers récemment arrivés en France. Il leur permet de bénéficier de cours de français et d'une formation civique. Par exemple, un syrien a quitté la Syrie, en 2011, il n'avait jamais entendu un mot de français. Cinq ans plus tard, il est à la tête de sa propre entreprise, à Alençon (Orne). *« Je vends des produits alimentaires sur les marchés »*, explique le trentenaire, à Perseigne le mardi, et à Caen, deux fois par semaine. Un autre, en Syrie travaillait dans le bâtiment. Il est arrivé en France en 2019 et a bénéficié, en 2023, du contrat d'intégration républicaine.

<https://www.ouest-france.fr/societe/immigration/le-contrat-dintegration-republicaine-une-premiere-marche-pour-de-nombreux-refugies-dans-lorne-fbac11f4-8c7e-11ef-83f6-c0ea5bdbc0ba>

RENNES

L'inquiétude grandit alors que l'hiver approche

À l'approche de l'hiver, l'Inter-organisation de soutien aux personnes exilées est inquiète. Un rassemblement de soutien s'est déroulé vendredi 18 octobre 2024, au parc de la Touche, près de la voie ferrée, avec de nombreux militants associatifs. Le parc de la Touche, près du quartier de Bourg-l'Évêque, est le plus gros campement de migrants à Rennes. On y trouve environ 150 personnes qui vivent là seuls ou avec leurs familles, sous des toiles de tente, dans des conditions précaires. À cela s'ajoutent enfants et 50 mineurs non accompagnés. *« À l'heure où le gouvernement se prépare à durcir encore plus les conditions de vie des exilés, alors que des campements grossissent à Rennes mettant les personnes dans des conditions innommables, il nous semble primordial de rétablir certaines vérités »*, s'émeuvent les responsables associatifs rassemblés, vendredi après-midi, pour interpeller les pouvoirs publics.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/migrants-a-la-rue-a-rennes-linquietude-grandit-alors-que-lhiver-approche-a45341a0-8d70-11ef-8390-40b2162b6ed9>

SAINT-LO

France Terre d'asile organise une semaine de l'intégration

C'est la quatrième fois que l'association France Terre d'Asile, qui aide et accompagne les réfugiés, organise une semaine de l'Intégration, à destination de ses partenaires institutionnels ou associatifs, mais aussi du grand public. C'est le cas depuis lundi 17 octobre 2024 à Saint-Lô. *"Le but, c'est de mettre à l'honneur différentes thématiques, culturelle, sportive, insertion professionnelle, linguistique pour démontrer qu'elles sont toutes facteurs d'intégration pour le public étranger"*, explique la directrice du Centre provisoire d'hébergement qui compte 65 places à Saint-Lô.

"Ça permet de prendre conscience qu'apprendre une langue, dans un pays étranger, dont on ne connaît pas le système, c'est pas évident. Or pour trouver du travail, il faut pouvoir comprendre la langue, s'exprimer. Pour faire du sport également, il faut comprendre les règles. Pour accéder à un logement ou un travail, il faut pouvoir être mobile, donc avoir le permis de conduire. Toutes ces démarches qui se cumulent sur le parcours d'un citoyen lambda, deviennent compliquées quand on

ne maîtrise pas la langue."

France Terre d'asile a donc concentré sur cette semaine des actions très diverses. Jeudi 17 octobre 2024, avec les cours de langue française au centre Mersier. Outre les heures obligatoires dispensées par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, le centre social saint-lois accueille d'autres formations financées par la Région et par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), notamment des cours à visée professionnelle, à travers des mises en situation où l'on apprend le vocabulaire autour des métiers et des secteurs d'activité.

"Je vous dois 50 centimes." Une ivoirienne faisait les marchés en Côte d'Ivoire, pays qu'elle a quitté il y a un an avec sa fille, *"pour sa protection"*. Elle s'exerce aux côtés d'autres réfugiés, *"pour essayer de bien parler le français. Mon objectif, c'est de travailler dans la cantine d'une école"*. *"C'est un public qui, pour certains, n'a jamais été scolarisé donc on passe beaucoup par l'oral, même si on s'applique quand même à écrire un peu car dans leur vie professionnelle, ils devront écrire"*, explique leur formatrice.

Chauffeur de taxi, mécanicien, maraîcher, technicien d'entretien : ces mises en situation, qui reprennent les compétences de chacun ou leurs objectifs professionnels futurs, permettent tout simplement de parler, de se familiariser avec cette langue française qu'ils découvrent à 20, 30 ou 40 ans. Et c'est compliqué, reconnaît celui qui était journaliste en Syrie, *"mais je veux apprendre pour la conversation, pour se connecter aux autres"*. " Une vénézuélienne a dû quitter son pays il y a deux ans *"à cause des persécutions politiques. Là-bas, j'étais secrétaire, assistante administrative. Parler français, c'est très important pour moi car je veux travailler en France et apporter mes compétences."*

Ce matin-là, des bénévoles de France Terre d'asile, mais aussi d'autres organismes et associations partenaires, assistent aux cours pour se rendre compte du travail effectué. Et pour mieux se mettre à leur place, un cours de langue inversé leur est ensuite proposé : **une initiation à l'arabe soudanais, faite par des réfugiés** : *"Ça permet d'être de l'autre côté de la barrière et de voir toutes les difficultés auxquelles se heurtent toutes ces personnes."*

Cette semaine de l'intégration se termine vendredi 19 octobre par un atelier de pâtisserie et un repas partagé.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/a-saint-lo-france-terre-d-asile-organise-depuis-lundi-une-semaine-de-l-integration-9657748>

SOMME

Faible nombre de places d'hébergement d'urgence

Le Réseau éducation sans frontières alerte sur le faible nombre de places d'hébergement d'urgence débloqué pour le prochain hiver dans la Somme. La préfecture a pourtant annoncé, la semaine dernière, un renforcement de la prise en charge. *C'est bien mais pas suffisant*", a réagi l'antenne samarienne du Réseau éducation sans frontières après le déblocage par la préfecture **de 100 nouvelles places d'hébergement dans notre département**, d'ici au 1er janvier 2025. Ces places seront allouées principalement aux personnes sans-abris ou en situation irrégulière. *"Ça ne suffira pas"*, alerte un militant du RESF 80. *"Il y a encore plus de personnes qui ne sont pas prises en charge par le 115 par rapport à l'année dernière"*. Le réseau associatif estime qu'il faudrait deux fois plus de places pour répondre à l'ensemble des besoins dans la Somme. Il ajoute que *"les militants du RESF sont complètement débordés. Pour vous dire, des militants reçoivent des coups de téléphone sans arrêt le soir parce que des personnes ne trouvent pas où dormir. Malheureusement, ce qui me concerne, il arrive un moment où je ne réponds plus"*.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/100-nouvelles-places-d-hebergement-d-urgence-dans-la-somme-bien-mais-pas-suffisant-pour-le-resf-8335569>

MANCHE

Durant les opérations de recherche au large de Calais :

mercredi 23/10/2024 : - 48 personnes secourues dont 3 décédées et un blessé.

Vendredi 18/10/24 : 180 personnes secourues et 1 décédée.

Mercredi 16 et Jeudi 17/10/2024 : 132 personnes secourues

Samedi 12 octobre 2024 : 128 personnes secourues

<https://www.premar-manche.gouv.fr/communiqués-presse/operations-de-sauvetage-dans-le-detroit-du-pas-de-calais-670bc3ae19eba>

Mort des migrants en novembre 2021 : des familles de victimes demandent réparation

En novembre 2021, 27 migrants étaient décédés dans le naufrage de leur embarcation dans la Manche, au large de Calais, alors qu'ils tentaient de gagner la Grande-Bretagne. Une demande d'indemnités a été déposée par les familles de 21 migrants morts ou portés disparus, ainsi que d'un survivant, lors d'une traversée de la Manche en novembre 2021, ont annoncé leurs avocats mercredi 23 octobre 2024, en attendant « réparation » pour un préjudice résultant « de fautes commises par l'État ». Cette démarche « marque une étape importante pour les familles qui aspirent à la manifestation de la vérité et, compte tenu de l'extrême gravité des faits, à ce que toutes les responsabilités puissent être recherchées », écrivent les avocats. « L'objet de cette demande est d'obtenir la réparation des préjudices résultant des fautes commises par l'État lors de ce naufrage parmi lesquelles l'absence de déclenchement de moyens par le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (Cross) Gris-Nez ou encore l'inaction d'un navire de la marine nationale ».

Le 24 novembre 2021, 27 migrants, majoritairement des Kurdes irakiens, âgés de 7 à 46 ans, avaient péri dans le naufrage de leur canot en tentant de traverser la Manche. Quatre occupants avaient également disparu et deux personnes survécu. Une enquête a été ouverte. Onze passeurs présumés ont été mis en examen, et un mandat d'arrêt a été émis par la Juridiction nationale de lutte contre le crime organisé (Junalco) de Paris pour retrouver l'une des têtes du réseau. Sept militaires français ont aussi été mis en examen pour non-assistance à personne en danger. Cinq étaient des personnels du Cross Gris-Nez et deux se trouvaient à bord du patrouilleur Le Flamant. La cour d'appel de Paris a récemment rejeté les requêtes des militaires qui souhaitaient scinder les investigations entre un volet « militaire » et un autre « passeur », demandant l'annulation de nombreux actes.

La demande d'indemnité faite au nom de 113 requérants (notamment parents, époux, fratries de personnes décédées et disparues et d'un rescapé) a été déposée auprès de la ministre du Partenariat avec les territoires et de la décentralisation ainsi que du ministre chargé de la Mer et de la Pêche.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/mort-de-migrants-dans-la-manche-en-2021-des-familles-de-victimes-demandent-reparation-a9e955b8-915e-11ef-83a4-0ededa6d6967>

Mercredi 23 octobre 2024, **trois migrants ont péri noyés** en tentant de rejoindre les côtes britanniques, a indiqué la préfecture maritime. Vers 8h du matin, l'embarcation, composée d'une quarantaine de personnes, a fait naufrage à seulement deux kilomètres de Calais. Une forte brume rendait la visibilité très faible sur le littoral au lever du soleil mercredi matin, mais l'absence de vent et de grosses vagues ouvrait une fenêtre favorable aux départs. Les autorités françaises, averties par un "usager de la mer" qui avait "repéré un gilet de sauvetage" dans l'eau, ont "constaté le naufrage et a débuté la récupération des personnes à la mer". Ont été **secourus 45 migrants**, dont un blessé, et ont été retrouvés "deux personnes inanimées". "Les gestes de premiers secours leurs ont été immédiatement prodigués. Leur décès a été constaté par les équipes médicales à terre à Calais".

Les opérations de recherche se sont poursuivies mercredi matin au large de Calais pour retrouver d'éventuels corps. Dans le même temps, un ferry d'une compagnie irlandaise présent dans la zone a "repéré et récupéré un homme à la mer". La victime inconsciente a été hélitreuillée puis transférée à l'hôpital de Boulogne-sur-Mer, où elle a été *déclarée décédée*.

Le trafic des ferries au port de Calais a été interrompu de 7h30 à 10h30 environ, indique la capitainerie du port, précisant que le trafic a depuis repris. Quelques camions de pompiers sont entrés et sortis du port, dont l'accès a été clôturé. Sur la plage de Blériot, des pompiers en combinaison, équipés de jet ski et zodiac ont participé à l'opération. Le parquet de Boulogne-sur-Mer a ouvert une enquête pour "*aide à l'entrée et au séjour irrégulier*" et "*mise en danger de mort ou d'infirmité*".

Ces drames à répétition font de l'année 2024 la plus meurtrière dans la Manche, depuis le début du phénomène des "small-boats" en 2018. Au total depuis janvier, 55 hommes, femmes et enfants sont morts dans cette zone maritime en tentant d'atteindre le Royaume-Uni. Le précédent record remontait à 2021, quand 30 migrants avaient péri dans la Manche, dont 27 dans un même naufrage au mois de novembre.

Wissant : un bébé meurt dans un nouveau naufrage, mais 65 rescapés.

Un nourrisson est mort dans le naufrage d'une embarcation surchargée au large de Wissant, jeudi 17 octobre 2024. Cet énième drame porte à au moins 52 le nombre de personnes décédées, pour 26 000 migrants arrivés au Royaume-Uni. Alerté du départ d'une embarcation, le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) Gris-Nez a déployé plusieurs navires de sauvetage et un hélicoptère belge. "*Une fois sur zone, les moyens constatent que l'embarcation, très chargée, est en difficulté et qu'une partie des personnes sont à l'eau*". 65 personnes au total sont récupérées "*saines et sauvées*". Mais, "*après recherche, un nourrisson a été retrouvé inconscient à l'eau*". Mais malgré l'intervention d'une équipe médicale, il est finalement "*déclaré décédé*". Le bébé et les 65 rescapés ont été déposés quelques heures plus tard au port de Boulogne-sur-Mer, où ils ont été pris en charge par les secours et la police aux frontières. Une enquête a été ouverte par le parquet de Boulogne-sur-Mer pour faire la lumière sur les circonstances du drame.

Noyades et bousculades mortelles ont fait de 2024 l'année la plus meurtrière depuis le début en 2018 de l'utilisation de ces embarcations de fortune utilisées par les migrants pour tenter de rejoindre l'Angleterre. Parmi ces victimes figurent régulièrement des enfants. "*Ce qui est triste, c'est le fait que [ces décès de migrants dans la Manche soit] systématique, et que ça dure depuis près de 30 ans*", selon un habitant de Calais. Utopia 56 partage le même constat. Pour l'association, le drame de ce 17 octobre "*est le résultat de 30 années de politiques répressives à la frontière franco-britannique*".

Les embarcations arrivées sur les côtes britanniques depuis le 1er janvier comptent en moyenne 53 passagers chacune, contre seulement 13 en 2020, selon les chiffres officiels des autorités britanniques. D'après le Home Office, plus de 26 000 migrants au total sont arrivés en Angleterre après avoir traversé la Manche depuis le début de l'année.

"Elle m'a glissée des mains" : témoigne le père du bébé

La petite Maryam n'avait que 40 jours lorsqu'elle s'est noyée le 17 octobre 2024. Le père de Maryam, tient fermement son bébé, emmitoufflé dans un sac poubelle noir. Sa femme et ses deux autres fils sont à côté de lui. "*Nous avons les pieds dans l'eau, nous avons tous demandé au [conducteur du bateau] ", raconte-t-il à la chaîne britannique Sky News. "Puis l'eau m'est arrivée à la taille, mon pantalon a été submergé, et le canot a éclaté. Je ne sais pas comment c'est arrivé mais on est tous tombé les uns sur les autres*". Des passagers s'écrasent sur le père et sa petite fille, qui tombe à l'eau. Il parvient à la repêcher, mais un second mouvement de foule projette une nouvelle fois l'enfant dans la mer. Il récupère encore sa fille. A la bousculade suivante : "*Elle m'a glissée des mains, et est tombée à l'eau une troisième fois. C'est là que je l'ai perdue*". Ce n'est qu'après des recherches en mer que la fillette est retrouvée "*dans l'eau, inconsciente*". Transférée sur le navire

militaire, elle est déclarée morte par l'équipe médicale à bord.

"*Le cœur brisé*", le père affirme vouloir toujours gagner le Royaume-Uni avec sa femme et ses deux fils, qui ont survécu au naufrage. "*Je n'essaierai plus jamais la voie maritime, mais je suis venu [en France] dans le but de rejoindre la Grande-Bretagne pour que mes enfants aient un avenir*". À l'instar de nombreuses personnes qui s'engagent sur cette route migratoire, la famille a fui le **Kurdistan irakien**. Située au nord de l'Irak, la région souffre d'une crise économique grave. Et l'approvisionnement en eau et électricité n'y est pas toujours assuré. Des élections sont actuellement organisées pour renouveler les membres du Parlement, avec deux ans de retard. "*La première chose dont le Kurdistan a besoin, c'est d'améliorer les salaires : aujourd'hui le gouvernement ne paye pas les salaires des gens à temps. La seconde, s'attaquer à l'emploi des jeunes : trop d'étudiants obtiennent leurs diplômes mais ne parviennent pas à trouver un travail*". Un sondage de l'institut Gallup indiquait qu'en 2022, deux habitants sur trois au Kurdistan jugeaient les temps difficiles pour trouver un emploi. Conséquence : nombre d'entre eux, sans perspective d'avenir, quittent la région et s'engagent sur les routes migratoires menant à l'Europe.

MEDITERRANEE

Les migrants au Synode, à Rome

Jeudi midi 16 octobre 2024, au synode (Rome), lors du point presse des journalistes à la salle de presse du Saint-Siège - «*une assemblée ecclésiale de la Méditerranée a été proposée lors de l'Assemblée pour écouter les voix des migrants*». L'assemblée a exprimé sa gratitude pour ce que les Églises font pour les accueillir et pour les structures qui travaillent en réseau dans cette zone de proximité.

<https://www.vaticannews.va/fr/vatican/news/2024-10/synode-migrants-mediterranee-conference-presse.html>

OCEAN VIKING

Des bateaux rapides non identifiés mettent en danger la vie des rescapés et de l'équipage.

Le 9 octobre 2024, l'équipe de l'Ocean Viking a aperçu aux loin deux bateaux naviguant côte à côte. Soudain, l'un des bateaux a commencé à s'approcher de l'Ocean Viking à grande vitesse. Dans un premier temps, l'équipage de SOS MEDITERRANEE a vu deux hommes masqués conduire le bateau rapide de couleur grise. Ce n'est que lorsque le bateau s'est approché très près de l'Ocean Viking que l'équipage a remarqué six autres personnes à bord, qui étaient sous la menace des deux hommes non identifiés. Les six personnes ont été forcées de sauter à l'eau, certaines ne portant pas de gilet de sauvetage. L'embarcation a immédiatement quitté les lieux à grande vitesse. L'équipe de SOS MEDITERRANEE a réagi rapidement en mettant à l'eau des canots de sauvetage rapides pour récupérer les six personnes dans l'eau aussi vite que possible. Elles avaient froid et étaient déshydratées. Une personne souffrait du mal de mer et était trop faible pour se tenir debout. Elle a dû être évacuée sur une civière vers l'Ocean Viking. Les survivants ont ensuite déclaré à nos équipes que les hommes masqués avaient des armes à bord. SOS MEDITERRANEE est profondément préoccupée par la prolifération d'acteurs armés en Méditerranée centrale et par l'escalade des manœuvres et des actes dangereux qui menacent directement la vie des gens.

<https://sosmediterranee.fr/focus/une-nouvelle-tendance-inquietante-en-mediterranee-centrale-des-bateaux-rapides-non-identifies-mettent-en-danger-la-vie-des-rescape-e-s-et-de-lequipage/>

UNION EUROPÉENNE

Ce nouveau dossier de la *Revue Projet*, « Migrations en Europe, aux frontières du droit », élaboré avec JRS Europe et JRS France, ne passe sous silence ni sa complexité ni les problèmes bien réels qu'il soulève.

Oui, souligne Jean-Christophe Dumont, de l'OCDE, nos dispositifs d'asile sont saturés. Or, l'immigration irrégulière – qui focalise tant l'attention des politiques – est loin de résumer la réalité des flux. La plupart des mouvements de populations concernent d'ailleurs le Sud, rappelle Catherine Wihtol de Wenden. En outre, le fait migratoire révèle dans la durée un impact prometteur, qu'analyse Serge Weber, tant pour les pays de provenance que ceux d'accueil. Une énième législation draconienne n'y changera rien.

Benoît Hervieu-Léger

L'ILLUSION D'UNE GRANDE MURAILLE

Le choc est sévère pour l'Union européenne (UE). En voulant verrouiller un peu plus ses frontières extérieures, les promoteurs du Pacte européen sur la migration et l'asile, entériné le 10 mai 2024, espéraient-ils infléchir les résultats des européennes du 9 juin ? Il n'en a rien été. Des 720 sièges de l'hémicycle de Strasbourg, 187 sont désormais répartis entre les trois coalitions de la droite radicale ou extrême.

Une fuite en avant ? Un rendez-vous manqué, certainement. La campagne électorale, dominée par le spectre d'une Europe « *passoire* » ou « *envahie* », a plombé tout débat sérieux sur le fait migratoire dans l'UE. L'avenir de cette dernière en dépend pourtant. C'est cette réalité qu'entend rappeler ce numéro de la *Revue Projet*, élaboré en partenariat avec le *Jesuit Refugee Service Europe* (JRS).

Décortiquons d'abord les chiffres. Si la saturation des dispositifs de traitement des demandes d'asile est indéniable, la proportion d'entrées irrégulières dans l'Union demeure faible. D'ailleurs, un Sud mobile a bel et bien émergé et la plupart des mouvements migratoires concernent son propre espace. Cette réalité demeure peu prise en compte dans l'approche européenne du phénomène, tout comme celle de l'existence d'une culture transnationale bâtie au fil des migrations d'un continent à l'autre.

Le mythe du migrant errant, dépossédé et hors-la-loi, devrait avoir vécu. Pourtant, les politiques européennes tardent à s'en départir. Elles le renforcent même au prix d'externalisations violentes et coûteuses des frontières, encouragées par une diplomatie informelle, dont les hotspots et autres pushbacks constituent la partie la plus visible. Le sort infligé aux migrants à Calais et aux alentours en offre un exemple à nos portes.

Le pacte de 2024 ne devrait en rien modifier ces tendances. Tout en prétendant encadrer au sein du giron communautaire la politique migratoire des États membres, il assoit les dérogations exigées par ces derniers. Au désavantage des pays les plus exposés au premier accueil. Au mépris des droits fondamentaux, raison d'être de l'UE.

Ce dossier invite à renverser la question : l'Union a-t-elle sacrifié son identité politique sur l'autel de promesses électorales aussi simplificatrices qu'intenables ? Outre l'engagement d'organisations telles que la Cimade, le Secours catholique ou JRS, quelques lueurs scintillent en faveur de plus d'humanité, à l'image de ces villes européennes où se pratiquent de véritables politiques d'insertion des étrangers.

Une politique migratoire ne peut être binaire, tant les situations des migrants et les enjeux nationaux des pays accueillants sont complexes. Il s'agit d'interroger nos besoins, nos politiques d'intégration, nos valeurs fondamentales. Le droit communautaire n'est pas sans ressources pour permettre une migration de travail enfin assumée et une harmonisation des procédures d'asile. Puisse l'Europe prendre conscience qu'elle ne sera jamais une forteresse. Sauf à se renier.

<https://www.revue-projet.com/articles/2024-10-hervieu-leger-l-illusion-d-une-grande-muraille/11343>

Bruxelles veut proposer un nouveau texte pour faciliter les retours de migrants

La Commission européenne va proposer une nouvelle législation pour favoriser les expulsions de migrants en situation irrégulière, a annoncé la présidente de la Commission dans une lettre aux Vingt-sept publiée lundi 14 octobre 2024. "*La Commission présentera une nouvelle proposition de législation*" avec "*des obligations claires de coopération pour les personnes renvoyées*" et la volonté de "*rationaliser efficacement le processus de retour*", a-t-elle indiqué, répondant ainsi à la demande de plusieurs États membres de l'UE. Un sommet européen doit se tenir jeudi 16 et vendredi 17 octobre 2024, à Bruxelles et la question migratoire doit y être abordée. Bruxelles propose de faciliter les expulsions des personnes en situation irrégulière, en établissant notamment une reconnaissance mutuelle des décisions prises par tel ou tel État membre.

"*Nous devons construire un niveau d'harmonisation et de confiance qui permettra de s'assurer que les migrants, objets d'une décision de retour dans un pays, ne puissent pas utiliser les lacunes du système pour éviter ce retour ailleurs*". Moins de 20 % des décisions d'expulsion de migrants en situation irrégulière sont suivies d'effet, a-t-elle encore souligné, promettant une coopération renforcée avec les pays tiers concernés, en durcissant par exemple l'octroi de visas à des pays récalcitrants. "*L'alignement de la politique des visas s'est avéré être un outil important pour gérer les mouvements irréguliers vers l'UE*", a-t-elle relevé, prenant en exemple le Bangladesh ou le Ghana.

La présidente de la Commission suggère également de développer des relations "*stratégiques*" avec les pays d'origine et de transfert, à l'instar de ce qui a déjà été fait avec la Libye ou la Tunisie. L'UE a signé avec ces pays des accords censés, entre autres, freiner les départs de migrants vers l'Europe depuis leur territoire, voire les rapatrier dans leurs pays d'origine. Ces accords mis en place en Tunisie ou en Libye ont diminué 66% des entrées irrégulières dans l'UE via la Méditerranée centrale. Mais ils ont été très fortement critiqués en raison des mauvais traitements et des conditions de vie indignes subis par les migrants dans ces deux pays.

La stratégie européenne de diminution des arrivées dans l'Union passe aussi par une augmentation des retours volontaires depuis les pays de passage, comme la Tunisie. "*Les retours depuis l'Afrique du Nord vers les pays d'origine se sont intensifiés au travers d'opérations financées par l'UE pour atteindre 17 700 (retours) en 2024*"

Depuis le début de l'année 2024, l'Organisation internationale des migrations (OIM) a organisé le « *retour volontaire* » de plus de 4 100 migrants de la Tunisie vers leur pays d'origine, contre un peu plus de 2 500 pour l'ensemble de l'année 2023. Mais pour la majorité des exilés qui choisissent de rentrer dans leur pays, la décision est le résultat de la politique hostile aux migrants menée par le gouvernement tunisien. En outre, elle a reconnu que les arrivées via la Méditerranée occidentale et l'Atlantique vers l'Espagne ont augmenté fin septembre de 56 % sur un an. Elle préconise donc de renforcer le partenariat de l'UE avec des pays comme la Mauritanie, pour freiner ces départs.

Les ministres de l'Intérieur de l'Union européenne avaient débattu jeudi 10 octobre 2024 à Luxembourg d'un nouveau durcissement de la politique migratoire, entre appels à réviser la "*directive retour*" et discussion sur des transferts de migrants dans des pays tiers. Plusieurs pays européens ont réclamé une révision de cette "*directive retour*" de 2008 qui harmonise les règles en matière de reconduction aux frontières. La France et l'Allemagne ont notamment soutenu une note

des Pays-Bas et de l'Autriche sur le sujet afin de "*faciliter*" et "*accélérer*" les retours. Une première tentative de révision en 2018 avait toutefois échoué.

EXPULSIONS DE MIGRANTS : LA COMMISSION EUROPEENNE SOUHAITE "EXPLORER LA POSSIBILITE DE CENTRES DE RETOUR HORS UE"

Lundi 14 octobre 2024, la présidente de la Commission a envoyé une lettre aux vingt-sept États membres de l'Union européenne (UE) pour faire part de son intention de proposer **une nouvelle loi** facilitant l'expulsion de migrants en situation irrégulière. Parmi les mesures évoquées, la responsable européenne mentionne une proposition inflammable : celle de transférer les migrants dans des centres d'accueil de pays tiers. Ce qu'elle appelle des "*hubs de retour*". Elle ouvre ainsi la porte à la création de centres de rétention et d'expulsion des demandeurs d'asile dans des pays extérieurs à l'UE. "*Nous devrions (...) explorer les possibilités de développer des centres de retour en dehors de l'UE, en particulier dans la perspective d'une nouvelle proposition législative sur les retours*", écrit-elle dans sa lettre. La présidente de la Commission européenne céderait-elle aux sirènes de l'extrême droite ?

La présidente de la Commission s'inspire directement du modèle italien, en appelant à "*tirer les leçons*" d'un accord scellé entre la Première ministre italienne et son homologue albanais. Cette proposition est soutenue par 15 États membres, notamment l'Italie et la Hongrie du. De telles discussions étaient "*impossibles*" au sein de l'Union il y a quelques années, souligne un responsable européen. Mais "*le débat a évolué*", "*vers la droite*" de l'échiquier politique. Cette mesure ne fait pas l'unanimité et provoque déjà la polémique. Pour l'eurodéputée française du parti Renew, elle est "*contraire aux valeurs de l'Union européenne*" et "*inadmissible*". "*L'acceptation du concept italien d'externalisation des demandes d'asile*" est "*extrêmement choquante*"

La présidente de la Commission souhaite également revoir la "*directive retour*" de 2008, après que plusieurs pays européens ont réclamé sa révision. Âprement négocié à l'époque, ce texte harmonise les règles au sein de l'UE pour expulser des migrants en situation irrégulière dans des pays tiers, tout en leur garantissant des voies de recours devant la justice. Par exemple, avant un éloignement forcé, une décision de reconduite doit laisser à l'étranger concerné "*un délai approprié*", allant de 7 à 30 jours pour un départ "*volontaire*", sauf en cas de risque de fuite ou de danger pour l'ordre public. Et les "*mesures coercitives*" comme le placement en rétention (CRA) avant une expulsion ne peuvent intervenir qu'en "*dernier ressort*". Cette loi autorise au sein de l'UE un maximum de 18 mois de rétention pour les personnes en situation irrégulière. Après l'expulsion, elle permet un bannissement de cinq ans du territoire des Vingt-Sept.

En 2008, ces mesures avaient déjà hérisé les défenseurs des droits humains qui fustigeaient une "*directive de la honte*". Dix ans plus tard, une première tentative de révision de ce texte avait échoué. Alors que le Parlement européen penche de plus en plus à droite, La présidente de la Commission va aujourd'hui dans le sens de 15 États membres, dont la France et l'Allemagne, qui ont récemment signé une note de travail initiée par l'Autriche et les Pays-Bas pour durcir les règles de cette directive. La Commission veut "*rationaliser efficacement le processus de retour*". Actuellement, moins de 20% des décisions d'expulsion de migrants en situation irrégulière sont suivies d'effet dans l'UE.

En France, le nouveau ministre de l'Intérieur, qui affiche sa fermeté en matière migratoire, en a fait son cheval de bataille. Ce tenant de la droite conservatrice accuse la directive de 2008 de rendre "*quasiment impossibles les retours*" et pointe du doigt la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, qu'il juge trop laxiste. Ces propositions de la présidente de la Commission

interviennent alors que l'Union européenne vient d'adopter le Pacte asile et migration en mai 2024, Il doit entrer en vigueur mi-2026, durcit déjà les contrôles et établit un mécanisme de solidarité entre les Vingt-Sept dans la prise en charge des demandeurs d'asile.

Dans sa lettre aux dirigeants européens, la présidente de la Commission européenne propose d'accélérer la mise en œuvre de ce Pacte afin d'aider les gouvernements à mieux gérer leur accueil et les procédures de traitement des demandes d'asile, ainsi que de combler les lacunes entre les processus d'asile et de retour. Des eurodéputés appellent à mettre en place ce Pacte avant de voter une nouvelle loi sur l'immigration. "*Ce n'est pas en produisant beaucoup de nouvelles lois qu'on va résoudre des problèmes*", estime une députée européenne. "*La priorité n'est pas de rouvrir un débat inflammable, pour contenter l'extrême droite, mais de concentrer notre énergie sur l'application du Pacte Asile et migration, qui prévoit une nouvelle procédure à la frontière pour maîtriser l'immigration irrégulière*".

Expulsions de migrants : les "hubs de retour" dans des pays tiers divisent les pays de l'UE

Jeudi 17 octobre 2024, les chefs d'État et de gouvernement, réunis à Bruxelles, ont abordé une nouvelle fois la question de la **gestion des migrants en situation irrégulière** au sein de l'Union européenne. Une urgence, selon les 27. **Leur nombre a pourtant chuté cette année, affirme Frontex, l'agence des gardes-frontières de l'Europe. Les passages clandestins détectés aux frontières de l'Union européenne ont baissé de 42 % sur les neuf premiers mois de 2024 comparé à la même période de l'année précédente. Si une hausse est enregistrée du côté de l'Atlantique (30 000 personnes) aux Canaries, Frontex note une baisse de 60% via la Méditerranée et de 80% via la route des Balkans.**

Qu'importe cette réalité chiffrée, "*le Conseil européen appelle à agir de manière déterminée, à tous les niveaux, pour faciliter, accroître et accélérer les retours depuis l'Union européenne*", insistent les États membres dans les conclusions de ce sommet. À quoi pensent-ils exactement ? Aux "hubs de retour", des centres d'expulsions en dehors des frontières de l'UE, situés dans des pays tiers – sur le même modèle que l'actuel accord Italie-Albanie ou celui projeté par le Royaume-Uni. Ces "hubs" serait une première. Jamais encore Bruxelles n'a avalisé une externalisation de sa politique migratoire. Nulle part dans les traités européens, il n'est question de traiter les demandes d'asile ou les éloignements hors du sol de l'Union européenne.

Qui est pour ?

L'Italie : La cheffe du gouvernement a déjà passé un accord en ce sens avec l'Albanie. Là-bas, leurs demandes d'asile seront examinées. Les exilés qui sont éligibles à l'asile pourront être transférés vers l'Italie. Les autres seront expulsés sans jamais avoir foulé le sol de l'UE.

La Hongrie a également salué la proposition. Dans une lettre du 15 mai 2024 envoyée à la Commission européenne, 15 pays de l'Union européenne proposaient déjà d'explorer "*de nouvelles solutions*" pour mieux contrôler l'immigration. Le transfert de demandeurs d'asile vers des pays tiers en fait partie. Il s'agissait de "**la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, la Finlande, l'Estonie, la Grèce, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne et la Roumanie**". Pour eux, l'augmentation "*insoutenable*" des arrivées irrégulières observée ces dernières années justifie cette sortie de route européenne. Les expulsions de migrants en situation irrégulière "*sont le chaînon manquant* [de la politique migratoire européenne] *Nous devons sortir des sentiers battus*", a plaidé le Premier ministre grec à son arrivée à Bruxelles. Concrètement, ces quinze pays "[encouragent] *l'établissement de partenariat globaux*" avec des pays situés sur les routes empruntées par les migrants. Ils citent en exemple les accords déjà conclus par l'UE avec la Turquie, la Libye la Tunisie et l'Égypte.

Qui est contre ?

L'Allemagne ne regarde pas ces "hubs de retour" d'un œil favorable. "Ces centres ne sont qu'une goutte d'eau [et ne représentent] pas une solution pour des grands pays [comme le nôtre]", a évacué le chancelier, en se présentant devant la presse.

La France, elle, se montre aussi prudente. Emmanuel Macron a invité ses partenaires à "favoriser les retours lorsque les conditions le permettent", "plutôt que d'organiser des retours dans des hubs en pays tiers", selon l'Élysée qui plaide plutôt pour accélérer la mise en œuvre du pacte asile et migration. "Avoir des discussions pour rendre plus efficace le retour vers les pays d'origine, je suis très favorable, mais qu'on ait des discussions avec des pays tiers qui accepteraient de garder des gens qu'on ne veut pas accepter, je suis plus sceptique", a déclaré le président français - qui s'oppose donc à ce sujet à son ministre de l'Intérieur, favorable aux "hubs de retour".

Même son de cloche du côté de **l'Espagne**. Ces "hubs" ne "s'attaquent à aucun des problèmes et en créent de nouveaux", a grincé le Premier ministre espagnol, en revanche, opte pour des accords avec des pays tiers pour freiner les départs vers l'Europe. Le ministre espagnol de l'Intérieur a demandé ce mois-ci à Frontex de se déployer au large du Sénégal, de la Mauritanie et de la Gambie pour empêcher les traversées dans l'Atlantique. Ces trois pays sont devenus les principaux pays de départs vers les Canaries espagnoles – débordées par l'afflux de migrants.

En revanche, l'ensemble du bloc européen s'est montré favorable à l'écriture d'une **nouvelle loi pour accélérer les expulsions des migrants irréguliers**. Et ainsi remettre en question la "directive retours" qui, depuis 2008, harmonise les règles européennes en matière de reconduction aux frontières. Cette directive permet de protéger les exilés (en leur garantissant un droit à l'aide judiciaire, des mesures d'assistance comme la mise à disposition d'interprètes ou la fourniture de soins médicaux) tout en fixant les cadres de l'expulsion (limitation de la durée de rétention administrative à 18 mois maximum dans l'UE, placement en centre de rétention en "dernier ressort", proposition d'une 'aide au retour volontaire' avant un éloignement forcé...).

Des mesures pas assez dures, argue le bloc des 27. Actuellement, **moins de 20% des décisions d'expulsion** de migrants en situation irrégulière sont **suivies d'effet dans l'UE**. Face à cette fronde, la présidente de la commission, avait donc pris les devants lundi, en suggérant une nouvelle loi avec un calendrier encore à déterminer. Cette révision de la "directive retour" intervient alors que le pacte, qui doit entrer en vigueur mi-2026, durcit les contrôles et établit un mécanisme de solidarité entre les 27 dans la prise en charge des demandeurs d'asile. L'Allemagne, la France et l'Espagne plaident d'ailleurs pour accélérer sa mise en place plutôt que de s'enliser dans de nouveaux projets de loi.

LE DURCISSEMENT DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE DE L'UE FAIT REAGIR LA PRESSE EUROPEENNE

Réunis en Conseil européen ce jeudi 17 octobre 2024 à Bruxelles, les Vingt-Sept ont acté l'accélération de la mise en œuvre du Pacte asile et migration, tout en renforçant la lutte contre l'immigration illégale. Un durcissement de la politique migratoire communautaire dont s'inquiètent certains médias européens.

Sur la question migratoire, "l'Union européenne met la barre à droite toute pour contenter populistes et opinions publiques", titre Libération.

Pour Die Tageszeitung, "les derniers tabous sur la politique communautaire d'asile et d'immigration volent en éclats". A l'instar d'un certain nombre de médias européens, le quotidien allemand de gauche juge que "les dirigeants européens embrassent désormais des idées et des revendications jusque-là réservées à l'extrême droite et aux eurosceptiques".

Durcissement de la politique migratoire européenne

C'est un constat que la quasi-totalité de la presse européenne partage. "Alors que la droite

et l'extrême droite progressent partout en Europe [...], de plus en plus d'Etats membres exigent un durcissement de la politique communautaire en matière d'immigration, et ce *“malgré la baisse de 42 % des entrées irrégulières au sein de l'UE depuis le début de l'année”* par rapport à 2023 [Le Monde]. *“Même l'Allemagne, longtemps terre d'accueil, a rétabli ses contrôles aux frontières et durci ses conditions d'entrée”*.

“Les Vingt-Sept étaient pourtant parvenus à un accord le 14 mai dernier 2024, après cinq ans d'âpres négociations sur le Pacte asile et migration”, rappelle L'Express. *“Celui-ci prévoit un mécanisme de solidarité entre pays européens, pour que la charge migratoire repose plus équitablement sur les pays membres, ainsi qu'une nouvelle procédure de filtrage aux frontières de l'Union, pour que les demandeurs d'asile qui ont peu de chances de voir leur demande aboutir soient déboutés plus rapidement”*, complète l'hebdomadaire.

“L'Europe est clairement à un tournant”

“Mais, déjà, de nouvelles propositions de durcissement fusent”, s'inquiète Le Temps. *“L'idée de ‘parquer’ des migrants déboutés dans des Etats tiers, hors des frontières de l'UE, en attendant leur expulsion définitive, est dans l'air. On parle de ‘hubs de retour’. Autre idée : construire des centres de rétention pour migrants criminels. Toujours en dehors de l'UE, bien sûr”*, liste le quotidien suisse, qui alerte : *“l'Europe est clairement à un tournant.”*

Dans Libération, le correspondant à Bruxelles juge que *“l'heure est donc clairement à l'orbánisation’ de la politique migratoire européenne”*, faisant référence au Premier ministre hongrois. Ce dernier *“avait été cloué au pilori en 2015 pour s'être opposé violemment au passage sur son sol des réfugiés et migrants du Moyen-Orient et d'Afrique que la Turquie avait laissé partir pour faire pression sur l'Union”*, rappelle le journal français. Mais depuis, les opinions publiques européennes ont changé.

A l'issue de la première journée de ce sommet bruxellois, les dirigeants des Vingt-Sept ont déclaré dans un communiqué commun que *“le Conseil européen appell[ait] à une action résolue à tous les niveaux pour faciliter, accroître et accélérer les retours depuis l'Union européenne, en utilisant l'ensemble des politiques, instruments et outils dont l'UE dispose à cet effet, y compris la diplomatie, le développement, le commerce et les visas”* [L'Indépendant].

Les Etats membres réclament notamment *“de nouveaux accords de partenariat sur le modèle de ce qui se fait avec la Tunisie, l'Egypte ou encore la Mauritanie : contre une aide au développement, ceux-ci s'engagent à mieux contrôler les départs”*, explique Le Monde. La cheffe de l'exécutif européen, a déjà annoncé qu'elle discuterait avec le Sénégal et le Mali de ce sujet.

“Le concours Lépine des ‘solutions innovantes’ ne fait que commencer, mais il est d'ores et déjà certain que les droits fondamentaux des migrants ne sont plus la priorité des Européens” commente Libération. *“Au point que l'on peut se demander ce qu'il restera du droit d'asile d'ici à quelques années.”*

La Pologne soutenue par le reste de l'UE

D'autre part, les Vingt-Sept ont également indiqué dans leur communiqué que *“la Russie et la Biélorussie, ou tout autre pays, ne [pouvaient] pas être autorisées à abuser de nos valeurs, y compris du droit d'asile, et à saper nos démocraties”*. Une déclaration qui sonne comme une victoire pour le Premier ministre polonais. La semaine dernière, il avait annoncé suspendre *“temporairement le droit d'asile pour les migrants arrivant dans son pays via sa frontière avec la Biélorussie”*, jugeant cet afflux *“orchestré par la Russie dans le cadre de tactiques de ‘guerre hybride’ destinées à déstabiliser la Pologne”*, rapporte Politico. *“Varsovie a obtenu des phrases fortes, comme [...] ‘des situations exceptionnelles appellent des mesures adéquates’, ce qui est lu comme un feu vert à la suspension partielle du droit d'asile que la Pologne veut appliquer”*, ajoutent Les Echos.

<https://www.touteurope.eu/societe/conseil-europeen-le-durcissement-de-la-politique-migratoire-de-l-ue-fait-reagir-la>

AUX FRONTIÈRES DE L'UE, "BANALISATION" DES "PUSHBACKS" ET FAITS DE VIOLENCE DE LA PART DES GARDE-FRONTIÈRES

Mercredi 23 octobre 2024, trois mois après son arrivée, ce Nigérian, 34 ans, compte les jours dans le camp d'Aglantzia, au beau milieu de la zone tampon contrôlée par l'ONU à **Chypre**. Comme des dizaines d'autres migrants du Cameroun, du Soudan, de Syrie ou encore d'Afghanistan, il a demandé l'asile à son arrivée dans le sud de l'île, début juillet 2024. Mais il a été repoussé par la police chypriote et ramené, avec ses compagnons de voyage, dans le camp improvisé de l'ONU. Sur place, fin août 2024, tous les exilés présents racontaient à peu de détails près la même scène. "*Quand ils [les agents de police] nous ont trouvés, ils nous ont obligés à nous asseoir par terre, en nous tenant en joue avec leurs armes. Ils nous ont ordonnés ensuite de retourner dans le nord*", Après plusieurs heures de marche, les jeunes hommes, épuisés, ont fini par s'arrêter dans la zone tampon.

Tous les migrants du camp ont été victimes de refoulements, ou "pushbacks", de la part des autorités chypriotes : une "*mesure prise par les États qui ont pour conséquence que les migrants, y compris les demandeurs d'asile, soient sommairement renvoyés de force (...)*", selon le Rapporteur spécial sur les droits de l'Homme des migrants de l'ONU. Et cela, "*sans avoir accès à la protection internationale ou aux procédures d'asile ou sans qu'il ne soit procédé à une évaluation individuelle de leurs besoins de protection*". Des pratiques illégales au regard du "principe de non-refoulement" consacré par l'article 33 de la Convention de Genève sur le droit des réfugiés : "*Aucun des États contractants n'expulsera ou ne refoulera [...] un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée*", exige le texte. Le principe de non-refoulement est également réaffirmé par l'Union européenne (UE) dans sa Charte des droits fondamentaux. Le Haut-commissariat aux réfugiés de l'ONU, rappelle quant à lui, "*qu'aucune exception n'est permise à l'article 33 de la Convention de 1951 ou à toute autre disposition de non-refoulement en vertu de la loi internationale*".

Depuis près d'une décennie pourtant, des milliers de migrants en quête de protection sont expulsés manu militari aux frontières terrestres de l'UE. Pendant des années après le pic migratoire de 2015, ces pratiques – bien souvent accompagnées de violences diverses et d'humiliations – se sont concentrées sur la route des Balkans ou dans la région de l'Evros, à la frontière entre la Grèce et la Turquie. Et plus récemment, ces "pushbacks" ont explosé dans d'autres points d'entrée de l'UE. À Chypre donc, mais aussi en **Pologne**. Entre décembre 2023 et juillet 2024, environ 9 000 refoulements ont été enregistrés à la frontière polonaise. Ainsi, tous les jours ou presque, des exilés cherchant une protection sont empêchés de demander l'asile, ce que dénonce nombre d'ONG depuis le début des passages à cet endroit en août 2021.

Un Soudanais, a été stoppé par les gardes-frontières polonais à chacune de ses tentatives. Après une errance de trois mois en pleine forêt biélorusse, il a fini par être secouru, après son neuvième passage, par une ONG locale. À chaque fois, il assure avoir demandé l'asile. "*Les garde-frontières frappent [les migrants], cassent les téléphones et nous aspergent de gaz dans les yeux. Je ne m'attendais pas à subir ça. Moi, je voulais juste fuir la guerre, et trouver un pays qui me protège*".

En **Bulgarie**, aussi les refoulements sont nombreux. Demandeurs d'asile "*obligés de retourner en Turquie à la nage*", déshabillés de force ou sévèrement mordus par les chiens des gardes bulgares : dans cette région, une violence considérable est exercée par les gardes-frontières. Des agissements dénoncés à de nombreuses reprises par les ONG, et dont même Frontex a eu connaissance, selon une enquête du réseau Balkan Investigative Reporting Network (BIRN). En juin 2024, dans la petite ville de Svilengrad, toute proche de la frontière avec la Turquie, quatre marocains âgés de 22 à 30 ans, ont vécu deux, parfois trois "pushbacks", l'un d'entre eux 5 fois. Lors de ces refoulements, "*à chaque fois, la police a pris nos téléphones, nos affaires, notre argent*". "*Ils prenaient*

aussi nos vêtements et nos chaussures". Dans son dernier rapport, publié en avril 2024, le ministère de l'Intérieur bulgare enregistre 10 041 cas de migrants *"revenus seuls à l'intérieur d'un pays voisin"* suite à l'action de la police aux frontières, entre début janvier et fin avril 2024. La formulation, un peu alambiquée, correspond aux "pushbacks".

Malgré les multiples rapports, témoignages et enquêtes dénonçant ces pratiques et pointant leur illégalité, les "pushbacks" sont donc toujours d'actualité.

D'une part, parce que les autorités européennes ne bougent pas. Pour un chercheur spécialisé sur l'immigration et co-directeur de Synergie Migrations, le manque de réaction des institutions européennes donne, de fait, un blanc-seing aux pays pointés du doigt. *"Il y a quelques années, la Commission européenne, garante du respect des traités de l'UE en matière d'asile, condamnait ces pratiques. Aujourd'hui, on entend beaucoup moins de réprobations de sa part, elle a perdu beaucoup de son influence sur ses membres"*, déplore-t-il. Par ailleurs, les pays agissent discrètement, multipliant les zones interdites aux civils. *"Pour pouvoir procéder à ces refoulements, les États s'appuient sur diverses stratégies. La Pologne par exemple, a par deux fois déclaré la zone frontière « no go zone », rendant son accès interdit aux ONG et journalistes. Un contexte qui rend les 'pushbacks' évidemment moins visibles, et qui alimente une certaine banalisation de la pratique"*, explique-t-il.

La position de Bruxelles au sujet des "pushbacks" est de moins en moins clair aussi : dans le Pacte asile et migration, d'avril 2024, la mise en place d'un *"régime dérogatoire"*, et donc moins protecteur pour les demandeurs d'asile aux frontières, sera possible, notamment en cas *"d'instrumentalisation"* de flux migratoires par un pays ou un acteur tiers. C'est ce qu'il se passe à la frontière polono-biélorusse : pour Bruxelles, les flux migratoires sont sciemment organisés par le dirigeant biélorusse. De plus, ce même pacte durcit les conditions d'obtention de l'asile aux frontières. Une procédure d'asile *"rapide"* - et donc bâclé, selon les ONG - concernera désormais tous les ressortissants des pays pour lesquels le taux moyen de reconnaissance du statut de réfugié dans l'Union européenne est inférieur à 20 %, comme le Maroc, la Tunisie, ou le Bangladesh. Durant l'étude de leur dossier, ces personnes seraient considérées comme n'étant pas entrées sur le territoire européen. *"Elles seraient donc maintenues dans une fiction juridique de non-entrée quand bien même elles se trouveraient en pratique sur le territoire des États membres"*, décrit La Cimade. Une disposition qui, selon l'association, entérine, à échelle institutionnelle, le principe de non-refoulement.

ALLEMAGNE

Une personne sur quatre issue de l'immigration envisage de quitter l'Allemagne face à la montée de l'extrême droite

Près de 80 personnes sont rassemblées sur une place de Neuruppin, une ville de 30 000 habitants au nord-ouest de Berlin, dans l'État de Brandebourg. Des slogans antinazis sont imprimés sur des t-shirts et décorent une voiture. Un éthiopien, enseignant, venu avec sa femme allemande et leurs deux enfants, raconte comment il est confronté au racisme et à la xénophobie en Allemagne depuis qu'il a quitté l'Éthiopie il y a neuf ans. Selon lui, les choses se sont progressivement aggravées ces quatre dernières années. *"Presque tous les jours, des gens passent devant moi en disant le mot 'N' [pour "nigger", terme raciste pour désigner les Noirs, ndlr]. Juste entre l'école et la maison, il m'arrive de me faire insulter à trois reprises". "C'est vraiment difficile pour nous. Devons-nous nous enfuir et aller ailleurs ?"* De l'autre côté de la place, un groupe plus important s'est rassemblé pour soutenir l'Alternative pour l'Allemagne (AfD), parti d'extrême droite allemand. *"Pour nous, l'Allemagne d'abord" s'applique dans tous les domaines politiques*", lance le député et chef de l'organisation de la jeunesse de l'AfD lors d'un discours d'une vingtaine de minutes. *"Dans un an, nous chasserons le gouvernement de ses bureaux"*. Malgré – ou à cause – de ces déclarations ultra-violentes, l'AfD enchaîne les succès électoraux depuis plusieurs mois. Dans le Land de Thuringe, une personne sur trois a voté pour l'AfD le 1er septembre 2024. En Saxe, seule la CDU conservatrice a fait mieux. Et

dans le Brandebourg, l'AfD est arrivée deuxième juste derrière les socio-démocrates du SPD, mais largement en tête chez les électeurs de moins de 24 ans.

Une série de statistiques, d'enquêtes et d'études récentes témoignent d'une **augmentation spectaculaire de la violence** contre les personnes issues de l'immigration, en particulier dans l'est de l'Allemagne. De 2021 à 2023, plus de 20 000 personnes ont contacté l'Agence fédérale de lutte contre la discrimination, un chiffre en constante augmentation. *"Plus les extrémistes de droite réussissent aux élections, plus les gens considèrent apparemment leur attitude [raciste] comme légitime"*, se désole la commissaire allemande à la lutte contre la discrimination. Au cours des six premiers mois de l'année, la police criminelle a enregistré 318 actes de violence perpétrés par des militants de l'extrême droite. Le chiffre réel est sans doute beaucoup plus élevé, nombre de victimes ne se signalant pas auprès des autorités. *"J'ai vu quelqu'un qui fumait et qui avait l'air en colère"*, se souvient-elle, alors qu'il cherchait son fils à l'école. *"Quand nous sommes partis, le même type a sorti un couteau. J'ai immédiatement pris mon fils dans mes bras et ai commencé à courir. Il m'a poursuivi. Heureusement, la police est arrivée et l'a arrêté"*.

La rhétorique anti-immigration est au cœur de la politique de l'AfD depuis sa création en 2013. Plus tôt cette année, la révélation d'une réunion secrète du parti pour discuter d'un plan de "rémigration", c'est à dire des expulsions à grande échelle visant les Allemands d'origine étrangère, a fait scandale et provoqué des manifestations dans tout le pays. Pour un membre de l'AfD le discours de son parti ne serait pourtant pas responsable de la montée des violences racistes. *"Cela n'a rien à voir avec nos succès électoraux ici dans l'Est et au niveau fédéral. Nous n'incitons pas à la violence"* affirme-t-il après son discours à Neuruppin. Une défense faible pour l'association Opfenperspektive. *"Si vous associez tout le temps les migrants à un danger, à des criminels, à des profiteurs des aides sociales, bien sûr, vous leur dessinez une cible sur leur dos"*.

D'après de récentes enquêtes un nombre croissant de sympathisants de l'AfD approuvent la violence contre les migrants et les politiciens des partis démocratiques comme moyen d'influencer les processus politiques et de chasser les étrangers. Une autre enquête a révélé que près d'une personne sur quatre issue de l'immigration envisage de quitter l'Allemagne face à la montée de l'AfD. De plus, plus d'un tiers des quelque 3 000 personnes interrogées ont assuré qu'elles envisageaient de déménager dans une autre région allemande si l'AfD participait au gouvernement local de leur Land. A l'image de ce médecin égyptien qui travaille pour l'hôpital local de Neuruppin. *"Nous pensons à déménager, surtout ma femme. Elle porte un foulard et a peur de subir encore plus de discrimination"*. *"Elle estime que nous devrions déménager vers l'ouest de l'Allemagne ou tout bonnement quitter le pays. Je ne comprends pas comment l'économie est censée fonctionner sans les étrangers. Dans notre hôpital, au moins 40 % du personnel n'a pas de passeport allemand"*. Selon l'Agence fédérale pour l'emploi, le nombre de travailleurs étrangers dans le Brandebourg a presque quintuplé au cours des dix dernières années. Les experts mettent en garde contre les conséquences "désastreuses" d'une fuite des immigrés à grande échelle pour l'économie, la démocratie et la cohésion sociale de l'Allemagne. *"Leur départ signifierait une perte de savoir-faire, d'expertise et de capacité économique presque impossible à gérer, en particulier pour l'est de l'Allemagne"*, note un professeur de sociologie à l'Université de Leipzig. *"De plus, une telle image rendrait pratiquement impossible l'attraction de travailleurs qualifiés"*.

De nombreuses études démontrent que l'économie allemande dépend fortement des travailleurs étrangers, qualifiés et non qualifiés, principalement en raison du vieillissement de la population. Selon l'Institut de recherche sur l'emploi (IAB), le besoin en main-d'œuvre ne peut être couvert qu'à condition d'une immigration nette d'au moins 400 000 personnes par an. Le domaine médical en est un exemple flagrant. Dans le Land de Thuringe, où l'AfD a remporté le dernier scrutin régional sans toutefois pouvoir former une majorité, près d'un médecin hospitalier sur quatre n'a pas la nationalité allemande. Plus de 300 d'entre eux sont originaires de Syrie.

On craint qu'une possible arrivée de l'AfD au pouvoir menace également les aides

publiques à la lutte contre le racisme. En Thuringe, par exemple, l'AfD a déclaré publiquement qu'elle voulait se débarrasser des "projets pro-démocratie" menés par la société civile, qui ont reçu 6,1 millions d'euros du budget du Land l'année dernière. Il faut faire attention à l'actuel durcissement des politiques migratoires et d'asile mises en place par le gouvernement actuel qui profitent à l'AfD. Berlin a récemment instauré des contrôles à toutes ses frontières terrestres en réponse à l'attaque de Solingen, qui a fait trois morts et dont l'auteur présumé est un demandeur d'asile syrien débouté.

"À l'heure actuelle, il semble que les partis démocratiques jouent le jeu de l'AfD en essayant d'adopter leur politique pour regagner des voix. D'une certaine manière, c'est plus dangereux que l'AfD elle-même : au lieu de soutenir les migrants et d'envoyer un signal clair que l'Allemagne est un pays où les gens sont les bienvenus, quelle que soit leur couleur de peau ou leur pays d'origine, les partis sont prêts à durcir les lois sur l'asile et à recourir à une rhétorique raciste".

Surpopulation, amateurisme des autorités... au centre d'accueil de l'aéroport de Tegel

En 2021, Tegel a définitivement fermé ses portes, avec l'ouverture du nouvel aéroport BER dans le sud-est de Berlin. Il est d'abord devenu un centre de vaccination majeur pendant la pandémie de Covid-19. C'est en 2022 qu'il a été finalement transformé en centre d'hébergement pour les réfugiés de la guerre en Ukraine. Il s'agissait alors d'une mesure temporaire à travers un centre de premier accueil, proposant une escale de quelques nuits, une douche, de quoi se restaurer et du repos aux déplacés de guerre avant de trouver une solution durable. Plus de 30 mois plus tard, certains d'entre eux se trouvent toujours à Tegel.

Selon les chiffres officiels, plus de 5 000 personnes y sont logées : des hommes et des femmes, des enfants et des personnes âgées, ainsi que de nombreux individus qui souffriraient de problèmes de santé. La plupart des résidents sont d'Ukraine, mais on retrouve aussi des Afghans, des Syriens et des Irakiens dans l'attente d'une décision à leur demande d'asile. De par les difficultés à trouver des logements à Berlin, Tegel pourrait bientôt augmenter sa capacité d'accueil à 8 000 personnes.

Une ukrainienne vit sous cette tente avec près de 400 autres résidents. Elle et son fils sont dans un dortoir avec 12 autres personnes. Il n'y a pas de porte pour accéder à la zone dortoir, composée de lits superposés. Une simple cloison sépare les différents dortoirs. 700 personnes doivent partager 16 cabines de toilettes. De nombreuses douches ont cessé de fonctionner. Il n'y a pas de vestiaires.

De par sa capacité d'accueil, Tegel est le plus grand centre d'hébergement en Allemagne. Les coûts de fonctionnement à eux seuls s'élèvent à près d'un demi-milliard d'euros par an. Cela signifierait que le logement d'un demandeur d'asile y coûte jusqu'à 250 euros par jour. A ce prix, un hébergement dans une chambre d'hôtel serait largement moins cher.

Au centre de Tegel, aucune nourriture extérieure n'est tolérée par mesure d'hygiène. Personne n'est autorisé à suspendre une serviette pour créer un semblant d'intimité, car cela pourrait constituer un risque d'incendie.

En mars dernier, un grave incendie s'est déclaré. Des vidéos amateurs témoignent du chaos déclenché par le feu. Sur les quelques centaines d'employés qui y travaillaient, personne n'a semblé prendre ses responsabilités. Sur l'une des vidéos, on voit un gardien à l'extérieur d'une tente, un extincteur à la main mais sans savoir comment l'utiliser. On y voit aussi des personnes paniquées tenter de sauver leurs maigres affaires. Certains s'enfuient avec leur passeport, un certificat de naissance et une peluche dans les mains. La cause de l'incendie reste incertaine, même six mois après les faits.

En 2022, 43 millions d'euros étaient alloués au financement du personnel et des mesures de sécurité. Deux ans plus tard, ce montant a presque doublé. Avec les plans d'extension des capacités de Tegel pour accueillir jusqu'à 8 000 personnes, 46 millions d'euros supplémentaires ont été alloués

à la sûreté et à la sécurité. Le gouvernement doit faire appel à divers sous-traitants pour répondre à tous les besoins en matière de sécurité. Les sommes exactes perçues par chaque entreprise ne sont pas claires, mais l'un des sous-traitants a réussi à multiplier par dix ses gains annuels rien qu'entre 2020 et 2022. De nombreux appels d'offres pour l'exploitation de l'aéroport ont été confiés à des personnes qui avaient des intérêts particuliers ou des liens étroits avec des décideurs clés de la politique locale et régionale.

Dans le même temps, des membres du personnel de sécurité de Tegel sont régulièrement accusés de racisme ou de violences. En 2023, des agents ont attaqué des demandeurs d'asile kurdes ayant fui la terreur de l'organisation Etat islamique. Ces agents auraient proféré des slogans du groupe djihadiste pour leur faire peur. Aussi, des femmes se sont plaintes de ne pas se sentir en sécurité en présence de gardes masculins. Elles rapportent du harcèlement, racontent comment leurs affaires ont été fouillées par des agents à la sortie de la douche, ou encore que leurs sous-vêtements ont été maniés par le personnel de sécurité de manière déplacée.

Sur le papier, certains résidents de Tegel ont le droit de chercher du travail et de s'installer ailleurs. C'est notamment le cas des réfugiés de guerre ukrainiens, qui bénéficient d'un statut particulier au sein de l'Union européenne. Néanmoins, le traitement de leurs dossiers a pris un tel retard, que beaucoup doivent encore patienter avant de pouvoir se présenter légalement comme demandeur d'emploi. Les réfugiés ukrainiens doivent répondre à d'innombrables questions sur leur itinéraire de voyage et leurs ressources financières. *"Ils exigent des choses que nous ne pouvons tout simplement pas produire"*.

"Parfois, un résident me demandait de traduire une lettre de l'agence pour l'emploi ou de la compagnie d'assurance maladie. Ensuite, le chef d'équipe arrivait et me réprimandait parce que je faisais mon travail. En d'autres termes, nous avons été embauchés pour ne rien faire", fustige la traductrice de 40 ans. *"Je voyais régulièrement jusqu'à 15 employés assis dans la tente toute la journée, jouant à des jeux sur leur téléphone portable et parlant derrière le dos des réfugiés."*

Une femme a travaillé par le passé pour diverses organisations dont l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), Médecins sans frontières (MSF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Au printemps 2022, elle a occupé un poste de direction dans le centre de Tegel pendant plusieurs mois. Lors de l'ouverture du centre, explique-t-elle, aucun membre de la direction n'avait d'expérience dans l'accueil de migrants. *"Il s'agissait principalement de personnes qui avaient été reprises de l'époque où Tegel était un centre de test et de vaccination. Il s'agissait de personnes de la scène berlinoise, du secteur de l'événementiel, de la gestion de concerts, qui avaient perdu leur emploi pendant la pandémie"*, raconte-t-elle, pour tenter de comprendre en partie le manque de compétences d'une partie du personnel.

CROATIE

L'organisation No Name Kitchen (NNK) a publié les résultats d'une enquête menée entre octobre 2023 et août 2024. Dans le rapport intitulé, le groupe accuse les autorités croates d'employer *« un modus operandi systématique et brutal »* contre les migrants, notamment en les dépouillant de leurs biens pour les brûler devant eux. Le rapport identifie les emplacements de huit *« tas de brûlage »* en Croatie, où des effets personnels auraient été détruits. *« Des centaines de téléphones fondus, des restes de vêtements, des sacs à dos, des chaussures, des passeports et... des dossiers qui contiennent généralement les documents officiels utilisés par les personnes pour demander l'asile »*, figuraient parmi les objets retrouvés sur les lieux des incendies, selon NNK. La référente sur la violence aux frontières à NNK, a déclaré: *« Après tant de violences physiques, psychologiques et administratives de la part du régime frontalier européen, forcer les gens à regarder leurs biens brûler devant eux doit être compris comme faisant partie d'une tentative plus large de dépouiller les gens de leur autonomie, de les déshumaniser et de les priver de leurs derniers liens avec la culture et l'identité. »*

<https://bloodyborders.org/wp-content/uploads/2024/10/Burned-Borders-No-Name-Kitchen.pdf>

ESPAGNE

le Premier ministre espagnol vante l'immigration : "Synonyme de richesse"

Lors d'un discours au Parlement mercredi, le Premier ministre espagnol a prononcé un discours offensif et engagé en faveur des immigrés. Le chef du gouvernement a vanté les bénéfices de l'immigration dans une Espagne vieillissante en manque de main-d'œuvre, et a déconstruit les discours de "haine" véhiculés par l'extrême droite. Des propos à contre-courant de ceux de la plupart de ses homologues européens, qui choisissent de durcir leur politique migratoire.

"L'Espagne doit choisir entre être un pays ouvert et prospère ou un pays pauvre et fermé". Cette phrase a été prononcée mercredi 9 octobre 2024 au Parlement espagnol par le Premier ministre. À contre-courant de la plupart de ses homologues européens qui durcissent la politique migratoire de leur pays, le chef du gouvernement espagnol a vanté les bénéfices de l'immigration et fustigé les discours de "haine". L'Espagne, pays avec une population vieillissante et un taux de natalité le plus bas de l'Union européenne (UE), a besoin des immigrés pour développer son économie et maintenir son système social. En mai dernier, l'OCDE a d'ailleurs désigné le **pays comme celui qui connaît la croissance la plus rapide de l'UE, notamment grâce à l'immigration.**

"Plus de la moitié des entreprises espagnoles ont des problèmes pour répondre à leurs besoins en main-d'œuvre", a assuré mercredi le premier ministre. "Nous avons des personnes âgées qui ont besoin d'une aide-soignante et qui n'en trouvent pas. Des entreprises qui recherchent des programmeurs, des techniciens, des maçons et qui n'en trouvent pas. Des écoles rurales qui ont besoin d'enfants pour ne pas devoir fermer leurs portes."

Et d'insister : **"L'immigration est synonyme de richesse. Sans elle, nous perdrons 30 millions de personnes en âge de travailler dans les années à venir en Europe (...)** L'immigration n'est pas seulement une question d'humanité, elle est aussi nécessaire pour notre économie et notre prospérité".

Le Premier ministre a aussi mis en avant le passé migratoire de son pays, lorsque deux millions d'Espagnols ont fui le régime franquiste. *"Nous devons nous souvenir des odyssées de nos mères et de nos pères, de nos grands-pères et de nos grand-mères en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Europe. Et comprendre que notre devoir aujourd'hui, surtout maintenant, est d'être cette **société accueillante, tolérante et solidaire** qu'ils auraient aimé trouver", a-t-il encore déclaré. "Nous, les Espagnols, sommes les enfants de l'émigration. Nous n'allons pas être les parents de la **xénophobie.**"*

Dans un discours offensif, il n'a pas non plus manqué de déconstruire les stéréotypes sur les migrants et les fausses affirmations portées par les dirigeants nationalistes. **"Le flux migratoire [est] diversifié [et] ne ressemble en rien à l'image [propagée] par l'extrême droite"**, a-t-il martelé. Au cours de la dernière décennie, 94% des personnes venues en Espagne l'ont fait de manière régulière, dont seulement 20% sont originaires d'Afrique.

Par ailleurs, contrairement aux idées véhiculées par les partis traditionnalistes, les immigrés ne profitent pas du système espagnol. Pour preuve selon le Premier ministre, les étrangers *"versent 10% de leurs revenus à la Sécurité sociale. Et ils utilisent les services publics et les prestations sociales 40% de moins que ceux nés en Espagne"*.

Ils ne sont pas non plus des délinquants en puissance. *"Les immigrés commettent-ils des crimes ? Bien sûr. Mais si l'on analyse les données par âge et revenu, le taux est le même que celui des Espagnols. Parce que **les étrangers ne sont ni pires ni meilleurs que nous, ils sont les mêmes.**"*

Les déclarations engagées du chef du gouvernement espagnol en faveur des immigrés interviennent le lendemain d'une enquête publiée par l'institut 40dB : 41% des sondés en Espagne disent percevoir l'immigration avec "*beaucoup d'inquiétude*". Ce qui représente une hausse de 16 points par rapport à début 2023. Pour renverser la tendance et faire baisser le parti d'extrême droite Vox, il entend mieux intégrer les exilés, notamment sur le marché de l'emploi, et ainsi éviter "*les erreurs commises par d'autres pays*".

Au Parlement, il a dévoilé les bases d'un "*plan national de coexistence et d'intégration interculturelle qui disposera de ressources pour promouvoir l'intégration des étrangers dans la société et faciliter leur intégration dans des domaines tels que le travail, l'éducation et le social*".

Parmi les mesures annoncées, une modification de la loi immigration pour favoriser l'accélération des processus d'embauche des travailleurs migrants et faciliter leur régularisation. Le Premier ministre veut aussi mettre en œuvre une série de réformes pour permettre "*une migration légale, sûre et ordonnée*".

Le réseau d'accueil va par ailleurs être renforcé : 6 000 places supplémentaires dans les centres d'hébergement vont être créées dans les prochains mois pour prendre en charge les nouveaux arrivants.

Le gouvernement espagnol fait face à de nombreuses critiques sur sa prise en charge des migrants débarqués dans le pays. Les Canaries, en première ligne face aux arrivées de migrants en Espagne, réclament depuis des mois des mesures pour désengorger l'archipel. Malgré les risques de la traversée de l'Atlantique, où les migrants sont soumis aux vents violents et aux fortes vagues qui peuvent faire dériver les embarcations précaires, les exilés n'ont jamais été aussi nombreux à prendre la mer.

Les propos du Premier ministre espagnol devant le Parlement détonnent dans une Europe confrontée à une poussée des mouvements nationalistes. Les principaux pays européens ont multiplié ces dernières années les mesures pour tenter d'endiguer l'immigration irrégulière, à l'instar de l'Italie, de la Grèce ou encore de la France. Mais le cas le plus emblématique est celui de l'Allemagne qui avait ouvert ses portes à un million de Syriens en 2015, et qui a décidé en septembre dernier rétablir les contrôles aux frontières.

"*Tout au long de l'histoire, l'immigration a été l'un des grands moteurs du développement des nations, tandis que la haine et la xénophobie ont été – et continuent d'être – les plus grands destructeurs des nations*", a insisté le premier ministre devant le Parlement. "*La clé est de bien la gérer.*"

ESPAGNE

Madrid : un Malien décède dans un centre d'accueil

Un jeune Malien de 21 ans est décédé lundi 21 octobre 2024 dans le centre d'urgence, d'accueil et de référence (CAED) d'Alcalá de Henares. Il y était hébergé depuis mi-septembre, après son transfert de l'île d'El Hierro, où il était arrivé le 27 août. La cause du décès est encore inconnue, le temps que les résultats de l'autopsie soient dévoilés. Mais d'après un rapport rédigé par l'Accem, l'ONG présente dans la structure de 1 500 places, Diallo Sissoko serait mort d'une embolie pulmonaire.

Avant de mourir, le jeune homme a subi une "*longue agonie*". Six jours avant son décès, il est transféré à l'hôpital Príncipe de Asturias pour des douleurs à la poitrine et à la jambe. "*Il en revient dans la nuit avec un diagnostic d'infection respiratoire non pneumonique et un traitement antalgique, sans antibiotiques*", explique l'Accem dans son rapport. Deux jours plus tard, le 17 octobre, le Malien se rend à l'infirmerie du centre, sa douleur à la jambe étant "*toujours intense*". "*Nous lui avons donné des béquilles, espérant que les analgésiques et la crème prescrits par les médecins soulageraient la douleur*", indique encore l'ONG. Le rapport précise aussi que l'exilé, à ce

moment-là, ne présentait aucun signe d'inflammation, ni de difficulté respiratoire ou tout autre critère justifiant son orientation vers l'hôpital, *"malgré la persistance de symptômes tels que la douleur"*.

Le lendemain, le 18 octobre, l'équipe médicale du centre l'ausculte à nouveau et *"comme la douleur persiste, l'analgésique est renforcé"*. Puis le jeune homme *"prend ses médicaments normalement tout le week-end"*. Le 21 octobre à 7h45, il se rend une nouvelle fois à l'infirmierie, la douleur ne passant pas. D'après l'ONG, *"différents tests ont été effectués"*, mais Diallo Sissoko reste dans le local car son genou droit lui fait encore très mal. Il commence aussi à souffrir d'hypotension. L'Accem appelle alors une ambulance, et tente de faire repartir sa tension. Mais le jeune homme *"quitte le centre en arrêt cardiorespiratoire"*. Aux urgences, le personnel soignant passe plus de quatre heures et demie à tenter de le réanimer. Vers 12h50, les médecins annoncent à l'ONG que Diallo Sissoko est décédé.

À l'annonce de la nouvelle, le groupe parlementaire Sumar (coalition de gauche) a transmis des questions au Conseil du Congrès des Députés, dans lesquelles il affirme *"soupçonner que l'inflammation de la jambe pouvait être une thrombose, provoquant une embolie pulmonaire"*. De leur côté, des sources du ministère de l'Inclusion, de la Sécurité sociale et des Migrations, ont déclaré attendre l'autopsie pour obtenir plus d'informations.

Mercredi 23 octobre, un groupe de ressortissants maliens ont protesté devant le CAED, surveillés par cinq voitures de police et des dizaines d'agents. *"C'est toujours très difficile d'obtenir un rendez-vous [médical] et il n'y a jamais suffisamment de médicaments"*, déplore un camarade de Diallo Sissoko. *"Ces jeunes arrivent dans des états de souffrance extrême, affirme un membre de l'équipe médicale interrogé par le journal. Ils ont des infections buccales, des blessures, et des insuffisances rénales après des jours de traversée à boire de l'eau de mer. La nuit, ils ont eu froid, et contractent des pharyngites, des inflammations des amygdales. Et nous, on fournit un service médical très basique et souvent, on doit insister [auprès de la direction] pour les transférer à l'hôpital"*. Un dernier point que nie la direction.

Almería

3 trois migrants morts et 29 sauvés sur une embarcation

Trois migrants ont été retrouvés morts sur une embarcation au large d'Almería, au sud de l'Espagne, ont annoncé dimanche 13 octobre 2024, les garde-côtes espagnols. Vingt-neuf autres exilés, tous maghrébins, qui se trouvaient à bord du même canot, ont pu être secourus. Aucun ne portait de gilets de sauvetage. Les migrants et les corps des défunts ont été transférés à Almería.

Les ces chiffres sur les arrivées irrégulières sont à relativiser. Au cours de la dernière décennie, **94% des personnes venues en Espagne l'ont fait de manière régulière**, a rappelé le chef du gouvernement. Seuls 6% ont atteint les côtes espagnoles de façon irrégulière.

Canaries

Accueil des mineurs : le système de santé "complètement dépassé"

Au total, près de 6 000 jeunes migrants sont actuellement pris en charge dans l'archipel, pour une capacité de 2 000 places réparties dans 81 centres d'accueil. Conséquence, les services de santé sont *"complètement dépassés"*, avoue un pédiatre. *"Il est triste de voir qu'un pays avec un niveau de développement comme le nôtre n'est pas capable de soigner [...] ces mineurs"*. D'après le médecin, certains jeunes arrivent très mal en point aux Canaries, n'ayant pas pu traiter leur pathologie dans leur pays d'origine. À cela s'ajoutent *"l'hypothermie, la déshydratation, les blessures et les infections qu'ils ont contractées en mer"*. Le trajet jusqu'aux Canaries dure plusieurs jours, dans une embarcation à la merci des intempéries et des forts courants. La soif, la faim, les brûlures du carburant rendent la traversée cauchemardesque, pour ceux qui y survivent. Le 9 juillet 2024, l'UNICEF

signalait : "les droits [des enfants] ne sont pas respectés en raison de la saturation absolue du système de protection". "S'il y avait une répartition nationale, nous pourrions assurer une prise en charge et une intégration de meilleure qualité à ces enfants". Une mesure destinée à répartir les mineurs arrivés aux Canaries dans d'autres régions du pays, sur le continent, est pourtant à l'étude depuis plusieurs mois. Mais elle bloque. Le gouvernement souhaite réformer l'article 35 de la loi Immigration, qui acterait l'accueil obligatoire des mineurs non accompagnés dans les différentes structures du pays (sur le continent), lorsqu'un territoire (comme les Canaries ou les enclaves Ceuta et Melilla) dépasse 150% de sa capacité d'accueil. Mais les discussions sont aujourd'hui dans l'impasse : le 5 octobre 2024 (voir numéros précédents), le Parti populaire (PP, conservateur) a quitté la table des négociations, mettant un coup d'arrêt à la réforme. Les autorités des Canaries attendent toujours, par ailleurs, les 50 millions d'euros promis cet été par Madrid pour améliorer l'accueil des mineurs.

En attendant, pour pallier aux carences sanitaires, les autorités font avec les moyens du bord. Sur l'île de Lanzarote, les médecins ont installé une grande tente au port d'Arrecife, dédié à l'accueil des mineurs isolés. Objectif ? Fournir un abri sûr à cette population vulnérable juste après un sauvetage, le temps que les centres d'accueil permanents préparent leur arrivée. La ministre des Droits sociaux des îles Canaries a déclaré que la structure ne sera utilisée que de manière temporaire, et en cas d'arrivées massives. Des installations du même type ont vu le jour dans les ports de Tenerife et de Grande Canarie. Le signe que les autorités s'attendent à des arrivées encore nombreuses.

Et pour cause : dimanche 20 octobre dans la soirée, l'île de Grande Canarie a vu débarquer la plus grande pirogue jamais accueillie sur son sol, avec 231 personnes à bord. Parmi elles, 58 mineurs et 13 femmes. Trois des migrants ont été hospitalisés, mais ne sont pas dans un état grave. L'embarcation est arrivée par ses propres moyens près du port d'Arguineguín. Elle avait quitté la Gambie onze jours auparavant. Entre le 1er janvier et le 15 octobre 2024, 32 800 personnes au total ont débarqué aux Canaries, soit 39,7% de plus qu'à la même période l'année dernière.

El Hierro

Le 13 octobre 2024, 83 enfants et adolescents sont arrivés dans la même pirogue.

GRECE

Alors que la météo était mauvaise, les autorités grecques affirment avoir **récupéré** au moins **229 migrants** lors de diverses opérations sur différentes îles entre samedi 19 octobre et lundi 21 octobre 2024. Les corps d'un homme et d'une femme ont été récupérés par les garde-côtes grecs dans la mer Égée, au large de l'île de Samos, a confirmé lundi un porte-parole des garde-côtes. Les 22 autres migrants qui se trouvaient à bord du même bateau au moment du naufrage dimanche soir, ont été secourus par les garde-côtes et emmenés à Samos, où ils ont été placés en garde à vue. Un étranger de 19 ans aurait été reconnu par le reste des migrants comme leur passeur et a été arrêté pour suspicion de « *transport de ressortissants de pays tiers et d'entrée illégale dans le pays* ».

Dimanche 20 octobre, une patrouille a été envoyée au sud de l'île de Rhodes, où elle a trouvé ce qu'elle a décrit comme « *un voilier suspect avec à son bord deux citoyens turcs* » qui étaient en possession de cinq faux passeports. Un deuxième voilier a également été localisé, avec à son bord quatre étrangers, deux citoyens biélorusses, un Iranien et un turco-géorgien. Ce bateau a également été immobilisé. Les autorités portuaires et la direction de la sécurité et de la protection des frontières maritimes, ainsi que les garde-côtes helléniques, ont arrêté les six étrangers pour avoir prétendument fait entrer clandestinement 86 migrants dans le pays. Les voiliers ont été confisqués par l'autorité portuaire, soupçonnés d'avoir été des « *moyens de trafic* ».

Lundi 21 octobre, l'autorité portuaire de Leros a signalé la présence d'un bateau à grande vitesse s'approchant de l'île de Kalolimnos et se dirigeant vers la côte ouest de Kos. Les 28 migrants à bord ont été « *rassemblés et transportés en toute sécurité au port de Kos, où ils ont été remis à l'autorité portuaire* ». Les garde-côtes ont retrouvé le conducteur du bateau, qui tentait de s'échapper

en faisant des manœuvres dangereuses. Après la poursuite, une collision s'est produite et le copilote du bateau qui avait transporté les migrants s'est retrouvé inconscient en mer. Il a été amené à bord du navire des garde-côtes et après avoir été réanimé, il a repris connaissance. Le conducteur du bateau à grande vitesse a été emmené au port et le bateau a coulé après la collision.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-demieres-infos>

La paix retrouvée pour des migrants en Grèce

En Grèce, les autorités ont prévu de fermer le plus de camps d'accueil possible et de reloger près de 10 000 migrants d'ici la fin de l'année. Certains logent à l'hôtel, d'autres ont pu prendre leurs quartiers dans des appartements.

A Thessalonique, la deuxième ville du pays, chaque samedi, Fatima vient faire ses courses au marché de Thessalonique. Fatima est Syrienne et réfugiée en Grèce. Elle a été évacuée il y a trois mois du foyer d'accueil où elle était hébergée avec sa famille, en banlieue. Cette quarantenaire a eu la chance d'être relogée dans un appartement du centre-ville. Les commerçants connaissent sa situation et lui proposent souvent des produits à moindre coût. *"Quand je ne trouve pas un mot en anglais, j'essaie de le dire en grec, raconte Fatima. J'ai appris quelques mots de grec, et ça aide. J'ai rencontré aussi plein de gens qui apprennent l'arabe. Ça me fait très plaisir quand on me dit 'choukrane', 'al hamdulillah' ou 'salam aleikoum' !"* Après avoir fait les courses, Fatima, son mari et leurs trois enfants préparent à manger dans leur appartement nouvellement aménagé. Leur quotidien n'a plus rien à voir avec celui du foyer où ils étaient hébergés auparavant. *"J'ai une vraie vie, maintenant, une vie organisée. J'emmène mes enfants à l'école, après quoi je vaque à mes occupations à la maison, ensuite, je vais dans un foyer de réfugiés, je prends des cours de grec, je rencontre mes amis. Et puis je vais faire les courses. Je me débrouille toute seule, c'est plus facile qu'avant."*

Ainsi, tout le monde se fait à cette nouvelle cohabitation. C'est le cas de ce commerçant qui vend des herbes et des épices et comme il a désormais des clients irakiens et syriens, il a adapté son étalage à leurs besoins. *"Ils mangent plus épicé que nous. Ils achètent beaucoup de cumin et de coriandre. On a été épaté de voir que la plupart d'entre eux parlent parfaitement l'anglais. Et ils apprennent le grec, aussi. Ils sont amenés à rester. Ce n'est pas une mauvaise chose, on a de la place ici."*

De par sa situation géographique, la Grèce est l'un des pays européens où les arrivées de migrants étaient les plus massives ces dernières années. Près de la moitié des camps d'accueil pour migrants du nord de la Grèce ont été fermés ces six derniers mois. La directrice du bureau du Haut-Commissariat de l'ONU aux réfugiés à Thessalonique cherche à aider à reloger les migrants délogés et à devenir indépendants. Selon elle, *"avant de reloger des gens quelque part, nous essayons de parler avec les habitants sur place. Evidemment, on ne peut pas atteindre chaque citoyen, amis au moins les dirigeants locaux, les associatifs, le maire etc. en fonction de l'endroit. Jusqu'à présent, l'accueil a été plutôt positif, en dépit, bien sûr, de certains conflits sur l'éducation des enfants et l'école, mais pour l'instant, on n'a heureusement pas eu de problème dans les hôtels ou les appartements."* A titre de comparaison, en juillet 2024, plus de 20 000 personnes étaient encore logées dans des centres d'accueil gérés par les pouvoirs publics. Désormais ils ne sont plus que 3000.

Il n'empêche que tout ne se passe pas parfaitement. L'arrivée d'enfants réfugiés dans les écoles a suscité des réactions hostiles dans certains endroits, comme dans une ville des environs de Thessalonique. Le jour de la rentrée des classes, un groupe d'extrême-droite a manifesté devant une école, provoquant des échauffourées avec des contre-manifestants anarchistes. Le directeur de l'école, raconte la scène : *"Un jeune homme a tenté de rentrer dans le bus scolaire parce qu'il croyait que des enfants de réfugiés étaient à l'intérieur. Des anarchistes l'ont attrapé et frappé. Il saignait beaucoup. Nous l'avons fait entrer dans la cour où il a reçu les premiers soins. Mais c'était au moment de la fin des cours, et on voulait éviter que les enfants ne voient tout ce sang, alors la femme*

de ménage a commencé à nettoyer tandis qu'on essayait de stopper l'hémorragie." Le directeur a reçu des menaces pour avoir accepté des enfants de réfugiés. Certains habitants ont même retiré leurs enfants de son école. Peu à peu, la situation est revenue à la normale. Les élèves se sont trouvés des affinités, jouent ensemble, aux mêmes jeux. Et comme dit une maman croisée à la sortie de l'école : ce sont les parents qui avaient des préjugés, pas les enfants...

Quatre morts, mais 27 personnes secourues au large de Kos : Nouveau pushback ?

Malgré le temps clément, le canot n'est pas venu à bout de la traversée. Quatre personnes – deux femmes et deux bébés - sont mortes dans le naufrage de leur embarcation près de l'île grecque de Kos, dans la mer Egée, ont indiqué mardi 15 octobre 2024 les garde-côtes. L'accident s'est produit lorsque le pilote du petit bateau a fait une manœuvre maladroite. La nationalité des victimes n'a pas été communiquée. Vingt-sept personnes ont tout de même pu être secourues, dont dix étaient déjà dans l'eau lorsque les autorités sont intervenues. Un homme, le passeur présumé de la traversée, a été arrêté. Trois navires des garde-côtes ainsi qu'un navire commercial ont poursuivi les recherches dans la zone après l'incident.

Une autre version du drame a cependant été partagée par l'ONG Aegean Boat Report : d'après des membres des familles des victimes, les garde-côtes grecs ont intercepté le bateau juste avant qu'il ne chavire. En clair, l'accident serait "*un refoulement qui aurait mal tourné*", affirme l'association sur sa page Facebook. "*Nous ne spéculerons pas [sur les circonstances du drame], mais nous restons ouverts à toutes les éventualités*", précise-t-elle.

Les refoulements vers la Turquie sont légion sur cette route migratoire. La semaine dernière, Aegean Boat Report a comptabilisé 20 pushback, concernant 537 personnes. Dans la moitié des cas, "*les autorités grecques ont utilisé des radeaux de sauvetage comme outil d'expulsion illégale : 289 personnes ont été abandonnées à la dérive, impuissantes*" en pleine mer Égée, indique-t-elle. Les autorités sont régulièrement accusées de refoulements violents en mer Égée. Un rapport publié en novembre 2023 par Médecins sans frontières (MSF) affirmait même que les refoulements illégaux vers la Turquie "*sont devenus la norme*" et qu'ils s'accompagnent de "*cycles de violences*". Des dénonciations graves, sans effet jusqu'ici.

La Grèce est l'une des portes principales d'entrée des migrants en Europe. Depuis le début de l'année, plus de 39 000 personnes sont arrivées en Grèce, dont 36 000 par voie maritime, d'après les chiffres de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Malgré les courtes distances qui séparent la Turquie des îles grecques, les naufrages sont nombreux dans la zone. En septembre, trois migrants sont morts après que leur embarcation pneumatique a coulé près de l'île de Samos. Cinq passagers avaient été secourus, mais selon certains médias, le nombre de disparus pourrait atteindre au moins vingt personnes.

HOLLANDE

Le projet d'envoyer en Ouganda des demandeurs d'asile déboutés divise

le projet qu'envisage le gouvernement néerlandais pour accueillir les demandeurs d'asile africains déboutés aux Pays-Bas, serait un Hotspot. "*Nous voulons freiner l'immigration, et il est important que les demandeurs d'asile déboutés retournent dans leur pays d'origine. Et c'est là que parfois, cela piétine*", a déclaré la ministre néerlandaise du Commerce extérieur et de la Coopération au développement. Un porte-parole ministériel a déclaré qu'elle "*avait brièvement discuté d'un certain nombre de possibilités d'accueil*" dans la région, y compris en Ouganda.

Le ministre ougandais des Affaires étrangères, s'est dit "*ouvert à la discussion*". Son secrétaire d'État à la coopération internationale, a en revanche exprimé des doutes. "*Je ne pense pas que l'Ouganda donnera son accord*", rappelant que Kampala accueille déjà plus d'un million et demi de réfugiés, pour la plupart venant du Soudan du Sud et de République démocratique du Congo. C'est

d'ailleurs cette politique d'ouverture qui a séduit les Pays-Bas. *"Ils apprécient le fait que nous plaçons les réfugiés au cœur des communautés et non dans des camps"*, indique le secrétaire d'État permanent au ministère ougandais des Affaires étrangères. Si aucune demande officielle n'a encore été soumise aux autorités quant à la création d'un centre de retour, il se dit *"prêt à encourager le Premier ministre à étudier la viabilité"* de ce projet, au cas où une telle demande serait formulée.

Cette proposition fait débat. Des défenseurs des droits humains rappellent notamment que l'Ouganda est régulièrement critiqué pour son bilan en matière de droits de l'Homme et que le pays ne serait donc pas en mesure de garantir une protection suffisante aux personnes en danger. *"Je suis sous le choc : alors que Londres vient de mettre un terme à son projet avec le Rwanda, on discute exactement de la même chose ici"*, s'insurge le directeur exécutif de la Fondation pour les droits de l'homme (FHRI), une organisation ougandaise de la société civile. *"Il n'est effectivement pas juste qu'un demandeur d'asile soit renvoyé dans un pays dont le bilan en matière de droits de l'Homme est très discutable. Par ailleurs, tout le monde connaît le principe du non-refoulement d'un individu, quel qu'il soit, vers un pays ou vers une région où celui-ci risque d'être maltraité. L'envoyer en Ouganda, c'est donc rendre très probable le risque qu'il soit persécuté, ce qui serait pour le moins malvenu. J'invite donc le gouvernement néerlandais à reconsidérer cette mesure !"*. Alors que la polémique fait ressurgir les tensions qui entourent la question de la gestion des migrants partout dans le monde, les discussions autour de ce projet sont loin d'être terminées.

ITALIE

Les ouvriers étrangers ont déclenché des grèves

Depuis début octobre 2024, des dizaines d'ouvriers - tous pakistanais et pour la plupart demandeurs d'asile – ont déclenché des grèves dans huit entreprises du district de Prato, au nord de Florence. Étendu sur une dizaine de communes, c'est l'un des plus grands centres de production textile et d'habillement en Europe. Plus de 6 600 entreprises et 41 200 ouvriers fournissent des marques de prêt-à-porter et même de haute couture.

Alors que la loi prévoit quarante heures de travail par semaine, sur six jours maximum, certaines entreprises imposent douze heures par jour, sept jours sur sept, souvent au noir ou seulement en partie déclarées pour détourner les soupçons. Quand on est sans papiers ou demandeur d'asile, c'est cela ou rien. Pas de congés payés non plus. Et pas question de se mettre en arrêt maladie. Dans ce cas, ils sont renvoyés. Et les conditions de sécurité ne sont pas garanties, selon une syndicaliste de *Sudd Cobas* à l'origine du mouvement. Tout cela pour un salaire de 1 200 € par mois en moyenne. Quinze jours après le début du mouvement, toutes les sociétés ont fini par accepter de régulariser leurs ouvriers non déclarés.

Cette poussée de fièvre chez les petites mains du textile n'est que la pointe émergée de l'iceberg. Quand nous avons commencé à entrer dans les entreprises, en 2019, nous avons compris que le système était très répandu à Prato, poursuit-elle. Combien de travailleurs concernés ? Difficile à estimer. Ces entreprises travaillent sur commande et recrutent en fonction des besoins, explique Emilio Santoro, professeur de droit à l'Université de Florence.

Dans le district de Prato, ce système est ancien. Avant l'immigration chinoise des années 1990, le travail irrégulier était déjà une réalité. Ces trente dernières années, les entreprises chinoises sont peu à peu devenues majoritaires dans le secteur de l'habillement. Beaucoup exploitent, à leur tour, leurs ouvriers, aujourd'hui chinois, pakistanais ou bangladais.

Quant aux marques qui en bénéficient, c'est l'omerta. La chaîne de fabrication est difficile à remonter, en raison de la cascade de sous-traitance à des microentreprises, avance un conseiller communal de Prato. Depuis septembre, le syndicat *Sudd Cobas* mène toutefois une campagne contre le maroquinier de luxe allemand Montblanc, accusé d'avoir changé de fournisseur au Prato après que les ouvriers ont obtenu de meilleures conditions de travail. Cela aurait entraîné une augmentation des coûts. Montblanc dément.

Deux ans de politique anti-migrants

Deux ans jour pour jour après son arrivée, la présidente du Conseil des ministres italiens s'est imposée auprès de plusieurs dirigeants européens comme un modèle de gestion de l'immigration. Elle a mis en place tout un arsenal législatif destiné à freiner les arrivées de migrants et compliquer le travail des associations de secours en Méditerranée. Avant son arrivée au pouvoir le 22 octobre 2022, elle brandissait comme promesse de campagne l'instauration d'un blocus naval autour de l'Italie pour empêcher les migrants d'atteindre le pays.

La mesure est rapidement abandonnée mais dès décembre 2022, le Conseil des ministres approuve un texte qui impose aux navires de demander immédiatement un port de débarquement vers lequel ils devront se diriger "*sans délai*" après une intervention de secours, plutôt que de rester en mer pour venir en aide aux occupants d'autres embarcations en danger. Ce décret impose également à l'équipage des navires de sauvetage d'informer les migrants qu'ils accueillent à bord, de la possibilité de demander la protection internationale dans n'importe quel pays de l'Union européenne et pas seulement dans le pays de débarquement.

Les capitaines de navires humanitaires violant ces règles s'exposent à des amendes allant jusqu'à 50 000 euros et des infractions répétées peuvent être sanctionnées d'une immobilisation du navire. Plusieurs navires ont été immobilisés plusieurs mois ces dernières années en raison de ce motif.

En avril 2023, alors que l'île de Lampedusa connaît de fortes arrivées, l'Etat d'urgence migratoire, décrété en Italie pour six mois, prévoit la nomination d'un commissaire spécial chargé de gérer le dossier de l'immigration. Un fonds de cinq millions d'euros est également créé, notamment pour permettre de "*décongestionner*" le centre d'accueil surpeuplé de Lampedusa.

À peine un mois plus tard, en mai 2023, un nouveau décret prévoit, un nouveau tour de vis en matière migratoire, dans le pays : une restriction de la "*protection spéciale*", un titre de séjour accordé aux migrants ne pouvant pas bénéficier de l'asile ou de la protection subsidiaire, la facilitation des expulsions et l'augmentation de la durée de rétention.

Fin 2023, un nouveau texte prévoit un durcissement des conditions d'évaluation de l'âge et de l'accueil des mineurs. En cas de flux migratoires intenses, il rend également possible le dépassement des capacités des centres : de 50 % dans les structures pour mineurs et 100 % dans ceux des adultes. Avec cette nouvelle législation, toute personne reconnue coupable, même avec une peine non définitive, de blessures corporelles sur des individus mineurs ou infirmes ne peut plus entrer en Italie. Les portes du pays sont également fermées aux exilés qui ont commis des crimes "*liés à des pratiques de mutilation génitale féminine*" ou qui ont entraîné des "*blessures permanentes au visage*". Enfin, le délai de recours contre l'expulsion d'un étranger titulaire d'un titre de séjour de longue durée dans l'Union européenne (UE) est réduit de 30 à 15 jours.

Dans le même temps, le gouvernement a fortement accru le nombre de visas de travail pour les ressortissants hors de l'UE, notamment dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme, tout en simplifiant les procédures. Alors qu'en 2018 et 2019 moins de 31 000 travailleurs temporaires ont été autorisés en Italie chaque année, le gouvernement en a planifié plus de 450 000 sur trois ans d'ici 2025. Elle a aussi promis des réformes pour éviter que des réseaux criminels exploitent des failles dans le système, aboutissant à ce qu'un faible pourcentage de travailleurs temporaires signent effectivement un contrat de travail avec leurs employeurs.

Ces visas de travail s'inscrivent dans le plan qui consiste à se rapprocher des pays d'origine des migrants pour réduire les arrivées. Depuis février 2017, l'Italie finance la formation et l'envoi de matériel aux garde-côtes libyens pour qu'ils interceptent les migrants en Méditerranée et les ramènent en Libye. C'est sur ce modèle qu'à l'été 2023, la présidente de la Commission

européenne, le Premier ministre néerlandais et la responsable Italienne ont conclu à Tunis pour signer un texte centré sur la lutte contre l'immigration irrégulière. L'accord doit également servir à soutenir le pays qui connaît de graves difficultés économiques. La responsable italienne s'est également rendue plusieurs fois depuis 2023 pour négocier des accords migratoires et économiques.

En tout, depuis son arrivée au pouvoir, la dirigeante est allée quatorze fois en Afrique, dont onze fois en Afrique du Nord. Parmi les projets qu'elle défend lors de ces visites sur le continent, il y a le "*Plan Mattei pour l'Afrique*", annoncé dès 2022, et qui consiste à miser sur le développement économique de l'Afrique pour réduire l'immigration. En janvier 2024, l'Italie a annoncé 5,5 milliards d'euros d'investissements destinés au continent. "*Par la suite, selon certaines sources, il est apparu que les pays concernés par les projets seraient le Maroc, la Tunisie, l'Égypte, l'Algérie, l'Éthiopie, le Kenya, le Mozambique, la République du Congo et la Côte d'Ivoire, mais les projets sont en cours de définition ; de même, aucune mesure concrète n'a été annoncée sur le sujet de l'immigration*".

D'autres pays, tel que le Royaume-Uni confrontés aux mêmes défis migratoires ont salué son approche. Le nouveau ministre français de l'Intérieur, a regretté que la législation européenne rende "*presque impossible*" le rapatriement des migrants dans leur pays d'origine. De son côté, la présidente de la Commission européenne a déclaré que l'UE devrait étudier davantage l'idée de "*centres de retour*" de migrants en dehors de ses frontières, affirmant qu'elle pourrait "*tirer des leçons*" de l'expérience Italie-Albanie.

Un nouveau décret sur les "pays sûrs" tente de sauver l'accord avec l'Albanie

La coalition au pouvoir, a adopté lundi 21 octobre 2024 en Conseil des ministres un décret qui inscrit dans la loi 19 pays considérés comme "**sûrs**" par Rome pour y rapatrier les migrants. Un moyen pour le gouvernement de sauver son accord avec l'Albanie, mis à mal par décision de justice. Les juges italiens se sont appuyés sur un récent arrêt de la Cour européenne de justice (CJUE), qui estime que le Bangladesh et l'Égypte ne sont pas des pays sûrs, contrairement à l'Italie. Afin de se conformer à la législation européenne, l'exécutif italien a exclu aujourd'hui trois pays parmi les 22 de sa liste précédente de "pays sûrs". Désormais, **le Cameroun, la Colombie et le Nigeria** en sont exclus. Toutefois, **la nouvelle liste**, qui a vocation à être mise à jour annuellement, **comprend toujours le Bangladesh, la Tunisie et l'Égypte.**

Le décret ministériel, dont l'entrée en vigueur est immédiate, vise "*à garantir que le recours à la demande de protection ne soit pas largement exploité pour échapper à la justice*", a déclaré le ministre de l'Intérieur. Mais ce nouveau texte suffira-t-il à contrer la justice, comme le souhaite la Première ministre? Selon des juristes, cette modification législative risque de poser de nouvelles questions juridiques, et même avec ce décret, c'est bien **la législation européenne qui prévaut malgré tout.**

La décision de la justice italienne est un revers cinglant pour la cheffe du gouvernement, qui a fait de la lutte contre l'immigration irrégulière sa priorité. "*Je ne crois pas qu'il soit de la compétence des juges de décider quels pays sont sûrs et lesquels ne le sont pas, c'est une compétence du gouvernement*", avait-elle déclaré, alors que son parti avait dénoncé une décision "*absurde*" et fustigé des "*magistrats politisés*". *De son côté le ministre de la justice a dénoncé « un arrêt de la cour de Justice européenne qui est complexe, très détaillé et qui n'a probablement pas été bien compris »*

Depuis quelques jours, les États membres - dont certains veulent appliquer le modèle italien - ont les yeux rivés sur l'Italie, et sur sa possibilité ou non d'externaliser les demandes d'asile dans un pays hors UE.

Transfert de demandeurs d'asile de l'Italie vers l'Albanie : la justice met son veto

Le tribunal de Rome a invalidé, vendredi 18 octobre, le transfert de demandeurs d'asile en Italie vers des centres albanais, mise en place dans le cadre d'un accord entre le gouvernement

italien et Tirana fin 2023. Un premier groupe de seize migrants était arrivé en Albanie mercredi 16 octobre.

Un camouflet pour le gouvernement italien : un tribunal de Rome a invalidé, vendredi 18 octobre 2024, la rétention dans des centres albanais des premiers demandeurs d'asile

La décision des juges de la section des affaires migratoires du tribunal de Rome constitue donc un revers cinglant pour l'exécutif italien, qui a fait de la lutte contre l'immigration irrégulière un de ses principaux chevaux de bataille politiques. Furieux, son parti Fratelli d'Italia l'a jugée « absurde », fustigeant des « magistrats politisés ». « Impossible de rapatrier qui entre illégalement, interdit de rapatrier les clandestins. Ils voudraient abolir les frontières de l'Italie, nous ne le permettons pas », a ajouté le parti. La Ligue, parti anti-immigration du vice-chef du gouvernement, a critiqué une décision « inacceptable et grave » et s'en est prise aux magistrats « pro-immigrants », les invitant à « se présenter aux élections ».

Pour invalider la rétention des douze autres demandeurs d'asile, originaires du Bangladesh et d'Égypte, le tribunal italien a invoqué un récent arrêt de la Cour européenne de justice sur les pays d'origine considérés comme « sûrs » par les pays d'accueil. Rome a récemment étendu la liste à 22 pays, définis comme des États où il n'y a pas de persécution, de torture ou de menace de violence aveugle. Cette liste comprend des pays dont certaines régions ne sont pas jugées « sûres ». Or, la Cour européenne de justice estime que les États membres de l'UE ne peuvent désigner comme sûrs que des pays entiers, et non des parties de pays. Le gouvernement italien devrait par ailleurs étudier ce lundi en conseil des ministres un nouveau décret pour se mettre en conformité avec la jurisprudence européenne. Le ministre italien de l'Intérieur, a annoncé vendredi 18 octobre 2024 que le gouvernement ferait appel.

L'opposition de gauche en Italie, vent debout contre l'externalisation de la politique migratoire, a salué la décision des juges romains. « *Nous l'avions dit, non pas parce qu'on a la boule de cristal mais parce que nous lisons les lois* », a réagi la patronne du principal parti d'opposition, le Parti démocrate (PD, centre gauche). « *Maintenant, je lance un appel au gouvernement et à Mme Meloni : arrêtez-vous et revenez sur vos pas. Vous devez tout démonter et demander pardon aux Italiens* ».

« *Le spectacle médiatique organisé par le gouvernement italien se heurte au droit national et international* », s'est aussi félicité l'ONG Sea Watch Italy, qui secourt des migrants en Méditerranée.

Le 21 octobre 2024, les douze migrants ont donc été débarqués dans l'après-midi à Bari, dans le sud de l'Italie. Ils sont désormais hébergés dans un centre d'accueil des Pouilles. Les exilés semblaient "effrayés et sous le choc" en arrivant à Bari. Ils ne veulent pas parler de leur expérience, de peur que cela compromette leur séjour en Italie. En effet, après le jugement du tribunal de Rome, une nouvelle phase s'ouvre pour eux. Ces sept Bangladais et cinq Égyptiens avaient vu leur demande d'asile rejetée quelques heures seulement après leur transfert en Albanie, dans le cadre de la "procédure accélérée". Mais d'après la presse locale, leur dossier peut être à nouveau déposé sur le sol italien.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/transfert-de-demandeurs-dasile-de-litalie-vers-lalbanie-la-justice-met-son-veto-7edfff3a-8d66-11ef-8390-40b2162b6ed9>

Deux mineurs et deux personnes vulnérables parmi les migrants transférés en Albanie

L'accord entre l'Italie et l'Albanie vient à peine de commencer que les premiers dysfonctionnements apparaissent déjà. Mercredi 16 octobre 2024, quatre migrants ont été transférés à tort au port albanais de Shengjin : **deux mineurs et deux exilés vulnérables** – deux catégories de personnes non concernées par l'accord qui cible les hommes seuls et en bonne santé. **Deux Bangladais âgés de 16 ans ont été évalués comme adulte**, malgré leurs déclarations, lors de la sélection opérée par Rome sur un navire militaire italien. Mais une fois en Albanie, ils ont insisté sur

leur âge. Les autorités ont finalement décidé de **les ramener en Italie**, a confirmé le ministre italien de l'Intérieur. **Deux Égyptiens souffrant de maladies** ont aussi été envoyés en Albanie, alors qu'ils n'auraient pas dû l'être, selon les termes de l'accord entre Rome et Tirana, assurent les médias italiens. Pour l'heure, les autorités n'ont pas confirmé ces deux cas particuliers.

Au total donc, ce ne sont plus 16 mais 12 hommes qui sont pris en charge en Albanie. Ces migrants, tous plutôt jeunes, doivent désormais être enregistrés, photographiés. Leur identité doit être vérifiée, dans des préfabriqués installés par l'Italie à quelques mètres des bateaux de pêches et des cargos, entourés de hautes grilles et gardés par les forces de l'ordre italiennes. Ils seront ensuite emmenés 20 km plus loin dans le camp de Gjader, qui pourra accueillir jusqu'à 880 personnes en même temps.

Là, installés dans des préfabriqués de 12m², également entourés de hauts murs, et surveillés par des caméras et des membres des forces de l'ordre italiennes, ils pourront déposer leurs demandes d'asile : dix écrans géants ont été installés dans un tribunal à Rome pour permettre aux juges de superviser les audiences. Les demandeurs communiqueront avec leurs avocats par visioconférence. Les demandes d'asile doivent être approuvées ou rejetées dans un délai de 28 jours - les personnes qui attendent encore une décision après ce délai seront envoyées en Italie. Mais ce laps de temps paraît difficile à tenir au regard de la lenteur des procédures administratives italiennes.

Un bâtiment de 144 places sera destiné à ceux dont la demande aura été refusée et qui risquent une expulsion. Une prison construite sur place pourra accueillir jusqu'à 20 personnes. Ces deux centres ont coûté **65 millions d'euros à l'Italie, le double du budget prévu**. A partir de 2025, le coût de l'accord pour l'Italie est estimé à **160 millions d'euros par an**.

Ces millions "*auraient pu être utilisés pour la santé publique pour diminuer les listes d'attente, alors qu'on les jette par la fenêtre pour déporter des migrants en piétinant leurs droits*", a fustigé mercredi matin dans un entretien au Corriere della Sera , la, cheffe du principal parti d'opposition, le Parti démocrate.

Les détracteurs raillent aussi les lenteurs dans la prise en charge de la dizaine de migrants arrivés mercredi matin à Shengjin. "*Que se passera-t-il lorsque, selon les plans du gouvernement italien, des dizaines ou des centaines de personnes débarqueront ?*", s'interroge un média italien. L'Italie espère envoyer 36 000 exilés par an en Albanie, soit 3 000 par mois.

L'Italie transfère les premiers migrants en Albanie

Un groupe de 16 migrants, récupéré en mer Méditerranée par les autorités italiennes, va être hébergé pour la première fois dans le centre du port de Shengjin, au nord de l'Albanie, en vertu d'un accord signé entre Rome et Tirana pour externaliser les demandes d'asile. Ces exilés - dont dix sont originaires du Bangladesh et six d'Égypte - ont été interceptés à bord de deux canots dimanche 13 octobre 2024 dans les eaux internationales par les garde-côtes italiens. Ils avaient quitté la région de Tripoli, en Libye, dans l'espoir d'atteindre l'Italie. Les 16 migrants ont ensuite été transférés à bord d'un navire de la Marine nationale au port de Lampedusa. Le patrouilleur faisait route mardi matin 15 octobre 2024, vers l'Albanie et devrait arriver sur zone mercredi.

L'accord entre l'Italie et l'Albanie et Tirana prévoit la création de deux centres en Albanie, d'où les migrants pourront effectuer une demande d'asile. Cet accord en vigueur pour cinq ans, dont le coût pour l'Italie est estimé à 160 millions d'euros par an, concerne les hommes adultes interceptés par la marine ou les garde-côtes italiens dans leur zone de recherche et de sauvetage.

La procédure prévoit un premier contrôle sur un navire militaire, avant un transfert dans un centre du nord de l'Albanie, au port de Shengjin, pour une identification, puis vers un second centre, sur une ancienne base militaire à Gjader. Là, les migrants seront détenus en vertu d'une mesure de rétention administrative décidée par le préfet de Rome, dans l'attente du traitement de leur demande d'asile. Les personnes considérées comme vulnérables par la loi, dont les mineurs, les femmes, les

personnes souffrant de troubles mentaux, ayant été victimes de torture, de violences sexuelles ou de traite d'êtres humains, ne sont pas concernées par la procédure.

Selon l'accord, jusqu'à 36 000 migrants peuvent être envoyés chaque année dans ce pays des Balkans, à condition qu'ils proviennent de pays considérés comme sûrs. Plus de 300 militaires, médecins et juges italiens sont engagés dans cette opération. *"Il n'y a pas de barbelé, il y a de l'assistance. Tous peuvent demander une protection internationale et obtenir une réponse en quelques jours"*, a déclaré samedi 19 octobre 2024 le ministre de l'Intérieur, évoquant des centres de *"détention légère"*. Mais le syndicat de l'administration publique UILPA a dénoncé vendredi 16 les conditions de vie dans ces centres et les restrictions d'accès à l'eau, à l'électricité et aux moyens de communication. Selon la cheffe du Parti démocrate (PD, centre-gauche), formation de l'opposition, le gouvernement : *hausse les impôts et gaspille près d'un milliard d'euros" en cinq ans "au détriment des droits fondamentaux des personnes"*.

L'Italie et la Hongrie ont proposé d'en étendre le principe à l'échelle européenne, avec la création de *"hubs de retour"* - des centres où seraient renvoyés des migrants illégaux dans des pays en dehors de l'UE. Cette proposition pourrait être discutée au sommet européen des 17 et 18 octobre à Bruxelles.

Immigration irrégulière : les centres d'hébergement en Albanie sont opérationnels

"Tout est prêt pour accueillir les migrants", a affirmé l'ambassadeur d'Italie en Albanie, lors d'une visite vendredi 11 octobre 2024, des centres d'accueil pour migrants, organisée pour la presse. Les structures devaient déjà être opérationnelles en août. *"À partir d'aujourd'hui toutes les structures sont fonctionnelles"*, a-t-il ajouté : le centre d'enregistrement situé sur le port de Shengjin et celui dans lequel doivent être hébergés les hommes arrêtés en mer, à une vingtaine de kilomètres, sur l'ancienne base militaire de Gjader.

Construits aux frais de l'Italie et sous juridiction de ce pays, ces centres, dont le coût global atteindra **un milliard d'euros**, doivent accueillir les exilés secourus en mer par des navires italiens. Les *"personnes vulnérables"* comme les femmes et les enfants ne sont pas concernées. Ils passeront d'abord par le port, où des bureaux ont été installés dans des préfabriqués posés derrière de hautes grilles, pour être recensés. Ils seront ensuite envoyés à Gjader, où ils attendront de savoir si leur demande d'asile est acceptée ou non. Ce site, composé de préfabriqués de 12 m², entourés de hauts murs et surveillés par la police et entourés de caméras, est divisé en trois structures différentes : l'une pour ceux devant être rapatriés, l'autre pour les demandeurs d'asile et la troisième pour ceux ayant commis un délit à l'intérieur d'un des centres.

Le traitement des demandes d'asile pourront prendre jusqu'à quatre semaines, selon une source au fait des procédures. Tout ce qui se passe dans l'enceinte du camp est sous la responsabilité des Italiens, tandis que la sécurité extérieure est assurée par les forces de l'ordre albanaises. Plus de 300 militaires, médecins et juges italiens sont engagés dans cette opération, a précisé l'ambassadeur.

Cet accord, vertement critiqué par les ONG de défense des droits humains, a été signé en novembre 2023 entre la cheffe du gouvernement italien et son homologue albanais, qui brûle de rejoindre l'Union européenne (UE). Le protocole italo-albanais prévoit, à terme, l'accueil de 36 000 migrants par an.

L'Italie et la Hongrie ont proposé d'en étendre le principe à l'échelle européenne avec la création de *"hubs de retour"* - des centres où seraient renvoyés des migrants illégaux dans des pays en dehors de l'UE. Une proposition qui pourrait être discutée au sommet européen des 17 et 18 octobre 2024 à Bruxelles.

POLOGNE

La Pologne souhaite "suspendre temporairement" le droit d'asile

Le chef du gouvernement polonais a annoncé samedi 12 octobre 2024 qu'il voulait

suspendre partiellement le droit d'asile pour les migrants qui entrent illégalement dans son pays. Lors d'un rassemblement de son mouvement Coalition civique, il a assuré que la Pologne allait lutter "*sans merci*" contre l'immigration illégale, afin de "*rétablir le contrôle*" sur les migrations et "*assurer la sécurité*" dans son pays. "*Je dis tout haut aujourd'hui que parmi les éléments de la stratégie de migration figurera la suspension territoriale temporaire du droit d'asile*", a-t-il affirmé. Il va demander à l'Union européenne (UE) d'avaliser cette demande. Pour l'heure, la Commission européenne a déclaré via une porte-parole être "*en contact*" avec Varsovie sur le sujet. Pour se justifier, le chef du gouvernement pro-européen accuse la Biélorussie d'orchestrer des arrivées massives sur le sol polonais pour déstabiliser l'UE. "*Nous savons très bien comment [le dirigeant biélorusse Alexandre] Loukachenko, [Vladimir] Poutine, les passeurs et trafiquants d'êtres humains, l'utilisent [le droit d'asile]*". "*Une suspension temporaire des demandes d'asile a déjà été introduite en Finlande en mai*", s'est également défendu Donald Tusk. "*Le droit d'asile est utilisé de manière instrumentale dans cette guerre [hybride avec la Biélorussie] et n'a rien à voir avec les droits de l'Homme.*"

Mais est-ce légal ? Tous les pays membres comme la Pologne "*doivent*" "*respecter leurs obligations internationales*", rappelle l'UE, notamment celle de "*garantir l'accès à la procédure d'asile*" aux migrants, a insisté la même porte-parole. Pour suspendre le droit d'asile, la Pologne devrait en théorie se retirer de la Convention de Genève de 1951, qui régit le droit des réfugiés. Sinon, en tant que signataire, elle ne peut pas expulser un demandeur avant d'avoir étudié sa demande. Elle ne peut pas non plus refuser l'entrée sur son territoire à une personne souhaitant demander l'asile si sa vie est menacée.

Demander la permission à la Commission, est-ce pertinent ? Alors que l'UE n'a aucun pouvoir sur cette Convention qui est un texte international, pas européen. "*Donald Tusk, lui, ne s'embarrasse pas de ce genre de considérations*", pour Le Point. "*Il estime faire face à une situation de guerre froide avec ses voisins russes et biélorusses qui mérite une réponse musclée. Ce qu'il attend de Bruxelles, c'est un soutien sans faille*".

Au sein même de son pays, l'annonce fait débat. "*Je ne peux pas imaginer que l'État polonais s'oppose aux institutions européennes — la Commission européenne, la Cour de justice de l'Union européenne ou la Cour européenne des droits de l'Homme. Sinon, nous ne serions pas si différents du PiS [extrême droite polonaise]*", a réagi un député du groupe des Socialistes et Démocrates européens (S&D). "*Aucun parti, ni même aucune stratégie gouvernementale, n'a le pouvoir de modifier la constitution et les accords internationaux*".

En mai, la Pologne a annoncé qu'elle dépenserait plus de 2,3 milliards d'euros pour renforcer la frontière polono-biélorusse qui marque la limite orientale de l'UE.

Rejet du Pacte asile et migration

Le premier ministre polonais en a profité pour rejeter aussi le Pacte asile et migration, cette vaste réforme - adoptée le 14 mai 2024 - qui durcit le contrôle de l'immigration en Europe. "*Nous n'allons pas [la] respecter*", insiste-t-il. Le texte n'est pourtant pas favorable aux immigrés – il renforce les contrôles aux frontières de l'UE et met en place une procédure de "*filtrage*" des migrants. Seulement, ce Pacte prévoit aussi une "*solidarité*". Pour aider les pays où arrivent de nombreux exilés, comme l'Italie, la Grèce ou l'Espagne, un système de solidarité obligatoire sera organisé en cas de pression migratoire, comme ce fut le cas sur l'île de Lampedusa en septembre 2023.

Les Vingt-Sept devront chaque année, dans le cadre d'une "*réserve de solidarité*", accueillir un certain nombre de demandeurs d'asile via des "*relocalisations*". S'ils refusent, l'UE prévoit de les pénaliser : en leur infligeant une amende de 20 000 euros pour chaque migrant "*non relocalisé*". Varsovie et Prague réclament un durcissement de la politique migratoire européenne, prônant une "*version plus stricte et différente du Pacte sur la migration*" de l'UE.

"La Pologne doit être un pays sûr. Les Polonaises et les Polonais doivent se sentir libres.

*En sécurité et libres dans leur propre pays. D'où l'importance de notre politique migratoire", a-t-il, ancien chef du Conseil européen, insistant sur le rôle protecteur de l'État. "L'État est là pour veiller à ce que viennent en Pologne des personnes qui veulent y travailler honnêtement, payer des impôts, s'intégrer dans la société polonaise et étudier", a ajouté le Premier ministre. Pour des raisons démographiques la Pologne risque de souffrir à l'avenir d'un **manque de main-d'œuvre important, selon des experts.***

ROUMANIE

916 expulsions au cours des neuf premiers mois de 2024

Parmi eux, 258 sont des ressortissants bangladais. La Roumanie a vu un nombre croissant de migrants franchir ses frontières en route vers des pays d'Europe occidentale plus riches. Beaucoup rejoignent la route des Balkans, dans l'espoir d'entrer en Hongrie et dans la zone Schengen, où la libre circulation est théoriquement autorisée. D'autres sont arrivés en Roumanie pour travailler, souvent avec des visas valides, mais ont ensuite décidé de chercher de meilleures opportunités dans des régions plus riches. Au 31 mars 2024, la Roumanie a rejoint partiellement l'espace Schengen. Bien que les contrôles aux frontières soient maintenus, les voyageurs munis des documents appropriés peuvent désormais quitter la Roumanie avec moins de contrôles que dans les pays de l'UE non membres de l'espace Schengen.

Les ressortissants du Bangladesh sont le groupe le plus important, avec 258 individus renvoyés à Dhaka. Les Sri Lankais arrivent en deuxième position, avec 150 citoyens expulsés à Colombo, suivis par 148 Népalais envoyés à Katmandou. Le Pakistan arrive en quatrième position avec 89 expulsions, et l'Inde en cinquième avec 48. En dehors de l'Asie du Sud, 29 Égyptiens, 25 Moldaves, 22 Turcs et Vietnamiens et 20 Marocains ont également été expulsés au cours de la même période. 105 autres personnes expulsées venaient d'autres pays.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-demieres-infos>

EUROPE

BOSNIE- HERZEGOVINE

Les négociations sur l'engagement de l'agence européenne Frontex pour surveiller les frontières de la Bosnie-Herzégovine sont entrées dans leur phase finale, a confirmé la délégation de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine le 17 octobre 2024. Ces négociations se sont ouvertes en février 2024. La Bosnie-Herzégovine est le seul pays de la région qui n'a pas signé d'accord sur Frontex, qui est l'une des conditions pour l'ouverture des négociations d'adhésion avec l'UE. *« L'entrée en vigueur de l'accord permettra à la Bosnie-Herzégovine de demander le déploiement de forces permanentes de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, qui disposeront de pouvoirs exécutifs, sous le commandement et le contrôle des autorités compétentes de Bosnie-Herzégovine, aux fins d'effectuer des tâches de gestion des frontières », a déclaré la délégation de l'UE en Bosnie-Herzégovine.*

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-demieres-infos>

SERBIE

A la frontière hongroise, "aucun étranger depuis des mois"

Depuis un an, les migrants qui tentent de s'installer à Horgoš, village serbe à la frontière hongroise, sont systématiquement expulsés. Les autorités les transfèrent dans des camps à Kikinda et Presevo, au nord-est et au sud de la Serbie. Depuis quelques années pourtant, cet endroit servait d'abri à de nombreuses personnes qui souhaitaient se rendre en Hongrie. La frontière, matérialisée par une barrière rehaussée de barbelés, ne se situe qu'à quelques centaines de mètres.

Désormais, les habitants d'Horgoš affirment n'avoir vu aucun étranger depuis des mois, et les bus de la police serbe ont également disparu. Les autorités hongroises continuent, elles, d'annoncer régulièrement que des centaines de migrants se trouvent à sa frontière sud.

En octobre 2022, des centaines de personnes avaient trouvé refuge dans ces grandes maisons vides. Mais y dormir n'était pas gratuit. *"Il faut payer 25 euros pour dormir dans une tente"*, avait affirmé un jeune Algérien de 23 ans. Lui n'en avait pas les moyens, et dormait à même le sol, sur un petit terrain vague tout près du camp. Une algérienne, s'était installée avec ses deux enfants de 8 et un an et demi, et leurs maigres affaires, dans une petite pièce à l'intérieur. *"La prochaine étape, c'est la Hongrie, mais on n'a pas encore essayé. J'attends de voir moins de police. Ça a l'air vraiment très dur de passer de l'autre côté. Et quand je vois les gens du camp revenir de la frontière, ça me fait peur"*.

La frontière serbo-hongroise se situe sur la route migratoire des Balkans. C'est par cette route que des centaines de milliers de personnes avaient gagné l'Allemagne, l'Autriche ou la France en 2015 et 2016, lors du pic d'arrivées de migrants en Europe. Mais depuis 2017, une double barrière métallique, entourée de barbelés et agrémentée de caméras thermiques, sépare la Serbie de la Hongrie. Conséquence : les exilés se retrouvent coincés, parfois plusieurs mois, en Serbie. Une situation qui a profité aux passeurs. Dans la région, leur mainmise s'exerçait partout, dans les camps informels comme Horgoš, et même à l'intérieur des centres officiels.

Il y a un an, les autorités serbes ont lancé une opération spéciale visant à mettre un coup d'arrêt à l'immigration clandestine. En novembre 2023, 4 500 migrants « irréguliers » ont été arrêtés, ainsi que huit personnes soupçonnées de trafic d'êtres humains. Cinq pistolets, cinq fusils automatiques et plus de 1 500 munitions avaient également été saisis dans les zones frontalières du sud-est et du nord de la Serbie. Depuis deux ans, les passages dans cette zone se sont considérablement taris. Entre le 1er janvier et le 6 octobre 2024, 15 200 migrants sont arrivés en Serbie, contre 106 000 en 2023 et 120 000 en 2022, d'après l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

SLOVAQUIE

Les dirigeants de la **Hongrie, de la Slovaquie et de la Serbie** se sont rencontrés à Komarno, en Slovaquie, près de la frontière hongroise, le 22 octobre 2024, où ils ont discuté du succès de leurs efforts conjoints et individuels pour réduire le nombre de migrants irréguliers entrant dans l'Union.

Les trois continuent de s'opposer aux dispositions de l'UE sur l'immigration irrégulière, notamment le système de quotas. Leurs dirigeants ont souligné que la sécurisation des frontières extérieures du bloc est la meilleure stratégie pour défendre l'UE contre toutes les menaces, y compris l'immigration croissante. Malgré une baisse des passages irréguliers, ils ont appelé à davantage de financements de l'UE.

Le Premier ministre hongrois Orban est depuis longtemps l'un des critiques les plus sévères de la politique migratoire de l'UE. Il s'est opposé au pacte migratoire de l'UE, finalisé et signé cette année, qui prévoit des quotas de redistribution des migrants dans l'Union entre les États de première ligne comme l'Italie, l'Espagne et la Grèce et les pays moins touchés par le nombre d'arrivées. Le Premier ministre slovaque lui fait écho, qualifiant la lutte de son propre gouvernement contre l'immigration irrégulière de question « *prioritaire* ».

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-demieres-infos>

SUISSE

Face à la baisse des arrivées de demandeurs d'asile, fermeture de 9 neuf centres d'accueil

Alors que certains pays – comme l'Espagne - voient leurs centres pour migrants saturés depuis des mois, la Suisse, elle, enregistre un taux d'occupation de ses structures de seulement 51%.

Ce constat a poussé le gouvernement à prendre la décision de fermer neuf "*centres fédéraux temporaires pour requérants d'asile*" (CFA). Ainsi, 1 735 places d'hébergement vont être supprimées, a précisé le secrétariat d'État aux migrations, mardi 22 octobre 2024. Après ces fermetures, le réseau d'accueil comptera au total 7 000 places au 1er mars 2025.

Cette décision s'explique par une baisse du nombre des demandes d'asile déposées ces deux derniers mois, alors que les périodes estivales sont généralement propices aux arrivées de migrants. "*La hausse du nombre de demandes constatée les années précédentes en été et en automne n'a, à ce jour, pas eu lieu*". La Suisse observe une diminution de 23% des dossiers déposés en août et de 40% en septembre. Mais si le flux de migrants tend de nouveau à augmenter, les autorités assurent qu'elles reverront à la hausse leurs "*capacités d'hébergement*". "*Le secrétariat d'État aux Migrations suit en permanence l'évolution de la situation*". Cette fermeture devrait entraîner d'importantes économies pour l'État. Pour l'heure, difficile de connaître le chiffre exact mais le gouvernement s'attend "*à un montant en dizaines de millions*" de Francs suisses (soit des dizaines de millions d'euros).

Depuis le début de l'année, la Suisse recense une baisse des arrivées de migrants. Au premier semestre 2024, 12 500 personnes avaient été appréhendées par les douanes et forces de l'ordre dans les zones frontalières suisses, contre près de 18 000 à la même période de l'année dernière. Sur l'ensemble de l'année 2023, tout comme en 2022, les autorités avaient enregistré plus de 50 000 passages irréguliers chaque année, avec des entrées effectuées principalement par les frontières sud et est. Comment expliquer cette baisse en 2024 ? "*D'abord, les débarquements dans le sud de l'Italie (frontalière avec la Suisse) ont fortement diminué*", expliquait cet été le porte-parole du secrétariat d'État aux Migrations. Les deux pays étant voisins, leurs flux migratoires sont corrélés. Depuis le début de l'année, plus de 40 000 exilés sont arrivés en Italie, soit trois fois moins qu'en 2023 au même moment.

Les exilés privilégient de plus en plus le passage par l'Atlantique pour entrer sur le sol européen, avec la route maritime des Canaries. "*L'autre raison, c'est un changement d'itinéraire dans les Balkans occidentaux*". Les pays de transit sur la route des Balkans ont en effet durci leurs frontières, les migrants ont dû s'adapter en cherchant d'autres routes, plus éloignées de la Suisse. Fin 2022, la Hongrie, l'Autriche et la Serbie ont en effet signé un plan dans le but de diminuer le nombre d'arrivées dans leurs pays respectifs, mais aussi de soutenir la Serbie dans les expulsions de migrants vers leur pays d'origine.

ASIE

LIBAN

Des réfugiés syriens recourent aux passeurs pour retourner en Syrie

Sous la pression des bombardements israéliens au Liban, des milliers de réfugiés syriens sont contraints de retourner dans leur pays, toujours en guerre. Pour ceux qui fuient la conscription ou sont recherchés par le régime, retourner dans une zone tenue par les hommes de Bachar al Assad est exclu. La traversée clandestine vers les zones tenues par l'opposition est souvent la seule issue. Mais ce voyage, organisé par des passeurs, les expose à de nombreux dangers.

Toute la zone syrienne frontalière du Liban est aux mains du régime. Pour rejoindre des zones tenues par l'opposition, il faut donc avoir recours à des passeurs, qui promettent d'amener ceux qui le souhaitent dans les zones sous contrôle de l'opposition dans le nord-ouest du pays, comme le gouvernorat d'Idleb. Ces réfugiés sont en général pris en charge à la frontière entre le Liban et la Syrie par des officiers de l'armée syrienne. Mais cette prise en charge s'accompagne d'incertitudes. Le plus souvent, les passeurs conduisent dans un premier temps les réfugiés vers les zones sous contrôle des Forces démocratiques syriennes - kurdes - d'où ils peuvent ensuite tenter de gagner Idleb ou la Turquie. Mais tout cela a un coût. Selon des échanges sur des groupes WhatsApp, les passeurs

demandent entre 500 et 800 dollars (entre 450 et 730 euros) par personne pour ce périlleux voyage. Sur les réseaux sociaux, les passeurs promettent des voyages sûrs, des promesses souvent loin de la réalité. Pour de nombreuses familles, c'est un saut dans l'inconnu.

Depuis le début des bombardements en septembre 2024, on estime que près de 300 000 Syriens et Libanais auraient déjà traversé la frontière vers les zones sous contrôle du régime syrien. D'après les Casques Blancs syriens, environ 1700 personnes auraient rejoint le nord-ouest de la Syrie, sous contrôle de l'opposition, au 4 octobre 2024.

TURQUIE

La Commission européenne a exhorté la Turquie à enquêter « *de manière approfondie* » sur des allégations d'exactions et de renvois forcés de migrants en Afghanistan et en Syrie, après une enquête de plusieurs médias. Depuis 2014, Bruxelles a versé près d'un milliard d'euros à la Turquie pour la gestion des migrations et des frontières. Or, neuf médias dont *Le Monde*, *El Pais*, *Der Spiegel* et *Politico* ont publié les témoignages d'une quarantaine de migrants qui accusent les autorités turques de renvois forcés en Afghanistan et en Syrie, et d'exactions dans des centres d'accueil, devenus centres de rétention. Des structures financées par l'UE où les conditions de vie des personnes enfermées sont « *épouvantables et dégradantes* », signale *Le Monde*, en raison notamment de l'insalubrité, du manque d'accès aux soins, de la violence ou encore de la surpopulation. Une porte-parole de la Commission a estimé qu'il était « *de la responsabilité des autorités turques d'enquêter de manière approfondie sur les allégations d'actes répréhensibles* ».

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

AFRIQUE

MAROC

Un éventuel durcissement européen sur l'immigration inquiète les candidats au départ

Après les cours dans son collège de Tanger, au Maroc, ce jeune Marocain de 14 ans, fréquente assidûment le centre culturel de son quartier et pratique le théâtre. Depuis des années déjà, il prépare un éventuel départ en Espagne ou en France. "*Je veux vraiment partir, car je veux évoluer, m'améliorer, étudier. Ici au Maroc, c'est plus compliqué, le niveau n'est pas bon, j'apprendrai mieux là-bas et il y a davantage d'offre d'emplois*", estime-t-il. Des jeunes comme lui se comptent par milliers au Maroc. Mais tous ne parviennent pas à obtenir le fameux visa pour étudier, travailler ou visiter l'Europe. Le Maroc est le deuxième pays au monde qui compte le plus grand nombre de rejets pour les demandes de visas vers la France. Certains tentent donc la traversée de la Méditerranée.

Un habitant de Fnideq, une ville au nord du pays, a été témoin le mois dernier d'une tentative de passage en force vers l'enclave espagnole de Ceuta. Plus de 3 000 jeunes Marocains ont tenté de rejoindre le minuscule territoire européen. "*Je comprends ces jeunes, parce que c'est trop dur pour eux ici, il n'y a pas de possibilité de faire de bonnes études, ni de gagner correctement sa vie, donc ils souffrent ici. Mon propre fils a passé illégalement la frontière, il est à Madrid maintenant*", constate un père de famille marocain.

En 2021, la France avait déjà décidé de réduire de moitié le nombre de visas accordés aux Marocains, provoquant de vives tensions entre les deux pays, avant de revenir sur sa décision un an plus tard. L'immigration est à l'agenda du Conseil européen qui se déroule à Bruxelles jusqu'à vendredi 18 octobre 2024. Entre remise en cause du droit d'asile, accélération des expulsions ou ouverture de centres de rétention dans des pays tiers, ces nouvelles propositions promettent un durcissement des règles européennes. Elles émanent notamment de la présidente de la Commission européenne, signant un nouveau tour de vis migratoire. Or, beaucoup se plaignent déjà des critères

trop stricts pour obtenir le visa Schengen, comme les Marocains

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20241017-maroc-un-%C3%A9ventuel-durcissement-europ%C3%A9en-sur-l-immigration-inqui%C3%A8te-les-candidats-au-d%C3%A9part>

RWANDA

Un des 600 réfugiés du centre de transit de Gashora, originaire du Darfour, accueille les migrants évacués de Libye dans le cadre d'un programme onusien appelé "*Mécanisme de transit d'urgence*" (ETM). Mis en place par le Haut-commissariat aux réfugiés des Nations unies (HCR) en 2019, ce programme vise à évacuer les publics vulnérables des centres de détention libyens, de les installer dans le centre rwandais, puis de les transférer dans un pays occidental – où leur dossier d'asile est accepté. Un jeune Érythréen doit quitter Gashora le jour même. Sa demande d'asile a été acceptée en France. ETM prévoit aussi la possibilité de rentrer dans son pays d'origine ou même de rester au Rwanda. "*J'ai des amis qui ont été acceptés en France et aux États-Unis*", explique-t-il. Depuis son arrivée en 2022 au centre, il n'a toujours pas été "accepté" par un pays tiers. Sa demande de réinstallation au Canada pour rejoindre sa sœur a été refusée il y a quelques mois. On ne lui a pas donné de raison, ni offert la possibilité de faire appel de la décision. "*Je n'ai aucune idée de la raison pour laquelle ma demande vers le Canada a été refusée. Je vais devoir faire un nouveau dossier ailleurs, et cela risque de prendre des années [...]*".

Le jeune Soudanais a hâte de rejoindre un pays occidental et de laisser les traumatismes de son exil derrière lui. Il raconte son histoire : il a rejoint la Libye avec son grand frère en 2018 avant d'être brutalement séparé de lui. "*Nous sommes montés dans deux embarcations différentes pour rejoindre l'Europe. La sienne a rejoint l'Italie, la mienne a été interceptée par les garde-côtes libyens*". Il réessaiera sept fois la traversée, en vain. Chaque interception en mer l'a conduit dans des centres de détention – où les exactions, les tortures, les viols sont légion. "*Vous ne quittez la prison que si vous payez. Si vous ne pouvez pas payer, ils vous forcent à travailler. Vous devez essayer de rester en vie jusqu'à ce que quelqu'un paie pour vous ou qu'ils vous laissent partir*". "*J'ai accepté le programme du HCR parce que tout est mieux que d'être en Libye. Mais je ne savais pas que je resterais coincé ici pendant des années*".

Bien que le programme ETM offre la possibilité d'un séjour permanent au Rwanda, aucune des 2 000 personnes passées par Gashora n'a choisi d'y rester. "Personne ne veut rester au Rwanda". "*Ce n'est pas parce que le Rwanda n'est pas sûr*". "*Le Rwanda est très sûr si vous ne créez pas d'ennuis. Le problème, c'est qu'on n'a aucune certitude. Quelles garanties avons-nous que nous ne serons pas renvoyés au Soudan ?*"

L'autre obstacle réside dans le manque de perspectives professionnelles et économiques. "*Il n'y a pas de travail pour les réfugiés au Rwanda. C'est un fait*". Les demandeurs d'asile du camp de Gashora ne sont pas autorisés à travailler, même si nombre d'entre eux se rendent dans les villes voisines et arrondissent l'allocation hebdomadaire qui leur est versée en travaillant au noir. "*Vous savez combien je touche pour une journée de travail à Kigali ? 2 000 francs rwandais [environ 1,5 dollar américain]. Ici, un paquet de cigarettes coûte 1 500 francs rwandais. Comment pouvez-vous survivre ainsi ?*" "*Je suis reconnaissant [envers l'ONU et le Rwanda] de m'avoir permis de quitter la Libye. Mais faire venir des migrants depuis l'Europe jusqu'ici pour traiter leur demande d'asile, c'est une très mauvaise idée. Les Rwandais ont du mal à trouver du travail. Comment peut-on s'attendre à ce que des réfugiés traumatisés par l'exil, qui ne connaissent pas le pays, ne parlent pas la langue puissent le faire ?*"

Cet article a été réalisé avec le soutien du Journalismfund Europe : <https://www.journalismfund.eu/>

SENEGAL

169 migrants interceptés au large de Saint-Louis

Samedi 19 octobre 2024, la Marine sénégalaise a arrêté une pirogue avec 169 personnes à bord, à 224 km de Saint-Louis (nord du pays). Sur une photo partagée par les autorités, on peut voir les passagers assis les uns à côté des autres à bord d'un navire militaire, surveillés par les soldats. Aucune information sur le profil des migrants n'a été communiquée. Cette interception survient un

mois après l'arrestation d'une autre embarcation le 22 septembre 2024.

Lundi 21 octobre 2024, une pirogue avec 231 personnes a débarqué à Grande Canarie, soit la plus grande embarcation jamais accueillie sur cette île. Parmi eux, 58 mineurs et 13 femmes.

Le Sénégal reçoit 30 millions d'euros de l'UE pour lutter contre l'immigration irrégulière

L'Union européenne a annoncé mercredi 16 octobre 2024 une aide de 30 millions d'euros à Dakar pour lutter contre l'immigration clandestine en provenance du Sénégal - et à destination de l'archipel espagnol des Canaries. *"En réponse à une demande du gouvernement, l'Union européenne vient d'approuver une enveloppe de 30 millions d'euros"* pour contribuer *"à prévenir les départs irréguliers et à sauver des vies sénégalaises"*, a déclaré la commissaire européenne aux partenariats internationaux, à des journalistes dans la capitale sénégalaise. Concrètement, les fonds seront utilisés pour aider les autorités sénégalaises à secourir les migrants en danger et à lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains, a-t-elle ajouté. Ils serviront également à sensibiliser la population aux dangers de la migration clandestine, a-t-elle ajouté. *"Notre principal message, c'est que nous ne voulons plus voir de tragédies en mer"*.

Chaque année, des milliers de personnes quittent le Sénégal pour l'Europe en prenant des risques immenses. Il faut au moins cinq jours de navigation pour parcourir les 1 700 kilomètres qui séparent le pays des Canaries dans des conditions décrites comme terribles par les survivants, à la merci de la faim et la soif, du soleil, des intempéries et des avaries.

Dans un pays touché par un chômage de masse et une crise économique, les jeunes Sénégalais sont de plus en plus nombreux à tenter de traverser l'Atlantique pour rejoindre les Canaries. *"À Mbour, de nombreuses familles sont touchées par l'immigration irrégulière. Dans certaines d'entre elles, trois ou quatre personnes du même foyer sont parties pour l'Europe. (...) Ici, tout le monde a peur qu'un proche prenne la mer"* témoignait un habitant

La Commission européenne finance déjà un projet de 5,75 millions d'euros visant à renforcer la capacité des forces de sécurité sénégalaises pour lutter contre l'immigration clandestine, la traite des êtres humains et le trafic de migrants. Depuis le début de l'année plus de 30 000 exilés africains - venus du Sénégal et de Mauritanie notamment - ont débarqué aux dans l'archipel espagnol, soit une hausse de 105 % par rapport à la même période de l'année dernière.

AMERIQUE

CANADA

Régularisation pour tous sans exception, ni discrimination : tout le monde doit être inclus

Le gouvernement canadien travaille actuellement sur un programme de régularisation pour accorder le statut de résident permanent aux personnes sans papiers. Cependant, nous nous demandons toujours lesquelles des 500 000 personnes sans statut au Canada seront incluses. C'est une opportunité historique et nous devons agir maintenant afin d'obtenir un programme de régularisation complet, sans exception ni discrimination, avec lequel personne ne sera laissé derrière...

Nous appelons tous et toutes les travailleurs, tous et toutes les migrants et toutes les personnes dans la province qui croient en la dignité, l'égalité et la justice à soutenir un programme de régularisation complet, qui inclut toutes les personnes sans statut. Le populisme raciste et xénophobe n'a pas sa place au Québec et il ne doit pas empêcher le gouvernement provincial de soutenir la régularisation de TOUTES les personnes migrantes sans statut. Nous avons une occasion historique de nous opposer au racisme systémique et de défendre ensemble la dignité humaine et

l'égalité. Nous devons la saisir.

Il y a environ 500 000 personnes qui vivent au Canada sans statut, c'est-à-dire sans un permis valide pour être au Canada. Ce nombre va en augmentant, car la plupart des 1,2 million de personnes qui sont titulaires d'un permis de travail, d'études ou qui ont déposé une demande d'asile n'ont pas la possibilité de rester au Canada de façon permanente. Ainsi, à cause du système de frontières violent, développé par les pouvoirs ... en Amérique du Nord, plusieurs de ces personnes deviennent sans statut.

Les personnes sans statut, les travailleurs et travailleuses migrants et les réfugiés sont exploités dans des conditions de travail qui ne respectent pas les normes, car les lois répressives en matière d'immigration et de travail limitent leur capacité d'action et les exposent à des abus. En l'absence d'un statut de résident permanent, il est difficile, voire impossible, pour les migrants de défendre leurs droits ou d'accéder à des services, y compris ceux auxquels ils et elles pourraient avoir droit, en raison d'une crainte bien fondée de représailles, de licenciement, d'expulsion et de déportation. Les migrants vivent dans des conditions de logement précaires, font face à des abus au travail, à la pauvreté et à la peur. L'incertitude quant à l'avenir, le stress constant pour joindre les deux bouts et le risque de détention et d'expulsion ont un impact négatif sur leur santé.

Le Canada, comme la plupart des pays d'Amérique du Nord... n'a pas connu de véritable programme de régularisation inclusif pour les personnes sans statut depuis plusieurs décennies.

<https://www.solidarityacrossborders.org/fr/18-sept-urgent-regularisation-for-all-no-exceptions-no-discrimination-no-one-should-be-left-behind>

Rejoignez notre campagne : Le Canada devrait accueillir plus de réfugiés !

Cet automne, le ministre de l'Immigration annoncera les niveaux d'immigration pour 2025 et au-delà. Les niveaux d'immigration fixés détermineront si certains réfugiés peuvent recevoir une protection au Canada, combien de temps les réfugiés et d'autres personnes devront attendre pour obtenir la résidence permanente et combien d'années les enfants seront forcés d'attendre séparés de leurs parents. Le gouvernement a également annoncé qu'il fixerait des niveaux d'immigration pour certaines catégories de résidents temporaires.

Le gouvernement doit entendre les Canadiens sur l'importance d'accorder une part équitable des niveaux d'immigration aux réfugiés et de protéger les droits des travailleurs migrants ! Nous encourageons les organismes et les individus à écrire au ministre pour soutenir la soumission du CCR sur le plan des niveaux d'immigration pour 2025 et à mettre en copie leur député local. Il est proposé d'écrire à un élu e précisant ce qui est soutenu ce qui est proposé par la soumission du Conseil canadien pour les réfugiés sur le plan des niveaux d'immigrations pour 2025. En particulier, est demandé :

- Augmenter le nombre de réfugiés réinstallés (réfugiés pris en charge par le gouvernement et parrainés par le secteur privé) à au moins 15 % du total des admissions d'immigrants, en garantissant un minimum de 20 000 réfugiés pris en charge par le gouvernement par an.
- Dans le cadre d'une initiative spéciale, augmenter les objectifs d'immigration en 2025 pour les réfugiés réinstallés à un niveau suffisant pour résorber l'important arriéré accumulé. Par souci d'équité, le Canada devrait veiller à ce que les réfugiés n'attendent pas plus longtemps que les immigrants économiques pour le traitement de leur demande.
- Veiller à ce que les objectifs fixés pour les « personnes protégées au Canada et personnes à charge à l'étranger » soient suffisamment élevés pour que les délais de traitement soient de 12 mois. Jusqu'à ce que cet objectif soit atteint, des permis de séjour temporaires devraient être délivrés aux personnes à charge à l'étranger des personnes protégées.

- Revoir les politiques qui font que des personnes vivent au Canada à long terme avec un statut temporaire, plutôt que de plafonner le nombre d'étudiants internationaux et de travailleurs étrangers temporaires. Les personnes qui vivront ici à long terme devraient arriver en tant que résidents permanents, ou être en mesure de passer rapidement au statut de résident permanent.

Les niveaux d'immigration reflètent les valeurs canadiennes et influencent la façon dont nous sommes perçus au niveau international. À l'heure où le HCR prévoit que près de 3 millions de réfugiés auront besoin d'être réinstallés en 2025 et où le nombre de personnes déplacées de force dans le monde augmente rapidement, le Canada doit accroître ses engagements pour refléter ses valeurs de société ouverte et accueillante et de maintenir son rôle de leader mondial.

<https://ccrweb.ca/fr/rejoignez-notre-campagne-canada-devrait-accueillir-plus-refugies>

Un point sur les personnes migrantes... qui rappelle des approches semblables en France

La Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) dénonce fortement ces propositions, alors que le Premier ministre avoue lui-même ne pas avoir l'intention d'analyser les effets de ces mesures sur les droits fondamentaux. En France, les impacts négatifs des zones d'attente sur les personnes en demande d'asile ont été documentés, tant au chapitre de l'accès au droit et à la justice que des conditions de vie déplorables. Au surplus, la suggestion qu'il est possible et raisonnable de déraciner des personnes qui se sont établies au Québec après avoir déjà été contraintes de fuir leur foyer trahit un grand manque d'humanité et reflète une sous-estimation des enjeux, indiquant une incapacité à saisir pleinement leur ampleur.

« *Les propositions du Premier ministre sous-tendent que les personnes en demande d'asile ne jouiraient pas des mêmes droits que les autres êtres humains au Québec. Elles sont déshumanisantes et il s'agit d'un précédent inquiétant et dangereux. Ce sont de personnes dont on parle, pas du bétail!* », précise la coprésidente de la TCRI.

La TCRI exhorte le Premier ministre et les membres du gouvernement à cesser de tenir des **discours qui font des personnes immigrantes des boucs émissaires** pour toute une série de problèmes au Québec. D'une part, ces discours sont dangereux en ce qu'ils **attisent les sentiments xénophobes** et anti-immigration, ce que constatent les organismes sur le terrain. Ils nuisent non seulement aux personnes immigrantes et réfugiées, mais aussi à la cohésion de l'ensemble de la société, en normalisant des comportements discriminatoires.

Malheureusement, le gouvernement affaiblit la cohésion sociale et contribue à la marginalisation des personnes concernées. D'autre part, ils sont largement trompeurs. Les problèmes que connaît le Québec en matière de logement, d'éducation ou de santé ont des racines beaucoup plus complexes et profondes. Comme le démontrent les études, ces défis sont enracinés dans des structures économiques, politiques et sociales plus larges et ne peuvent pas être attribués à une seule cause.

Par exemple, il est faux de prétendre que l'on peut régler la crise du logement en diminuant de moitié le nombre de résidents temporaires et de personnes en demande d'asile. Ces discours trahissent en outre un certain mépris pour les personnes qui souffrent de ces problèmes en ne proposant aucune véritable solution. « *Le Premier ministre réaffirme souvent que la nation québécoise est accueillante. Pourtant, les discours qui tendent à associer les défis du Québec aux personnes immigrantes et réfugiées nourrissent une perception inverse. Il est essentiel que le Premier ministre prenne conscience que derrière les termes 'immigrants' et 'demandeurs d'asile' se trouvent des hommes, des femmes et des enfants, souvent en situation de grande vulnérabilité, qui n'ont eu que très peu de choix dans le parcours difficile qu'ils traversent aujourd'hui. Il est crucial de ne pas chercher à obtenir des gains politiques sur le dos de ces personnes, mais plutôt de mettre en avant les valeurs de respect et de compassion qui définissent notre société* », affirme la coprésidente de la TCRI.

Des solutions existent pour que le Québec cesse de subir les contrecoups d'un accueil mal

coordonné alors que les déplacements forcés atteignent des sommets inégalés dans le monde. Les organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes demandent au gouvernement du Québec de prendre acte de ces nouvelles réalités, de poursuivre dans la voie de la solidarité envers les personnes déplacées et de mettre en œuvre des solutions pérennes en impliquant l'ensemble des parties prenantes, dont les organismes communautaires.

https://tcrci.qc.ca/wp-content/uploads/2024/10/CP_TCRI_DA_QUEBEC_PROPOSITIONS_LEGAULT_2024.pdf

USA

Trump insiste sur son message antimigrants

Si Donald Trump a choisi la ville d'Aurora pour parler immigration c'est en raison d'une vidéo devenue virale sur les réseaux sociaux conservateurs. Il s'agit d'images de vidéosurveillance montrant des membres présumés d'un gang vénézuélien en train d'abattre le propriétaire de plusieurs appartements logeant des migrants dans cette ville de 400 000 habitants en banlieue de Denver. À partir de ce fait divers viral, Donald Trump fait d'Aurora la démonstration de sa rhétorique apocalyptique antimigrants selon laquelle le Venezuela viderait ses prisons pour envoyer ses criminels aux États Unis. En meeting dans cette ville, le candidat républicain promet de lancer - s'il est élu en novembre - une vaste opération antimigrants baptisée Aurora destinée, selon ses mots, à « libérer » l'Amérique occupée avec des méthodes plus que musclées. « *Je demande, dit-il, la peine de mort pour tout migrant qui tuerait un citoyen américain ou un agent des forces de l'ordre. Cet ennemi de l'intérieur, toute cette racaille à laquelle nous devons faire face et qui déteste notre pays, c'est un plus grand ennemi que la Chine et la Russie.* » Il promet aussi dix ans de prison pour les migrants qui reviendraient aux États-Unis illégalement après en avoir été expulsés. Il accuse aussi sa rivale démocrate d'être une « criminelle » car elle aurait - selon lui - « importé » une armée de criminel du tiers monde.

<https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20241012-pr%C3%A9sidentielle-2024-aux-%C3%A9tats-unis-en-meeting-trump-insiste-sur-son-message-anti-migrants>

INTERNATIONAL

Plus d'un demi-million d'apatrides ont obtenu une nationalité en dix ans

Dans un rapport publié vendredi 11 octobre 2024 à Genève, le Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) a présenté les progrès réalisés depuis le lancement en 2014 de la campagne destinée à mobiliser l'action internationale pour résoudre le problème des apatrides. Selon le rapport, 565 900 apatrides ou personnes sans nationalité déterminée ont obtenu une nationalité au cours des 10 dernières années. Le Haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, a salué les "progrès significatifs" réalisés pour mettre fin à l'apatridie, tout en rappelant que le travail n'était pas terminé. L'australienne ambassadrice de bonne volonté du HCR, a qualifié ces avancées de "remarquables". Elle a souligné que "20 pays ont amélioré les droits des apatrides, et 13 pays ont adopté des lois garantissant qu'aucun enfant ne naisse apatride". Elle a insisté sur la nécessité de "garantir que toute personne sans nationalité se voie accorder le droit d'être reconnue".

Le HCR a également salué les efforts de pays comme le Turkménistan, le Portugal, la Macédoine du Nord, le Rwanda, le Brésil et la Thaïlande. Le Kirghizistan a, quant à lui, résolu tous les cas connus d'apatridie sur son territoire, a déclaré le HCR.

À ce jour, 77 pays ont adhéré aux conventions de l'ONU sur l'apatridie, et au moins 22 autres ont adopté des plans d'action pour éradiquer ce problème. "De grands progrès ont été faits pour remédier à ce fléau dévastateur, mais la nécessité de continuer à agir demeure cruciale", a déclaré le Haut-commissaire adjoint chargé de la protection, avant de rappeler que "beaucoup de personnes n'existent toujours pas sur le papier et sont marginalisées en raison de discriminations ethniques, religieuses ou sexuelles, ou à cause de lacunes dans les lois sur la nationalité".

Le rapport publié vendredi souligne que l'apatridie constitue "*une violation majeure des droits humains*", qui marginalise les individus sur les plans politique et économique, les rend vulnérables aux abus et à l'exploitation, et leur interdit l'accès aux services essentiels.

En 2023, le HCR estimait à 4,4 millions le nombre d'apatrides à travers le monde, mais notait que ce chiffre pourrait être bien supérieur, les données disponibles ne couvrant que la moitié des pays. La campagne, qui s'achève cette année, vise à attirer l'attention sur cette "*crise largement invisible, celle de millions de personnes dans l'ensemble du monde vivant à l'ombre, sans nationalité, incaptes à faire valoir leurs droits humains les plus basiques*".

Le HCR tiendra lundi 14 octobre 2024 prochain à Genève une réunion à haut niveau sur la question des apatrides. Lors de cet événement, une nouvelle "*Alliance mondiale pour mettre fin à l'apatridie*" sera lancée.

TEMOIGNAGE

Témoignage d'une femme menacée d'expulsion après 13 ans en Belgique

Une coiffeuse sans-papiers, camerounaise, est le personnage principal du film documentaire "*Chez jolie coiffure*", sorti dans les salles belges en 2018. Cette femme de 43 ans, qui vit en Belgique depuis 13 ans, est retenue depuis le 2 octobre 2024 dans un centre fermé en vue d'une expulsion dans son pays d'origine. Elle témoigne, par téléphone, depuis le centre. Cette décision a provoqué une vague d'émotion chez les défenseurs des droits des exilés, et chez la réalisatrice du documentaire.

"Je suis arrivée en Belgique en 2011, après avoir passé deux ans au Liban comme femme de ménage. Je n'aime pas évoquer cette expérience car je ne veux pas inspirer de la pitié. Mais pour résumer, j'ai été réduite en esclavage par une famille libanaise : je n'avais plus de passeport et je ne pouvais pas sortir seule dans la rue. Un jour, j'ai réussi à atteindre la Belgique grâce à de faux papiers. Lorsque je suis arrivée à Bruxelles, j'ai tout de suite aimé le pays. Les gens sont accueillants et on peut se débrouiller même si on est en situation irrégulière. D'autant qu'il y a 10 ans, il y avait moins de contrôles policiers qu'aujourd'hui.

Sa demande d'asile a été refusée peu de temps après son arrivée en Belgique. Elle dit avoir quitté le Cameroun car elle était la conjointe d'un homme opposant politique. Ce dernier était recherché par les autorités camerounaises et elle craignait pour sa vie.

J'ai d'abord travaillé au noir comme coiffeuse dans des salons africains. J'ai fait ça pendant six ans. En 2017, j'ai créé mon entreprise. J'ai pu le faire car ma demande de régularisation était en cours et j'avais un document disant que j'étais en règle en attendant la réponse des autorités.

Cette demande de régularisation a finalement été refusée par la Belgique mais la société de Sabine étant déjà créée, elle a pu continuer ses activités.

C'est comme ça que j'ai ouvert mon propre salon de coiffure. Ça marchait très bien. Grâce à ça, j'ai ouvert un restaurant africain quelques années plus tard. J'étais heureuse car j'avais réussi à allier mes deux passions : la cuisine et rendre les femmes belles. Mais le 2 octobre 2024, tout s'est effondré. La police est venue m'arrêter dans mon restaurant en fin d'après-midi. Ils m'ont emmenée au centre fermé pour femmes de Holsbeek [à environ 80 km de Liège]. J'ai l'impression d'être en prison alors que je n'ai rien fait. Mon seul tort est de ne pas avoir de papiers en règle. Je ne suis pas une criminelle.

Dans les centres fermés belges, les migrants ne peuvent pas sortir. Les conditions de vie sont régulièrement dénoncées par les ONG, qui comparent ces structures à des centres de détention.

Je ne comprends pas ce que je fais là. Les autorités m'ont dit que je n'avais pas d'attaches

en Belgique car je n'ai pas d'enfants ni de mari. Mais est-ce ma faute ? Je ne vais pas forcer quelqu'un à m'épouser ! J'ai pourtant fondé ma vie ici. Je suis bien intégrée dans la société belge. Je vis là depuis 13 ans ! Je gagne bien ma vie, je n'ai jamais demandé d'argent à l'État, je cotise pour les allocations, le chômage, la retraite, je paye mes impôts... Bref, je vis comme une Belge mais sans les papiers. Si on me renvoie au Cameroun, ce sera une catastrophe. Ça fait 15 ans que je n'y ai pas mis les pieds. Je ne connais plus personne là-bas, à part mes parents qui sont très vieux. Je serais totalement perdue au Cameroun. Ça me fait très peur. Et si je suis libérée, je vais me retrouver avec une paperasse de dettes car il faut bien payer les loyers (de mon appartement, de mon salon de coiffure et du restaurant), l'électricité, les salariés, la TVA... Mais je continuerai le combat en espérant être régularisée un jour par le travail. J'ai déjà fait quatre demandes de régularisation, mais toutes ont été refusées. J'aime ce pays car il m'a donné des opportunités que je n'aurais pas eu dans mon pays natal. Mais ce que je vis en ce moment est terriblement injuste."